



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 mars 2023  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2024

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2024

### Titre V

#### Coopération régionale pour le développement

### Chapitre 19

#### Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

#### Programme 16

#### Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** . . . . .	4
Orientations générales . . . . .	4
Programme de travail . . . . .	21
Sous-programme 1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement . . . . .	21
Sous-programme 2. Commerce, investissement et innovation . . . . .	27
Sous-programme 3. Transports . . . . .	33
Sous-programme 4. Environnement et développement . . . . .	40

\* A/78/50.

\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe . . . . .	46
Sous-programme 6. Développement social . . . . .	53
Sous-programme 7. Statistiques . . . . .	60
Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement . . . . .	66
Composante 1. Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique . . . . .	66
Composante 2. Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est . . . . .	71
Composante 3. Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale . . . . .	77
Composante 4. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest . . . . .	83
Composante 5. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est . . . . .	89
Sous-programme 9. Énergie . . . . .	95
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** . . . . .	102
Vue d'ensemble . . . . .	102
Organes directeurs . . . . .	111
Direction exécutive et administration . . . . .	114
Programme de travail . . . . .	117
Sous-programme 1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement . . . . .	117
Sous-programme 2. Commerce, investissement et innovation . . . . .	119
Sous-programme 3. Transports . . . . .	120
Sous-programme 4. Environnement et développement . . . . .	121
Sous-programme 5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe . . . . .	122
Sous-programme 6. Développement social . . . . .	124
Sous-programme 7. Statistiques . . . . .	125
Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement . . . . .	127
Composante 1. Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique . . . . .	127
Composante 2. Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est . . . . .	128
Composante 3. Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale . . . . .	129
Composante 4. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest . . . . .	131
Composante 5. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est . . . . .	132
Sous-programme 9. Énergie . . . . .	133
Appui au programme . . . . .	135

---

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour 2024 .....	137
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme .....	138

---

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



---

## Avant-propos

Il est plus que jamais essentiel de redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin de permettre à la région Asie-Pacifique d'atteindre ses objectifs de développement d'ici à la fin de la décennie, compte tenu des récents revers qu'elle a subis en raison d'une série de crises en cascade.

Si cette région diversifiée comprend certains des pays les plus grands et les plus dynamiques du monde, plus de la moitié d'entre eux font partie des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral ou des petits États insulaires en développement. Ces pays n'ont guère les moyens ni les ressources de faire face aux chocs exogènes et de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la réalisation de leurs objectifs de développement.

Dans un monde où la vie des individus est étroitement liée à l'environnement, à l'économie et à la société, pour parvenir à des solutions durables, il faut que les politiques adoptées au niveau national s'accompagnent d'une coopération au niveau régional. Dans le document intitulé « Déclaration de Bangkok faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique », les membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont réaffirmé leur engagement à ne laisser personne de côté ; à placer les personnes, y compris les femmes et les filles, au centre de tous leurs efforts ; à protéger la planète contre les nombreux problèmes qui minent l'environnement commun, notamment les changements climatiques ; à travailler ensemble pour améliorer la connectivité régionale et la coopération numérique ; à maintenir les marchés ouverts ; à aligner les ressources financières publiques et privées afin de poursuivre efficacement leurs aspirations en matière de développement durable.

La recherche de solutions durables commence par un premier pas. Il faut aller au-delà des questions les plus pressantes, se concentrer sur les éléments communs et instaurer la confiance nécessaire pour combler les lacunes. Le projet de budget-programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour 2024 reflète l'engagement de la Commission à forger un consensus sur l'avenir de l'Asie et du Pacifique et à prendre des mesures pour y parvenir.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,  
(*Signé*) Armida Salsiah **Alisjahbana**

## A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

- 19.1 En tant que plateforme intergouvernementale principale des Nations Unies dans la région, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) aide ses membres et membres associés à trouver des solutions en matière de développement durable. Ses mandats découlent des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, notamment la résolution 37 (IV) du Conseil, en application de laquelle elle a été créée, et la résolution 1895 (LVII) du Conseil, par laquelle son mandat a été modifié pour inclure la dimension sociale du développement intégré.
- 19.2 Les travaux de la Commission sont également fondés sur sa résolution 77/1, par laquelle elle a réaffirmé qu'il importait de coopérer à l'échelon international et régional pour renforcer la résilience des États membres face aux effets socioéconomiques des pandémies, et sa résolution 78/1, dans laquelle elle a souligné qu'elle jouait un rôle de premier plan s'agissant de mobiliser la coopération régionale et de soutenir les activités visant à remédier aux problèmes auxquels ses membres faisaient face aux échelons régional et transfrontière et aux difficultés communes qu'ils rencontraient.
- 19.3 Dans le cadre de ses trois grands domaines d'activité, à savoir la recherche et l'analyse, la recherche d'un consensus et l'établissement de normes dans le cadre intergouvernemental, et le renforcement des capacités, la Commission appuie la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle est guidée pour ce faire par les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 74/4, et par la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, que la Commission a approuvée dans sa résolution 73/9 et qui sert de cadre de référence.

#### Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 19.4 La stratégie globale du programme de la Commission repose sur l'intégration équilibrée des piliers économique, social et environnemental du développement durable et est mise en œuvre aux niveaux régional et sous-régional à travers ses neuf sous-programmes axés sur les questions suivantes : macroéconomie, réduction de la pauvreté et financement du développement ; commerce, investissement et innovation ; transports ; environnement ; technologies numériques et réduction et gestion des risques de catastrophe ; développement social ; statistiques ; énergie. Grâce à ses neuf sous-programmes, la Commission répond aux besoins et aux demandes de ses États membres, notamment ceux qui sont en situation particulière, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- 19.5 Il est essentiel d'améliorer la connectivité régionale ininterrompue pour faire avancer le développement durable et inclusif, réduire la pauvreté et lutter contre les inégalités en Asie et dans le Pacifique. La Commission encourage donc tous les États membres à œuvrer de concert pour développer une connectivité intégrée et ininterrompue dans toute la région et renforcer la coopération régionale. Afin d'aider les États membres à coopérer pour combler les lacunes en matière de connectivité, la Commission s'efforce de définir, d'examiner et de recommander des approches intersectorielles et orientées vers l'action qui stimulent l'élaboration de politiques novatrices. Elle s'emploie également à rechercher un consensus sur des normes et des accords pour aider les États membres à répondre efficacement aux besoins changeants et émergents de la région, et coordonne le dialogue inclusif en matière d'élaboration de politiques à l'échelle régionale en étroite collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement et les parties prenantes concernées.

- 19.6 En 2024, la CESAP préconisera des solutions à même d'aider ses États membres à protéger les personnes et la planète, en particulier les personnes qui sont en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les personnes handicapées. À cet égard, le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique servira de cadre directeur pour les États membres en vue de prévenir la pauvreté et de réduire la vulnérabilité au moyen de la mise en place d'une couverture sanitaire universelle et de l'investissement dans des systèmes nationaux de protection sociale inclusifs qui favorisent l'accès aux services essentiels et aux ressources, la valorisation du capital humain et l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux emplois décents, et qui renforcent la résilience en matière de santé. La promotion de la participation active des femmes à la prise de décision et à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des programmes relatifs à la protection sociale est donc inhérente à ces efforts.
- 19.7 Les États membres ont réaffirmé leur engagement à prendre des mesures en faveur d'un développement tenant compte du handicap dans la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). Par conséquent, la CESAP s'emploiera en priorité à aider les États membres à mettre en œuvre efficacement la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et la Déclaration de Beijing et le Plan d'action pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, et à renforcer l'intégration des personnes handicapées en vue de la mise en œuvre complète et effective du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique au cours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). La Commission prendra également des mesures pour donner suite à la septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique afin de continuer d'aider les États membres à progresser dans la mise en œuvre régionale du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement.
- 19.8 Afin d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la protection de notre planète par la coopération et la solidarité régionales en Asie et dans le Pacifique, la CESAP favorisera le renforcement de la coopération régionale en matière d'action climatique, de protection des écosystèmes et des océans et de développement urbain durable, et appuiera la mise en œuvre des principes-cadres relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement en 2024 et au-delà. La CESAP aidera ses États membres à trouver des approches écosystémiques et des solutions fondées sur la nature aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et renforcera les capacités des États membres à mettre en œuvre un ensemble de mesures visant à améliorer l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique, à construire des infrastructures résilientes face aux changements climatiques et à préserver la biodiversité. Il s'agira notamment de mettre en œuvre le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique, adopté à la septième session du Comité de l'environnement et du développement, qui jette les bases d'une coopération plus étroite entre les États membres, fondée sur la science et les politiques, afin d'améliorer la gestion de la qualité de l'air, au moyen notamment de l'amélioration des normes relatives à la qualité de l'air, du partage de données ouvertes et de l'échange de bonnes pratiques.
- 19.9 Pour suivre des voies de développement inclusives et durables, davantage de ressources budgétaires et financières sont nécessaires. À l'appui du Programme d'action d'Addis-Abeba, la CESAP cherchera les moyens de mettre en adéquation les dépenses publiques avec les objectifs de développement durable et les priorités d'ordre climatique. Elle facilitera le dialogue entre les différentes parties prenantes sur les questions relatives à la dette et la recherche de solutions pour lutter contre les flux financiers transfrontières illicites et la fraude fiscale et promouvoir le financement de l'action climatique. Elle s'emploiera également à promouvoir une meilleure administration de la dette afin de réduire le coût du service de la dette publique, à défendre des formes d'imposition plus progressives, à développer des marchés intérieurs de capitaux et à lever des fonds grâce à des instruments et mécanismes de financement novateurs, y compris des obligations et des mécanismes de conversion de la dette en faveur du développement. À cet égard, les objectifs de développement durable offrent un cadre intégré pour la planification à long terme et la création de valeur, permettant d'améliorer la rentabilité, de réduire les risques et d'avoir un impact à grande échelle.

- 19.10 Les échanges commerciaux et les investissements internationaux pourraient être de plus importants moteurs de croissance économique inclusive et de réduction de la pauvreté dans la région. En tant qu'organisatrice d'événements impartiale, la CESAP a élaboré et mis en œuvre plusieurs accords et cadres de coopération régionale visant, entre autres, à renforcer l'intégration des transports et du commerce. Afin de simplifier et de numériser davantage les procédures et formalités du commerce international, la CESAP continuera de favoriser la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique tout en mettant l'accent sur les pratiques commerciales durables. Elle examinera également les possibilités d'étendre le commerce électronique transfrontière durable afin d'accroître la coopération entre les pays et entre les organisations internationales et le secteur privé. Elle prévoit en outre de mener une analyse approfondie afin de mieux comprendre les effets d'un commerce plus durable et les possibilités offertes par celui-ci, et d'évaluer la possibilité de mettre en œuvre des stratégies d'intervention dans la région Asie-Pacifique.
- 19.11 Grâce à la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026), la CESAP entend aider les États membres à lutter contre les effets négatifs du transport de marchandises, en particulier le problème des émissions de gaz à effet de serre. La Commission entend également mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités pour améliorer la connectivité des transports régionaux et interrégionaux, accélérer les mesures transformatrices dans le domaine des transports pour la réalisation des objectifs de développement durable et promouvoir la prise en compte des questions environnementales soulevées dans les chaînes d'approvisionnement internationales et la mise en place de systèmes de transport numériques et intelligents. Par ailleurs, elle encouragera la coopération entre les États membres et coordonnera leurs efforts en vue d'améliorer les infrastructures de transport afin de mettre en place un système de transport ininterrompu et durable dans la région Asie-Pacifique.
- 19.12 Aux fins de la mise en œuvre de la deuxième phase de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, la CESAP aidera les États membres à adopter par défaut des solutions numériques, en facilitant l'accès à une connexion Internet abordable, fiable et sûre, afin de stimuler les services d'administration en ligne et le secteur florissant du commerce électronique. En tirant parti des possibilités de développement socioéconomique offertes par la numérisation, elle aidera les États membres à étendre la couverture des services numériques grâce des cadres généraux et réglementaires robustes de protection des données et de la vie privée. L'introduction de l'identification numérique universelle peut améliorer l'accès à un plus large éventail de services publics et non gouvernementaux et aider les États membres à renforcer la transparence et à identifier les personnes les plus susceptibles d'être laissées pour compte, l'objectif étant de les faire bénéficier des dispositifs de protection sociale afin notamment d'améliorer la préparation aux crises. Par conséquent, la Commission favorisera la mise au point de plateformes et d'applications conviviales afin d'améliorer l'accès équitable à Internet et de réduire les inégalités entre les zones rurales et urbaines et parmi les groupes vulnérables. La Commission servira également de plateforme pour la collaboration entre les États et les entreprises en vue de faciliter la mise en place de programmes de formation adaptés aux besoins du marché, l'objectif étant de créer des possibilités d'emploi supplémentaires dans les technologies numériques pour les jeunes de la région.
- 19.13 Les données et les statistiques sont des outils essentiels pour favoriser la mise en œuvre du Programme 2030. La CESAP renforcera son soutien à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional, sous-régional et national et s'efforcera d'aider les États membres à mettre en œuvre des statistiques complémentaires relatives au produit intérieur brut (PIB) pouvant mesurer une croissance et une prospérité inclusives et durables, en s'appuyant sur les travaux de la Commission de statistique. Elle s'emploiera en priorité à aider les États membres à prendre des décisions en renforçant les capacités des services statistiques à améliorer la visibilité des groupes vulnérables dans les statistiques au moyen de la production de données ventilées, notamment selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes en fonction du contexte national. Dans tous les secteurs, la CESAP investira davantage dans l'amélioration de la qualité de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données, et aidera les

États membres à développer la prospective stratégique pour gérer les risques systémiques et les stratégies pour protéger les populations et la planète. Par ailleurs, par l'intermédiaire de son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, la CESAP facilitera la fourniture d'images satellite à haute résolution et d'outils d'analyse des données géospatiales, dans le but d'assurer une surveillance et une réduction cohérentes des risques de catastrophe naturelle, en mettant l'accent sur les pays en situation particulière.

- 19.14 Étant donné que plus de la moitié de ses États membres appartiennent au groupe des pays en situation particulière, la CESAP intègre la mise en œuvre des divers programmes d'action dans tous ses sous-programmes afin d'aider ces pays à atteindre les objectifs et cibles pertinents. L'année 2024 marquera la fin du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, dont la CESAP entend faciliter l'examen. En sa qualité de membre de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt, la Commission continuera de fournir des conseils aux États membres qui sont en passe d'être retirés de la liste des pays les moins avancés, 5 des 11 pays les moins avancés que compte la région devant sortir de cette catégorie d'ici à 2026.
- 19.15 En collaboration avec un large éventail de partenaires, dont les États membres, les entités du système des Nations Unies pour le développement, d'autres organisations internationales et régionales, le secteur privé et la société civile, la CESAP organisera en 2024 le onzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui favorisera la participation de multiples parties prenantes aux fins du suivi et de l'examen à l'échelle régionale de la mise en œuvre du Programme 2030, le suivi des résultats du forum politique de haut niveau pour le développement durable et les préparatifs régionaux en vue du Sommet de l'avenir.
- 19.16 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CESAP renforcera ses liens avec les organisations mondiales, régionales et sous-régionales et contribuera à l'organisation de la réunion du Secrétaire général avec les organisations régionales. Elle collaborera avec des banques régionales de développement, notamment la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et la Banque islamique de développement, avec des organisations mondiales, régionales et sous-régionales, dont, entre autres, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Organisation de coopération économique, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Union économique eurasiatique, et avec des instituts de recherche, des associations et d'autres organisations de la société civile. La CESAP collaborera activement avec ses partenaires de développement pour mettre en œuvre son programme de manière stratégique, notamment au moyen de la coopération Nord-Sud, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, au besoin. Chaque composante du sous-programme 8 vise à renforcer la coopération, en particulier avec les organisations sous-régionales chargées des questions transfrontalières.
- 19.17 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CESAP travaille avec diverses entités du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national. Son expertise multisectorielle lui permettra de contribuer aux produits qui seront utilisés dans tout le système des Nations Unies, ainsi qu'aux bilans communs de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et ses bureaux sous-régionaux serviront de point de contact principal pour les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Conjointement avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des activités de développement pour la région de l'Asie et du Pacifique, la CESAP assurera des services de secrétariat pour la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique, et ses divisions organiques collaboreront pour soutenir les coalitions thématiques. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CESAP continuera de codiriger la coalition thématique visant à rehausser le niveau des ambitions en matière d'action climatique, où les services spécialisés qu'elle offre, qui visent à appuyer la réalisation accélérée des objectifs de développement durable 7 et 13 et la mise en œuvre de l'Accord de Paris, sont particulièrement utiles.

En outre, le Centre Asie-Pacifique de gestion des connaissances, codirigé par la CESAP et le Bureau de la coordination des activités de développement, sert de plateforme principale pour la mise en commun des compétences techniques, la présentation de travaux analytiques et la fourniture d'une réponse rapide aux besoins des pays, ainsi que des équipes de pays des Nations Unies, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

- 19.18 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les gouvernements maintiennent et renforcent leur attachement à la Commission en tant que principale instance intergouvernementale de la région permettant de mobiliser la coopération régionale afin de relever les défis transfrontières et communs ;
  - b) Les États et les autres parties prenantes continuent de collaborer avec la Commission pour mener les activités relatives au programme proposées et disposent des capacités et des ressources nécessaires ;
  - c) Des fonds extrabudgétaires pour la coopération technique continuent d'être disponibles.
- 19.19 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et elle pilotera l'examen régional qui sera mené en prévision de l'examen mondial de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing + 30). L'égalité des genres est un domaine thématique du sous-programme 6, et la promotion de la ventilation des données, y compris par sexe, un objectif du sous-programme 7. Dans le plan-programme pour 2024, les sous-programmes 2, 6 et 7, ainsi que les composantes 4 et 5 du sous-programme 8, prévoient explicitement des résultats en matière d'égalité des genres et d'avancement économique des femmes, et ces questions sont aussi mentionnées dans les stratégies relatives aux sous-programmes 2 à 4 et 9 et aux composantes 1 à 4 du sous-programme 8.
- 19.20 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à la politique de la CESAP en la matière, le sous-programme 6 prévoit des interventions propres au handicap afin de protéger les personnes handicapées et de leur donner des moyens d'action et, à terme, de bâtir des sociétés qui tiennent compte de la question du handicap. La CESAP continuera d'aider les États membres à faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et à renforcer l'intégration des personnes handicapées en vue de la mise en œuvre complète et effective du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique au cours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

### **Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés**

- 19.21 La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur les modalités de mise en œuvre des mandats et sur le programme de travail. Compte tenu de la vaste étendue géographique de la région Asie-Pacifique, qui comprend des fuseaux horaires s'étalant sur 9,5 heures, il a été difficile d'organiser des réunions virtuelles et hybrides, les différences dans les horaires de travail n'ayant permis d'organiser que des réunions de durée relativement courte. Néanmoins, le format hybride a offert une certaine souplesse et permis à un public plus vaste de participer grâce aux possibilités offertes par les plateformes virtuelles et les plateformes de réunion en ligne, ce qui a continué de faciliter la participation des États membres de toute la région, en particulier les petits États insulaires en développement, pour lesquels une participation en présentiel supposerait de nombreux déplacements. Ce type de réunion présente toutefois l'inconvénient de ne permettre qu'aux représentants présents sur place d'échanger pendant les pauses ou en marge des réunions.
- 19.22 Les déplacements étant encore soumis à des restrictions, la possibilité d'entreprendre des consultations nationales est restée limitée. La CESAP a mené ses activités de renforcement des capacités sur des plateformes en ligne et a fait appel à des experts locaux pour pallier l'absence de son personnel, ce qui a permis d'assurer la continuité de la coopération technique et des services

consultatifs. Un exemple de renforcement des capacités en ligne dans le domaine de la négociation et de la facilitation des politiques commerciales est présenté dans le cadre du sous-programme 2.

- 19.23 La CESAP continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. L'objectif général de son programme consiste à accroître la résilience des économies, des systèmes de protection sociale et de l'environnement face aux nouveaux risques afin de réduire les vulnérabilités qui se sont encore aggravées au cours de la pandémie. Compte tenu de ces enseignements, la CESAP approfondira ses travaux en s'appuyant sur des institutions et des experts locaux pour assurer la durabilité de ses activités. La Commission continuera également d'examiner attentivement les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre son programme de travail, par exemple le recours aux formats hybrides et virtuels, selon qu'il conviendra.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 19.24 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

61/16	Renforcement du Conseil économique et social		activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
66/288	L'avenir que nous voulons	73/133	Sortie de pays de la catégorie des pays les moins avancés
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	74/4	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/142	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées	74/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	74/297	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)		Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	74/306	La situation en Afghanistan
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/307	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
70/170	Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées	75/90	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	75/233	
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des	75/268	

**Titre V**                      **Coopération régionale pour le développement**

75/288	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique	77/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
75/290 A	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	77/18	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
	Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial	77/21	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
	Conseil économique et social	77/162	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
75/290 B	Forum politique de haut niveau pour le développement durable	77/171	Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
75/324	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique	77/179	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
76/136	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	77/181	Participation des femmes au développement
76/154	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant : participation	77/183	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
76/200	Les technologies agricoles au service du développement durable	77/184	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable	77/185	Coopération Sud-Sud
76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire	77/186	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
76/216	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	77/189	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
76/224	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	77/203	Droits des peuples autochtones
76/258	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés	77/212	Le droit au développement
76/273	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies	77/223	Droits humains et extrême pauvreté
76/296	Notre océan, notre avenir, notre responsabilité	77/245	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
		77/246	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
		77/248	Les océans et le droit de la mer

*Résolutions du Conseil économique et social*

37 (IV)	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
1895 (LVII)	Changement de nom de la « Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient » en « Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique »	2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2022/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-quatrième session
2013/19	Conclusion des travaux de la Commission du développement durable	2022/11	Un appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique permettant de faire progresser le développement durable
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2022/18	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2016/11	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	2022/19	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031
2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous	2022/21	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques		

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

66/1	Déclaration d'Incheon	72/6	S'engager à mettre en œuvre avec efficacité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
66/9	Mise en œuvre régionale pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique	72/8	Favoriser la coopération et les partenariats régionaux pour relever le défi du changement climatique dans la région Asie-Pacifique
66/15	Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission	72/9	Coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique
67/14	Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique	73/2	Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
68/8	Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional	73/3	Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique
71/1	Restructurer l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015	73/5	Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14
71/2	Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique	73/9	Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
71/3	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	74/1	Faciliter la transition sans heurt des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique vers un reclassement durable hors de leur catégorie
71/4	Mise en œuvre des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

74/6	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique		pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique
74/10	Application de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique	76/1	Renforcer la coopération pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et de leurs ressources aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique
75/1	Mise en œuvre des résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	76/2	Faire face aux conséquences socioéconomiques des pandémies et des crises en Asie et dans le Pacifique grâce à la coopération régionale
75/2	Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	77/1	Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique
75/3	Promouvoir les partenariats dans les régions et entre elles pour parvenir au développement durable en Asie et dans le Pacifique	78/1	Déclaration de Bangkok faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique
75/4	Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de	78/2	Un appareil de conférence de la Commission permettant de faire progresser le développement durable

**Sous-programme 1****Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement***Résolutions de l'Assemblée générale*

77/152	Système financier international et développement	77/153	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
--------	--	--------	---

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

E/CN.11/63	Travaux de documentation statistique et économique	71/5	Application des résultats de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement
------------	--	------	--

**Sous-programme 2****Commerce, investissement et innovation***Résolutions de l'Assemblée générale*

77/151	Commerce international et développement	77/160	L'entrepreneuriat au service du développement durable
--------	---	--------	---

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

68/3	Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable	72/3	Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
70/5	Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable	72/4	Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique
70/6	Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	72/12	Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique
		75/8	Promouvoir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

**Sous-programme 3  
Transports**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables	74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale
		76/294	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

70/7	Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique	73/4 ; 78/3	le développement durable en Asie et dans le Pacifique
71/6	La connectivité des transports maritimes pour le développement durable	74/2	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité du transport durable en Asie et dans le Pacifique
71/7	Adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux	74/3	Promotion du Cadre régional pour la planification, la conception, l'établissement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale
71/8	Renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique	74/3	Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique pour des systèmes de transport durables
72/5	Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité des transports pour		

**Sous-programme 4  
Environnement et développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
71/256	Nouveau Programme pour les villes		
74/212	Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus	77/167	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
		77/169	Harmonie avec la Nature

*Résolutions du Conseil économique et social*

2017/24	Établissements humains
---------	------------------------

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

70/11	Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	72/2	Statuts du Centre pour la mécanisation agricole durable
70/12	Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique	74/4	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017)
71/9	Renforcer la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique		

**Sous-programme 5**  
**Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	77/121	naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
77/29	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes	77/150	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
		77/164	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
			Réduction des risques de catastrophe

*Résolutions du Conseil économique et social*

2015/14	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe
2015/31	Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	2022/15	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale		

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

71/12	Renforcer les mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique	73/7	Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique
72/7	Coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique	75/5	Mise en œuvre de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018)
72/10	Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information	75/6	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)
72/11	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international	75/7	Promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale

**Sous-programme 6**  
**Développement social**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

49/128	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement	65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

## Chapitre 19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	76/135	Rôle des coopératives dans le développement social
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	76/139	Préparation et célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille
73/326	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales	76/142	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes		
74/126 ; 76/140	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural	76/146	Les filles
75/131	Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030)	76/168	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
75/156	Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les filles	76/266	Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés
75/157	Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)		
75/161	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	77/188	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
75/226	Migrations internationales et développement	77/190	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

### Résolutions du Conseil économique et social

2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement	2020/8	Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030	2021/8	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social
		2022/4	Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2022/5	Trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

### Résolutions et décisions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

74 (XXIII)	Coopération régionale dans le domaine de la population		Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique
66/12	Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	70/14	Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique
67/5	Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique	Décision 70/22	Rapport de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique
67/6	Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP	71/13	Application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
69/13	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique	74/7	Vers un développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon
69/14	Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du		

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

74/11	Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes en Asie et dans le Pacifique	Décision 76/8	Cadre d'indicateurs Asie-Pacifique pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement
Décision 74/26	Rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement		
Décision 75/7	Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement comprenant le résumé du Président	Décision 77/6	Rapport sur l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

**Sous-programme 7  
Statistiques***Résolutions de l'Assemblée générale*

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
--------	---	--------	--

*Résolutions du Conseil économique et social*

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2011/15	Révision des Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique		
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle	2022/3	Veiller à ce que les activités menées dans le domaine des statistiques et des données s'adaptent à l'évolution de l'écosystème statistique et des données

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

246 (XLII)	Services statistiques en Asie et dans le Pacifique	69/16	Un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour orienter le développement des capacités nationales en Asie et dans le Pacifique
65/2	Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique	71/14	Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024
67/10	Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique	74/8	Accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
67/11	Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique	75/9	Mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »
67/12	Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	78/4	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs
69/15	Mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique		

**Sous-programme 8**  
**Activités sous-régionales de développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

63/260	Activités touchant au développement		stabilité et le développement durable dans la région de l'Asie centrale
72/283	Renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer la paix, la		

*Résolution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

244 (XLI)	Activités de la Commission dans le Pacifique		
-----------	--	--	--

**Sous-programme 9**  
**Énergie**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

65/151	Année internationale de l'énergie durable pour tous	77/170	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2011/14	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et		l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique
---------	--	--	---

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

64/3	Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique	70/9 ; 74/9	Mise en œuvre des résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie
67/2	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	73/8	Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique

**Produits**

19.25 On trouvera dans le tableau 19.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 19.1

**Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
Rapports destinés aux entités suivantes :				
1. Commission	5	4	5	3
2. Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	6	6	6	6
3. Troisième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	–	4	–	–

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
Réunions ou séances :				
4. Commission	10	10	10	10
5. Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	6	8	8	8
6. Troisième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	–	5	–	–
7. Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	6	6	6	6
8. Groupes d'experts chargés des questions relatives aux pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	3	2	3	3
9. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
10. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	2	2
11. Cinquième Commission	2	2	2	2
12. Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique	6	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
13. Projets portant sur des questions touchant au développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	1	2	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
14. Ateliers sous-régionaux portant sur les priorités des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	3	1	3	1
15. Consultations fondées sur le rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report)	3	1	2	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
16. Étude thématique de la CESAP	1	1	1	1
17. Rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report)	1	1	1	1
18. Publications sur la mise en œuvre du Programme 2030	1	1	1	1
19. Journal du développement durable en Asie et dans le Pacifique (Asia-Pacific Sustainable Development Journal)	2	2	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
20. Documents portant sur des questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique	4	5	4	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : portail de données du Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : célébration des journées internationales des Nations Unies, y compris la Journée des Nations Unies ; programmes d'information organisés sur demande à destination du grand public, y compris des organisations universitaires, pour quelque 300 participants.				

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la CESAP ; conférences de presse, communiqués de presse et entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : contenus promotionnels multimédias, y compris des vidéos et du matériel pédagogique au sujet de publications ou de manifestations importantes ; articles de blog publiés sur le site Web et contenu pour les médias sociaux de la CESAP.

## Activités d'évaluation

- 19.26 Les évaluations que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2024 :
- Évaluation du sous-programme 5 : phase 1 (2018-2022) de la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) ;
  - Évaluation du sous-programme 8.
- 19.27 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024, et ceux-ci ont été utilisés pour axer les travaux de la CESAP sur l'environnement, le climat et l'urbanisation en tirant le meilleur parti des avantages comparatifs, en tenant compte de leur caractère transfrontière et en s'alignant pleinement sur les déclarations ministérielles sur ces questions, notamment celles qui ressortent de la stratégie du sous-programme 4. Les résultats ont aussi été utilisés pour définir des initiatives régionales concrètes que les États membres pourraient mettre en œuvre et des voies d'accès pour soutenir la mise en œuvre de la deuxième phase du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030), qui ont été examinées lors de la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, tenue à Jakarta le 26 octobre 2022, et qui sont mentionnées dans la stratégie du sous-programme 5.
- 19.28 Il est prévu que la CESAP mène les évaluations ci-après en 2024 :
- Évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique ;
  - Évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable ;
  - Évaluation du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

#### Objectif

- 19.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres à parvenir à un développement économique stable, partagé et durable en Asie et dans le Pacifique.

## Stratégie

- 19.30 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on veillera, dans le cadre du sous-programme, à aider les États membres à transformer leurs économies d'une manière qui soit compatible avec le Programme 2030, en concourant notamment à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 8 à 10, 12 et 17, et à favoriser un modèle de développement qui ne soit pas uniquement axé sur la croissance économique. Plus précisément, les activités qui seront menées dans le cadre du sous-programme consisteront à :
- aider les États membres à étudier les possibilités d'adopter et d'institutionnaliser des politiques de développement économique et de les financer d'une manière qui soit compatible avec la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen de méthodologies et de recommandations fondées sur des supports de connaissances, d'actions de conseil technique et de renforcement des capacités, ainsi que par le partage du savoir et la recherche du consensus entre les pays ;
  - entreprendre des recherches et fournir des services de conseil et de renforcement des capacités concernant l'élaboration des politiques au niveau national et la coordination des politiques au niveau régional, sous la direction du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement de la Commission, et avec le soutien du Groupe consultatif sur les stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable ;
  - assurer la diffusion et le suivi des supports de recherche et de connaissances du sous-programme dans le cadre de dialogues sur les politiques et d'une coopération plus étroite entre les membres du groupe consultatif, les groupes de réflexion, les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, l'objectif étant de mieux prendre en compte les travaux de recherche et de renforcement des capacités menés par le sous-programme ;
  - fournir des apports substantiels aux processus déployés dans le monde et dans tout le système des Nations Unies, aux équipes spéciales et aux publications coordonnées par le Département des affaires économiques et sociales, ainsi qu'aux initiatives de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier celles ayant trait aux questions de financement du développement.
- 19.31 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Le développement fondé sur l'analyse des faits de stratégies et de politiques économiques à même de renforcer la résilience économique, le développement sans exclusion et la durabilité environnementale ;
  - Le renforcement de la capacité des États membres, en particulier des pays les moins avancés, à mobiliser des ressources financières pour les allouer au développement durable, y compris en intégrant systématiquement le développement durable dans les financements publics et privés ;
  - L'amélioration de la capacité des États membres à utiliser des leviers économiques et financiers pour favoriser la transformation de leurs économies en voies de développement résilientes, sans exclusion et durables.

## Exécution du programme en 2022

### Défis économiques et financiers relevés par le Sri Lanka

- 19.32 Confronté à de multiples et graves difficultés économiques en 2022, le Gouvernement sri-lankais a sollicité l'assistance du sous-programme pour renforcer sa collaboration avec les partenaires de développement pour pouvoir faire face à ces défis, ainsi que des conseils techniques sur les modes de financement novateurs du développement et la planification du développement durable à long terme.

- 19.33 À la suite d'une demande directe adressée par le Gouvernement sri lankais, et en étroite coordination avec le (la) coordinateur(trice) résident(e), dans le cadre du sous-programme, la Commission a fourni un appui consultatif direct au Sri Lanka en matière d'élaboration de politiques socioéconomiques à long terme et de création d'un cadre régissant les obligations vertes souveraines aux fins de la poursuite efficace des objectifs de développement durable en partenariat avec le Conseil de développement durable du Sri Lanka.
- 19.34 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.2).

Tableau 19.2  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	–	Le Sri Lanka a élaboré un projet de cadre régissant les obligations vertes souveraines à l'aide d'un modèle macroéconomique pour le développement durable conçu spécifiquement pour le contexte sri-lankais

### Résultats escomptés pour 2024

#### Résultat 1 : les États membres conçoivent des politiques et des stratégies pour des économies résilientes

##### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.35 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en œuvre, par trois États membres (Kirghizistan, Pakistan et Samoa), de stratégies et d'initiatives nationales propres à rendre leurs économies plus résilientes, dont, entre autres, des mesures budgétaires et financières, en s'appuyant sur des supports de connaissances établis au titre du sous-programme, ce qui a permis d'atteindre la cible visée.
- 19.36 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.3).

Tableau 19.3  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Les États membres décident de créer le Groupe consultatif sur les stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable et demandent une aide renouvelée aux fins du	Trois États membres (Kirghizistan, Pakistan et Samoa) mettent en œuvre des stratégies et des initiatives nationales propres à rendre leurs économies plus résilientes, dont, entre autres, des	Trois États membres prennent des mesures pour mettre en œuvre des stratégies et des initiatives nationales propres à rendre leurs économies plus résilientes	Trois États membres prennent des mesures supplémentaires pour mettre en œuvre des stratégies et des initiatives nationales propres à rendre leurs économies plus résilientes

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
	relèvement économique après la pandémie, de l'atténuation de la pauvreté et de la transformation visant à rendre leurs économies plus résilientes, ouvertes et durables	mesures budgétaires et financières		

**Résultat 2 : le financement du développement durable est renforcé, la priorité étant donnée aux moyens novateurs et émergents dans la région Asie-Pacifique**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 19.37 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption de mesures par trois États membres (Bangladesh, Bhoutan et Cambodge), lesquels se sont appuyés sur des supports de connaissances établis au titre du sous-programme, mesures qui étaient destinées à renforcer le financement du développement, ce qui a permis d'atteindre la cible visée.
- 19.38 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.4).

Tableau 19.4  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Sept États membres (Bangladesh, Brunéi Darussalam, Chine, Indonésie, Kazakhstan, Samoa et Sri Lanka) prennent de nouvelles initiatives visant à élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin de combler les déficits de financement et de favoriser ainsi la mise en œuvre du Programme 2030	Trois États membres (Bangladesh, Cambodge et Vanuatu) lancent de nouvelles initiatives ou réformes visant à consolider le financement et la mobilisation et l'allocation de ressources au profit du développement durable	Trois États membres (Bangladesh, Bhoutan et Cambodge) lancent de nouvelles initiatives ou réformes visant à consolider le financement et la mobilisation et l'allocation de ressources au profit du développement durable	Trois États membres lancent de nouvelles initiatives ou réformes visant à consolider le financement et la mobilisation et l'allocation de ressources au profit du développement durable	Trois États membres lancent de nouvelles initiatives ou réformes visant à consolider le financement et la mobilisation et l'allocation de ressources au profit du développement durable

**Résultat 3 : consultations avec les États membres en vue de l’élaboration de politiques macroéconomiques fondées sur des données probantes, tournées vers l’avenir et conformes aux objectifs de développement durable**

**Projet de plan-programme pour 2024**

19.39 L’un des principaux domaines d’action du sous-programme consiste à inciter les États membres à élaborer des politiques macroéconomiques et à informer l’élaboration de ces politiques, dans des contextes économiques en constante évolution. Compte tenu des incertitudes macroéconomiques croissantes et de l’urgence d’accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, tant au niveau de la région qu’à l’échelle mondiale, il est plus que jamais nécessaire de fournir des conseils ciblés en matière de politique macroéconomique qui soient fondés sur des données probantes et tournés vers l’avenir. Dans le cadre du sous-programme, un effort délibéré a été déployé par la Commission afin de lier ses supports de connaissance à ses activités de renforcement des capacités, l’objectif étant de faire en sorte que les résultats de la recherche aient une incidence directe sur l’élaboration des politiques au niveau national.

*Enseignements tirés et changements prévus*

19.40 L’enseignement tiré est le suivant : pour que les résultats de la recherche macroéconomique à grande échelle favorisent véritablement le changement au niveau national, il convient, en plus de mener des activités de renforcement des capacités ciblées, d’entretenir des échanges directs et réguliers mutuellement bénéfiques avec les États membres, ainsi que de renforcer les échanges existants. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les interactions en cherchant à établir des partenariats avec les organes directeurs concernés au niveau des États membres. À cette fin, on collaborera avec le Groupe consultatif sur les stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable, récemment créé, afin d’organiser des consultations sur les politiques macroéconomiques en s’appuyant sur les rapports phares du sous-programme. En outre, on travaillera en partenariat avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de plusieurs interventions ciblées au niveau national.

19.41 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.5).

Tableau 19.5  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les décideurs politiques participent aux dialogues sur les politiques nationales macroéconomiques de fond	Les décideurs politiques participent aux dialogues sur les politiques nationales macroéconomiques de fond	Les décideurs politiques participent aux dialogues sur les politiques nationales macroéconomiques de fond	Les ministères compétents de trois États membres participent à l’organisation de dialogues sur les politiques macroéconomiques de fond	Les ministères compétents d’un nombre accru d’États membres participent à l’organisation de dialogues sur les politiques macroéconomiques de fond

**Produits**

19.42 On trouvera dans le tableau 19.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.6

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Rapports destinés aux entités suivantes :				
1. Commission	1	1	1	1
2. Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	–	–	3	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Réunions ou séances :				
3. Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	–	–	6	–
4. Forums sous-régionaux sur les objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur le financement du développement	–	–	1	1
5. Groupes d'experts sur le financement du développement	4	4	–	4
6. Groupes d'experts sur la publication intitulée Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique	4	5	4	4
7. Groupe consultatif sur les stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable	–	2	–	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
8. Projets portant sur certaines questions relatives aux politiques économiques et au financement du développement	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
9. Débats de politique générale fondés sur les travaux de recherche figurant dans l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique et dans la série de publications sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (Financing for Development in Asia and the Pacific)	6	6	4	4
10. Formations sur la plateforme Sustainable Banking Academy du partenariat Finance Flows	–	6	–	–
11. Ateliers sur le financement du développement	–	5	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
12. Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique	1	1	1	1
13. Série Financement du développement	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
14. Supports de connaissances sur des questions économiques et sur les politiques économiques adaptées à la situation de chaque pays	4	8	4	4
15. Série de documents de travail sur la politique macroéconomique, la réduction de la pauvreté et le financement du développement	2	4	2	2
16. Notes d'orientation sur la politique macroéconomique, la réduction de la pauvreté et le financement du développement	4	4	4	4

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : manifestation parallèle sur le financement du développement au Conseil économique et social ; conseils techniques à tous les États membres sur le financement du développement et les politiques macroéconomiques ; notes consultatives techniques et supports de présentation sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement ; services consultatifs pour la coalition thématique sur la croissance économique inclusive et le relèvement après la pandémie de COVID-19.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : présentations, vidéos, brochures et infographies sur l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et articles d'opinion sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web sur les évaluations économiques et le développement durable et sur le financement du développement.

## Sous-programme 2 Commerce, investissement et innovation

### Objectif

- 19.43 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui exploitent plus efficacement le potentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises aux fins du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique.

### Stratégie

- 19.44 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :
- à aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des mesures propres à favoriser et à faciliter le commerce, l'investissement, l'innovation et le développement des entreprises au bénéfice d'un développement durable et inclusif, l'accent devant être mis sur les besoins des pays en situation particulière ;
  - à renforcer, en coopération avec les partenaires mondiaux et régionaux tels que la BAsD, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la capacité des États membres à négocier et à mettre en œuvre des accords commerciaux et des accords d'investissement alignés sur le Programme 2030, et à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des mesures propres à faciliter le commerce et l'investissement, notamment par l'adoption de systèmes de commerce sans papier ;
  - à renforcer les capacités en étroite coopération avec le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, en organisant des ateliers et des activités de formation et en offrant des conseils sur les politiques à suivre ; à élaborer des supports de connaissances sur les investissements étrangers directs à caractère durable, l'innovation, la coopération en matière de technologie et les transferts de technologies, les technologies émergentes et d'avant-garde, l'entreprise responsable et inclusive, l'entreprise sociale, les investissements à impact social et environnemental et la finance novatrice pour l'entrepreneuriat des femmes ; à aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 5 à 9, 13 et 17 ;

- d) à aider les États membres, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans les domaines de la facilitation du commerce et de la dématérialisation commerciale, dont le commerce sans papier et le commerce sans contact, en particulier afin de maintenir les courants d'échange, notamment pour ce qui est des biens essentiels en période de crises mondiales et régionales ;
- e) à aider les États membres à élaborer des politiques favorables aux investissements étrangers directs à caractère durable, au financement des infrastructures et aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, en donnant la priorité à la mobilisation du secteur privé par le Réseau des entreprises durables de la CESAP et au développement d'outils financiers numériques à caractère novateur pour permettre aux entrepreneuses d'être moins en butte aux vulnérabilités ;
- f) à soutenir les plateformes régionales de coopération et à élargir les réseaux d'experts du commerce, de l'investissement, des technologies et de l'innovation et de l'entreprise durable, notamment au moyen de partenariats public-privé, l'objectif étant le transfert des connaissances et l'apprentissage par les pairs.

19.45 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La réduction des coûts commerciaux et un renforcement de la participation et de la compétitivité des entreprises, notamment des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, dans le commerce international ;
- b) L'adoption par les États membres de règles et de procédures plus efficaces pour régir le commerce, ce qui débouchera sur de meilleurs résultats commerciaux, conformes aux objectifs de développement durable ;
- c) L'adoption par les États membres de politiques et de mesures visant à améliorer les résultats des activités du secteur privé, y compris des partenariats public-privé, en termes d'inclusion et de durabilité ;
- d) La prise en compte de l'inclusivité et de la durabilité dans les politiques relatives à la technologie et à l'innovation dans la région ;
- e) L'augmentation de la résilience des chaînes d'approvisionnement en permettant la continuité des activités commerciales et en recourant aux technologies et à l'innovation, ce qui atténuera l'impact des crises.

## Exécution du programme en 2022

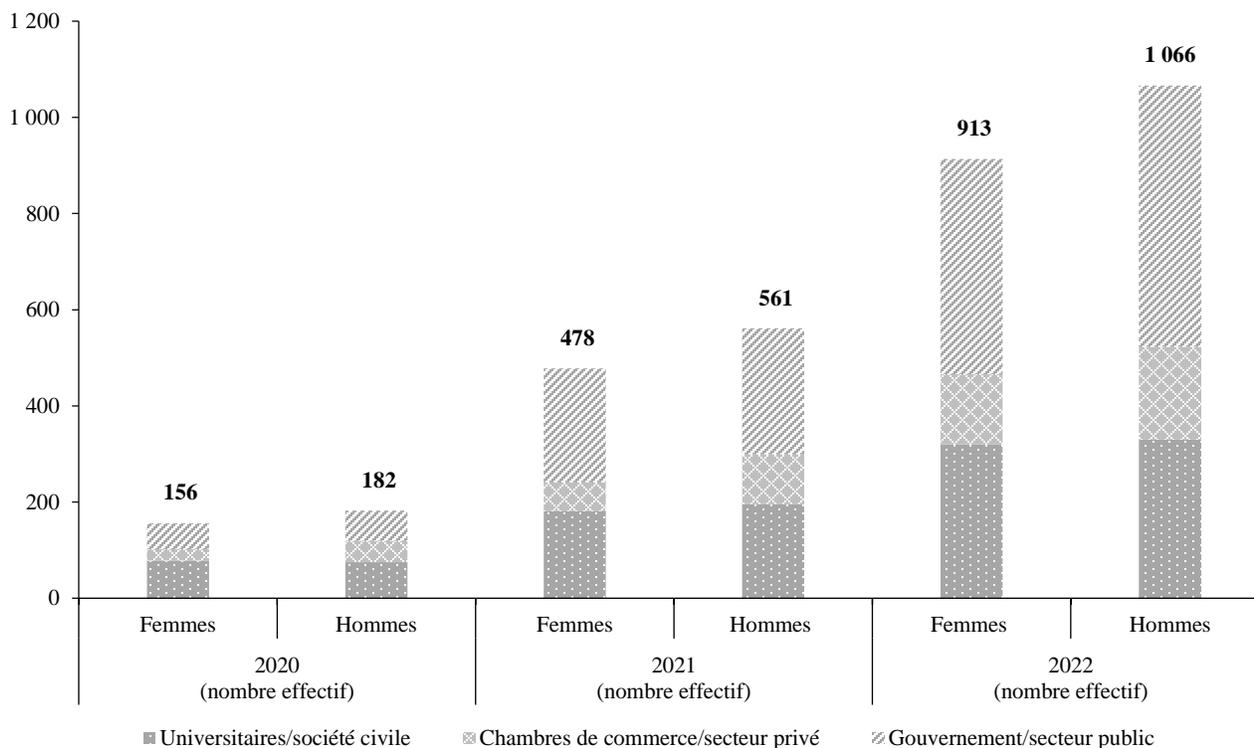
### **Une meilleure compréhension de la négociation et de la facilitation de politiques commerciales par les décideurs politiques et les autres parties prenantes**

- 19.46 L'importance de la facilitation des échanges a été mise en évidence lors de la pandémie de COVID-19, lorsque des interdictions d'exportations et d'autres mesures ont perturbé l'accès aux biens essentiels. En outre, plusieurs pays de la région sont en passe d'être retirés de la liste des pays les moins avancés et ont besoin de renforcer leur capacité à négocier des accords commerciaux afin de réduire l'impact qu'aura la perte du traitement préférentiel associé à ce statut.
- 19.47 Pour régler ces problèmes et saisir ces possibilités, dans le cadre du sous-programme, on a lancé, en 2021 et 2022, plusieurs cours en ligne sur la négociation de politiques commerciales et la facilitation du commerce à l'intention des décideurs politiques et des autres parties prenantes de l'écosystème de la politique commerciale. Les cours en ligne ont été élaborés en collaboration avec des partenaires mondiaux et régionaux tels que la CNUCED, l'OMC et la BASD. Ils couvrent des sujets tels que la facilitation du commerce, l'analyse de la chaîne de valeur mondiale, les négociations commerciales en temps de crise et le développement durable dans les accords commerciaux. Ils comprennent tous des questionnaires que les participant(e)s doivent réussir pour recevoir un certificat d'achèvement. Ils ont été utilisés pour compléter et appuyer les ateliers de renforcement des capacités organisés en présentiel.

19.48 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.I).

Figure 19.I

**Mesure de performance : nombre de parties prenantes ayant suivi avec succès un cours en ligne proposé par la Commission sur des questions liées à la négociation et à la facilitation de politiques commerciales (résultat cumulé)**



## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : des processus commerciaux plus efficaces, plus transparents et plus sûrs grâce au commerce sans papier et sans contact

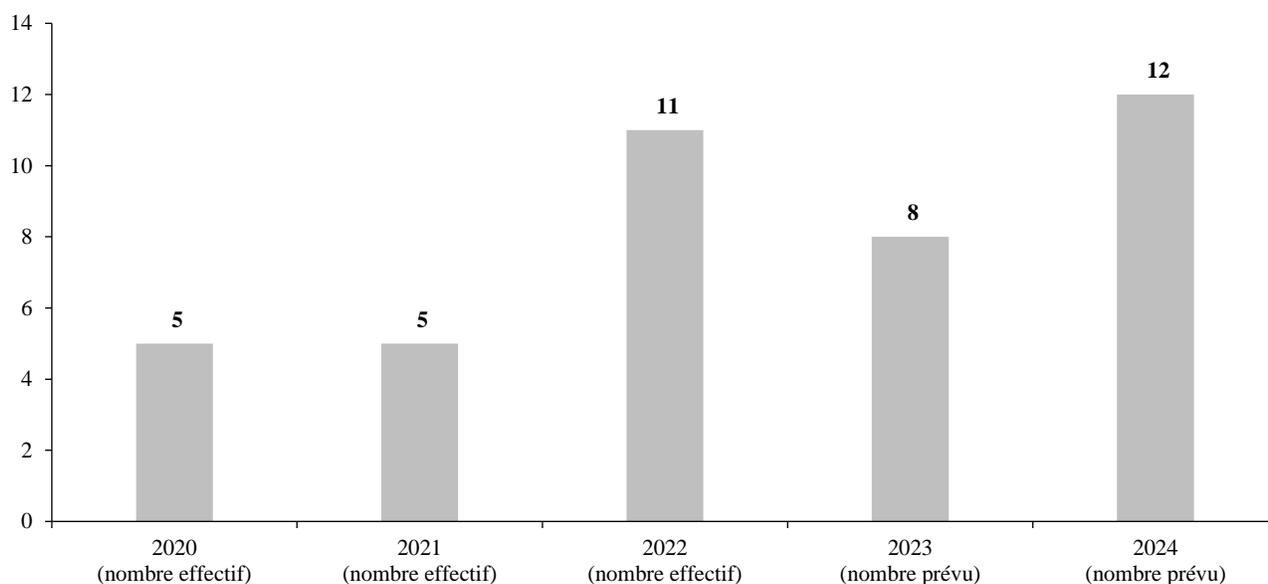
#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

19.49 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adhésion de six pays supplémentaires (Mongolie, République de Corée, Tadjikistan, Timor-Leste, Turkménistan et Tuvalu) à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, ce qui porte à 11 le nombre de pays ayant adhéré à l'Accord ou l'ayant ratifié, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 7 pays.

19.50 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.II).

Figure 19.II

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant adhéré à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ou l'ayant ratifié (résultat cumulé)**



**Résultat 2 : renforcement de la mobilisation du secteur privé à l'appui des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 19.51 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis à 81 organisations du secteur privé d'adopter une déclaration sur le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises, comprenant cinq opportunités de transformation pour une économie respectueuse de l'environnement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.52 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.7).

Tableau 19.7

**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le secteur privé a soutenu l'idée d'un accord vert Asie-Pacifique destiné aux entreprises de la région	Le secteur privé a élaboré un projet d'accord vert Asie-Pacifique destiné aux entreprises, qu'il a appuyé pleinement	Au total, 81 organisations du secteur privé, dont 33 petites et moyennes entreprises, ont adopté le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises	Un nombre croissant d'organisations du secteur privé s'engagent à appuyer le Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises et signent une déclaration ad hoc	Le nombre d'organisations du secteur privé qui signent une déclaration relative au Pacte vert Asie-Pacifique pour les entreprises continue d'augmenter, la majorité d'entre elles étant des petites et moyennes entreprises

**Résultat 3 : renforcement des mesures politiques visant à promouvoir des entreprises inclusives pour le développement durable**

**Projet de plan-programme pour 2024**

- 19.53 Un modèle d'entreprise inclusif dans lequel les entreprises mettent des objectifs sociaux ou environnementaux sur le même plan que les objectifs économiques et fournissent des produits, des services et des moyens de subsistance aux personnes se trouvant à la base de la pyramide économique peut contribuer à répondre aux ambitions du Programme 2030.
- 19.54 Le travail mené sur les entreprises inclusives dans le cadre du sous-programme aide les États membres de la CESAP à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des mesures et des initiatives qui promeuvent des modèles d'entreprise inclusifs pour le développement durable, avec pour objectif spécifique de faciliter la création et le renforcement d'entreprises dirigées et détenues par des femmes et leur intégration dans l'économie formelle.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.55 Sur la base d'initiatives antérieures, on a tiré l'enseignement suivant : il est nécessaire d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour promouvoir les entreprises inclusives et renforcer les capacités des parties prenantes. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on travaillera en étroite collaboration avec les ministères compétents des États membres afin que ceux-ci reconnaissent davantage les possibilités que leur offrent les modèles d'entreprises inclusives en vue du développement durable de leurs économies et afin de faciliter l'élaboration de cadres et de mesures politiques favorables, tels que les systèmes et les stratégies nationales d'accréditation d'entreprises inclusives. À cette fin, il convient, entre autres, de diffuser les supports de connaissances de la CESAP sur ce sujet grâce à l'organisation plus fréquente de webinaires. En outre, dans le cadre du sous-programme, on augmentera les possibilités de partage des expériences réussies dans la région entre les décideurs politiques.
- 19.56 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.8).

Tableau 19.8  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	–	Les États membres (Cambodge, Philippines et Viet Nam) ont mis en œuvre des mesures visant à promouvoir les entreprises inclusives	Les États membres élaborent des mesures politiques visant à promouvoir les entreprises inclusives	Les États membres élaborent davantage de mesures politiques visant à promouvoir les entreprises inclusives

**Produits**

- 19.57 On trouvera dans le tableau 19.9 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.9

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>12</b>
Rapports destinés aux entités suivantes :				
1. Commission	2	2	1	1
2. Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale	–	–	6	–
3. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	3	2	–	–
4. Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	3	3	3	3
5. Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique	4	–	4	4
6. Conseil pour le commerce sans papier de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et Comité permanent de l'Accord-cadre	4	6	4	4
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>34</b>	<b>28</b>
Réunions ou séances :				
7. Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale	–	–	6	–
8. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	3	2	–	–
9. Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	4	4	4	4
10. Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique	8	–	8	8
11. Conseil pour le commerce sans papier de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et Comité permanent de l'Accord-cadre	6	7	4	4
12. Groupe d'experts sur le commerce, l'investissement et l'innovation	8	7	8	8
13. Réseau des entreprises durables de la CESAP	2	2	2	2
14. Groupe de travail sur le commerce relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	1	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
15. Projet portant sur l'entrepreneuriat des femmes : volet sur le financement innovant	1	1	1	–
16. Projet portant sur le Réseau des entreprises durables de la CESAP et les partenariats public-privé	–	1	–	1
17. Projets portant sur la politique commerciale et la facilitation du commerce	1	3	1	1
18. Projets portant sur l'investissement, les entreprises et l'innovation	1	4	1	1
19. Projets portant sur les nouvelles technologies et les technologies émergentes	1	3	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
20. Rapport sur le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique (Asia-Pacific Trade and Investment Report)	–	–	1	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
21. Études en matière de commerce, d'investissement et d'innovation	1	1	2	2
22. Science, technologie et innovation en Asie et dans le Pacifique (Science, Technology and Innovation in Asia and the Pacific)	1	1	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
23. Documents de travail sur le commerce, l'investissement et l'innovation	2	2	2	2
24. Notes d'orientation sur le commerce, l'investissement et l'innovation	3	4	4	3
25. Rapport sur la facilitation du commerce et la mise en œuvre des principes du commerce sans papier	–	–	1	1
26. Publication de veille technologique en Asie et dans le Pacifique ( <i>Asia-Pacific Tech Monitor</i> )	4	4	4	4

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs en matière de commerce, d'investissement et d'innovation, coopération et transfert technologique, et technologies émergentes et d'avant-garde ; réseaux de savoirs régionaux reliant des chercheurs, des décideurs et des praticiens dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'innovation, notamment le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP et au groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

**Bases de données et supports numériques** : deux cours en ligne et bases de données sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; base de données exhaustive sur les coûts du commerce ; base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique ; indicateurs de résultats commerciaux relatifs aux mesures non tarifaires ; Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale en ligne.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : fiches par pays, supports multimédias et exposés sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; manifestation parallèle sur le commerce, l'investissement et l'innovation au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et articles d'opinion sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et pages Web sur la technologie et l'innovation, les entreprises et l'investissement, la facilitation du commerce et le commerce numérique, les politiques et l'intégration commerciales, le financement des infrastructures et les partenariats public-privé.

**Sous-programme 3  
Transports**

**Objectif**

- 19.58 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région Asie-Pacifique.

## Stratégie

- 19.59 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à assurer le secrétariat de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique, de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau ferroviaire transasiatique et de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs, et à fournir une expertise technique aux délibérations intergouvernementales des groupes de travail concernés, notamment en ce qui concerne les questions d'ordre opérationnel et les questions intéressant particulièrement les pays en développement sans littoral ;
  - b) à fournir une assistance technique et à mener les travaux de recherche et d'analyse connexes sur les transports terrestres et maritimes, compte dûment tenu des besoins spécifiques des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en donnant la priorité à l'amélioration de la connectivité opérationnelle par la promotion des supports de connaissances et des meilleures pratiques, et notamment de dispositions opérationnelles efficaces et de cadres juridiques harmonisés pour le transport multimodal, et à faciliter systématiquement le dialogue régional et, le cas échéant, interrégional, aux fins du développement de la connectivité à ces deux niveaux ;
  - c) à faciliter le partage des bonnes pratiques concernant l'utilisation des nouvelles technologies et des technologies émergentes, à appuyer la mise en place à large échelle de systèmes de transports intelligents dans le cadre d'une feuille de route régionale et à faire œuvre de sensibilisation grâce à des supports de connaissances et au renforcement des capacités ;
  - d) à entreprendre des actions de plaidoyer stratégique et de renforcement des capacités en faveur du transport urbain durable et de faibles émissions de gaz à effet de serre et en matière de logistique, en soutenant et en facilitant une transition accélérée vers la mobilité électrique, des transports propres et économiques sur le plan énergétique et des chaînes d'approvisionnement écologiques, et en appliquant l'indice de transport urbain durable créé par la CESAP ;
  - e) à fournir une assistance technique en matière de sécurité routière, de transports bénéficiant à tous et de mobilité, dans le cadre d'un plan régional d'action pour la sécurité routière et de directives régionales relatives à l'accessibilité, l'objectif étant de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités et de favoriser les transports accessibles à tous pour les personnes ayant des besoins particuliers en matière de déplacement, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les usagers des transports à faible revenu, les habitants des zones rurales et les personnes handicapées.
- 19.60 Ces flux d'activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 7, 9, 11 à 13 et 17 et des objectifs du Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026).
- 19.61 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) L'infrastructure de transport sera plus durable, efficace et résiliente dans les réseaux de transport régionaux (réseau routier asiatique, réseau ferroviaire transasiatique et ports secs) et les ports maritimes, afin de contribuer à des opérations de transport de marchandises et, le cas échéant, de passagers qui soient abordables, sûres, accessibles et respectueuses de l'environnement ;
  - b) La connectivité des transports terrestres et maritimes régionaux et interrégionaux sera améliorée afin de préserver les liaisons de transport régionales et de favoriser la coopération régionale à l'appui du commerce interrégional et intrarégional et de la connectivité interpersonnelle ;
  - c) L'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de transport et de mobilité durables dans les pays membres, y compris la planification et le développement de systèmes de transports en commun en zone urbaine et l'élaboration de mesures et de mécanismes visant à promouvoir

l'utilisation accrue de modes de transport à faibles émissions de gaz à effet de serre et de stratégies de mobilité intelligente, ainsi que de mesures destinées à améliorer la sécurité des transports et à promouvoir des transports bénéficiant à tous dans la région.

## Exécution du programme en 2022

### Renforcement du cadre juridique pour faciliter les opérations de transport multimodal

- 19.62 Les pays ayant davantage recours au transport multimodal (utilisation des différents modes de transport disponibles, à savoir le transport routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial) ont fait preuve d'une plus grande résilience en préservant la connectivité de leurs transports pendant la pandémie, en particulier lorsque le transport ferroviaire était combiné à d'autres modes de transport<sup>1</sup>. Le cadre juridique applicable aux opérations de transport multimodal en Asie et dans le Pacifique se compose de plusieurs conventions internationales destinées à réglementer le transport unimodal, de divers accords régionaux et sous-régionaux, de lois nationales et de contrats à terme standard, qui pourraient être améliorés pour tenir compte des évolutions survenant dans le secteur des transports en termes de modèles de transport, de technologie et de marchés.
- 19.63 Dans le cadre du sous-programme, on a sensibilisé les États membres de la CESAP à l'importance de passer d'un transport unimodal à un transport multimodal afin d'accroître la résilience de leurs réseaux de transport, notamment en réponse à des perturbations telles que celles qui ont résulté de la pandémie. On a recensé plusieurs façons d'aborder l'harmonisation des cadres juridiques nationaux relatifs au transport multimodal, facilité l'analyse des experts et les consultations nationales et mis au point les « Lignes directrices pour l'harmonisation des lois nationales relatives au transport multimodal en Asie et dans le Pacifique ».
- 19.64 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.10).

Tableau 19.10  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Comité des transports a souligné qu'il importait de faciliter les opérations de transport multimodal en améliorant encore le cadre juridique existant en Asie et dans le Pacifique	Les États membres de la CESAP ont décidé, à la quatrième session de la Conférence ministérielle sur les transports, d'œuvrer en faveur de l'élaboration d'un cadre juridique harmonisé pour le transport multimodal en Asie et dans le Pacifique	Les États membres de la CESAP ont accueilli avec satisfaction les « Lignes directrices pour l'harmonisation des lois nationales relatives au transport multimodal en Asie et dans le Pacifique »

<sup>1</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « COVID-19 and its impact on the railway sector in Asia and the Pacific », note d'orientation, 30 octobre 2020. Disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/sites/default/files/5NOV\\_Railway\\_Green\\_SCREEN.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/5NOV_Railway_Green_SCREEN.pdf).

## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : accélération des mesures transformatrices dans le domaine des transports aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.65 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que huit États membres adoptent de nouvelles politiques et mesures qui favorisent encore davantage l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement, les dimensions environnementales des systèmes de transport et l'amélioration de la sécurité des transports, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives aux transports, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.66 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.11).

Tableau 19.11  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres de la CESAP ont fait progresser les discussions sur les domaines prioritaires qui permettraient d'équilibrer les dimensions économique, sociale et environnementale du transport et de soutenir la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable d'ici à 2030	Les États membres de la CESAP ont adopté sept domaines d'activité prioritaires pour les transports régionaux, dont trois nouveaux, en vue d'accélérer l'évolution effective vers la durabilité et d'assurer le relèvement après la pandémie de COVID-19	Les États membres de la CESAP ont élaboré huit nouvelles politiques et mesures qui favorisent encore davantage l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement, les dimensions environnementales des systèmes de transport et l'amélioration de la sécurité des transports, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives aux transports	Huit États membres adoptent de nouvelles politiques et mesures qui favorisent encore davantage l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement, les dimensions environnementales des systèmes de transport et l'amélioration de la sécurité des transports, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives aux transports	Trois États membres de la CESAP renforcent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'efficacité économique des chaînes d'approvisionnement</li> <li>• Les dimensions environnementales des systèmes de transport</li> <li>• La sécurité des transports</li> </ul>

### Résultat 2 : exploitation du réseau de transports régional pour prendre en considération la dimension environnementale du développement des transports et des chaînes d'approvisionnement internationales

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.67 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué aux progrès accomplis par plusieurs États membres (Chine, Fédération de Russie, Inde et Thaïlande) eu égard à leur engagement de

réduire les émissions liées aux transports, notamment grâce à l’adoption de politiques à long terme et de feuilles de route visant à accélérer la transition vers la mobilité électrique en vue de soutenir l’action climatique (Chine, Inde et Thaïlande), ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

19.68 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.12).

Tableau 19.12  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres de la CESAP ont encouragé l’adoption d’une approche globale visant à donner plus d’importance aux dimensions environnementale et sociale du développement et de l’exploitation des transports	Les pays utilisent le Groupe de travail sur le Réseau routier asiatique, le Groupe de travail sur le Réseau ferroviaire transasiatique et le Groupe de travail sur les ports secs pour réfléchir à une approche régionale propre à améliorer la durabilité du transport de marchandises, faisant de la dimension environnementale du développement des transports l’une de leurs priorités	Plusieurs États membres (Chine, Fédération de Russie, Inde et Thaïlande) ont tenu leur engagement de réduire les émissions liées aux transports, notamment en adoptant des politiques à long terme et des feuilles de route visant à accélérer la transition vers la mobilité électrique en vue de soutenir l’action climatique (Chine, Inde et Thaïlande)	Les pays institutionnalisent davantage un programme visant à prendre en compte la dimension environnementale du développement et de l’exploitation des transports, et mettent en œuvre des projets et des décisions dans l’ensemble du réseau de transports terrestres régional et des chaînes d’approvisionnement	Les membres des initiatives et des groupes de travail intergouvernementaux existants mettent en place des mesures politiques plus ambitieuses pour prendre en compte la dimension environnementale des opérations de transport de marchandises

**Résultat 3 : renforcement des politiques pour des transports et une mobilité sûrs et inclusifs**

**Projet de plan-programme pour 2024**

19.69 Globalement, le nombre de décès et de blessures graves dus aux accidents de la route n’a pas diminué au cours de la première Décennie d’action pour la sécurité routière (2011-2020), ce qui compromet la réalisation des cibles 3.6 et 11.2 des objectifs de développement durable<sup>2</sup>. Dans le cadre du sous-programme, on a fourni des conseils analytiques et techniques aux membres et membres associés afin d’élaborer le Plan d’action régional pour l’Asie et le Pacifique pour la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière (2021-2030), qui sert de document d’orientation pour soutenir les efforts visant à réduire le nombre de morts et de blessés sur les routes. Pour améliorer la sécurité et l’inclusivité des transports, on a également évalué les mesures inclusives mises en œuvre par les pays dans le domaine des transports et recensé les meilleures pratiques pour répondre aux besoins des différents usagers, y compris le renforcement de la résilience socioéconomique des populations rurales dans la région.

<sup>2</sup> Page web de l’Observatoire mondial de la santé de l’Organisation mondiale de la Santé, disponible à l’adresse suivante : [www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/estimated-number-of-road-traffic-deaths](http://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/estimated-number-of-road-traffic-deaths).

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.70 Les enseignements tirés sont les suivants : il y a un essor de la demande concernant le renforcement de la capacité des décideurs politiques à traiter efficacement la question des transports sûrs et inclusifs, et les interventions menées dans le cadre du sous-programme pour aider les États membres à tirer pleinement parti de la mise en œuvre du Plan d'action régional doivent être mieux alignées. Compte tenu de ces enseignements, on coordonnera le portefeuille de coopération technique du sous-programme afin de maximiser les synergies existantes dans les activités menées dans le cadre du sous-programme au niveau national. On renforcera également la capacité des États membres à améliorer la gestion de la sécurité routière, notamment la sécurité des deux-roues motorisés et des infrastructures, et à planifier des systèmes de transport urbain plus accessibles, inclusifs et innovants. En vue d'aider les États membres à élaborer des politiques de transport sûres et inclusives grâce à des approches globales, on s'appuiera également sur l'expertise spécifique acquise dans le cadre des sous-programmes 5 et 6 pour mettre en œuvre conjointement des initiatives pertinentes.
- 19.71 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.13).

**Tableau 19.13**  
**Mesure des résultats**

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Les États membres de la CESAP ont souligné la nécessité d'adopter une approche globale pour renforcer la sécurité et l'inclusivité des systèmes et des infrastructures de transport	Les États membres de la CESAP sont convenus d'inclure la question des transports sûrs et inclusifs dans le Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) et d'en faire l'un de ses trois objectifs primordiaux	Le Comité des transports a accueilli favorablement le Plan d'action régional pour l'Asie et le Pacifique pour la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière (2021-2030)  Les États membres de la CESAP ont contribué à l'élaboration de lignes directrices régionales sur l'amélioration de l'inclusion sociale et de l'innovation dans les systèmes de transport urbain dans les villes en Asie et dans le Pacifique	Trois États membres de la CESAP entreprennent d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques nationales de sécurité routière pour améliorer la sécurité routière	Trois États membres supplémentaires élaborent ou mettent en œuvre des politiques et des mesures nationales visant à réduire d'au moins 50 % le nombre de morts et de blessés sur les routes entre 2021 et 2030

**Produits**

- 19.72 On trouvera dans le tableau 19.14 les produits retenus pour le sous-programme.

Table 19.14

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
Rapports destinés aux entités suivantes :				
1. Commission	1	1	1	1
2. Comité des transports	3	4	–	3
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>22</b>
Réunions ou séances :				
3. Comité des transports	6	6	–	6
4. Réunions consacrées au Réseau routier asiatique	–	–	4	–
5. Réunions consacrées au Réseau ferroviaire transasiatique	–	–	4	–
6. Réunions consacrées aux ports secs	–	–	4	–
7. Réunions du Groupe de travail sur le transport durable, les opérations de transit et l'interconnexion des réseaux de transport relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	4	4	4	4
8. Réunions de groupe d'experts sur la connectivité des transports et la logistique	8	8	8	8
9. Réunions de groupes d'experts sur la mobilité	4	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
10. Projets portant sur la connectivité des transports et la logistique	4	6	3	4
11. Projets portant sur la mobilité	4	9	7	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	–	–	<b>1</b>	–
12. Connectivité des transports et logistique	–	–	1	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
13. Publications sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique	–	–	1	2
14. Publications sur la connectivité des transports, la logistique et la mobilité	2	2	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
15. Connectivité des transports et logistique	2	2	2	1
16. Mobilité	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données du Réseau routier asiatique, Réseau ferroviaire transasiatique et réseau des ports secs.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : infographies sur la sécurité routière accessibles à l'échelle régionale et mondiale.				

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, blogs et articles d'opinion sur le Réseau routier asiatique, les transports écologiquement viables, le Réseau ferroviaire transasiatique, les ports secs et le transport intermodal, la connexion aux chaînes d'approvisionnement mondiales, les transports urbains et les transports sûrs et bénéficiant à tous ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web sur le Réseau routier asiatique, les transports écologiquement viables, le Réseau ferroviaire transasiatique, les ports secs et le transport intermodal, la connexion aux chaînes d'approvisionnement mondiales et les systèmes de transport sûrs et bénéficiant à tous.

---

## **Sous-programme 4**

### **Environnement et développement**

#### **Objectif**

- 19.73 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les effets néfastes de la croissance sur le milieu naturel et d'améliorer le bien-être des populations dans les zones urbaines et rurales en renforçant la capacité des États membres à intensifier l'action climatique et l'utilisation durable des ressources, à parvenir à un développement urbain durable et à éliminer la pollution et les déchets.

#### **Stratégie**

- 19.74 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à aider les États membres à élaborer des politiques et des plans d'action climatique ambitieux et conformes à l'Accord de Paris et aux décisions qui seront adoptées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-huitième session, par la Commission et par le Comité de l'environnement et du développement à sa septième session, et à mettre en application ces politiques et plans aux niveaux régional, national, infranational et local ;
  - b) à rassembler des données factuelles sur l'état et l'évolution de l'environnement commun et sur les effets de la dégradation de l'environnement sur la santé en Asie et dans le Pacifique, notamment d'un point de vue urbain, et à offrir un appui technique pour faciliter l'élaboration de politiques intégrées visant à promouvoir et à renforcer les approches fondées sur les écosystèmes, les solutions basées sur la nature et les systèmes alimentaires, à réduire la pollution et à renforcer les droits procéduraux en matière de protection de l'environnement, notamment par la mobilisation de diverses parties prenantes et l'établissement de partenariats multipartites, tout en tenant compte des besoins des femmes et en promouvant leur participation aux processus décisionnels ;
  - c) à promouvoir la coopération régionale en matière de pollution atmosphérique, notamment en appuyant la mise en œuvre du Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique, en facilitant, entre autres, le dialogue et l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion de la qualité de l'air et en fournissant un appui technique aux États membres en matière d'évaluation de la qualité de l'air, de normes et de données ;
  - d) à renforcer la capacité des autorités municipales à renforcer les mécanismes de planification urbaine, à offrir un appui technique et des avis pour faciliter l'adoption de stratégies de renforcement de la résilience urbaine, l'application de technologies intelligentes et le financement des infrastructures urbaines résilientes, et à faire mieux connaître les solutions urbaines durables et inclusives, notamment les questions relatives à la protection de l'environnement, à la consommation des ressources, aux besoins en infrastructures, à la

pollution atmosphérique, aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe ;

- e) à soutenir la coopération régionale pour prévenir la pollution marine et protéger les écosystèmes marins, notamment en coordonnant les activités régionales relatives à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, en mettant en place une plateforme de dialogue multipartite telle que la Journée Asie-Pacifique de l'océan et en promouvant l'application des conventions internationales et le lancement d'initiatives à l'échelle régionale, le cas échéant.

19.75 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Le renforcement des initiatives visant à lutter contre les changements climatiques grâce à l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays d'Asie et du Pacifique ;
- b) L'édification de communautés plus durables et résilientes et la réduction des effets néfastes de l'urbanisation ;
- c) L'amélioration des scénarios stratégiques, des plans, de la législation et des actions permettant de faire face au risque que fait peser la pollution atmosphérique dans la région ;
- d) Le renforcement des initiatives visant à protéger l'environnement et à appuyer la transition vers des écosystèmes sains, en particulier des océans et des systèmes alimentaires sains ;
- e) La promotion d'un cadre juridique régional comme fondement de la consécration du droit à un environnement propre, sain et durable ;
- f) Le renforcement et la revitalisation de la coopération multilatérale en matière d'action environnementale.

## Exécution du programme en 2022

### **Renforcement de la coopération en vue de faire progresser le droit à un environnement propre, sain et durable, y compris les droits procéduraux et substantiels en Asie du Sud-Est**

19.76 Pour donner suite à une recommandation visant à élaborer un cadre Asie-Pacifique analogue à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement en Europe et à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre du sous-programme, on a contribué à la compréhension des meilleures pratiques pour élaborer un tel instrument. Par la suite, on a permis, en 2022, le lancement d'un processus intergouvernemental, présidé par la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN, afin d'élaborer un cadre pour un instrument juridique sous-régional. En fournissant des avis techniques et juridiques au groupe de travail de l'ASEAN sur les droits environnementaux, dans le cadre du sous-programme, on s'est appuyé sur l'expérience des accords régionaux susmentionnés en matière de droit d'accès à l'environnement, tout en tenant compte de la dynamique régionale spécifique et des caractéristiques nationales en Asie du Sud-Est et en soutenant la réalisation du développement durable.

19.77 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.15).

Tableau 19.15  
**Mesure des résultats**

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
Les experts juridiques ont recommandé au secrétariat de soutenir l'élaboration d'un instrument juridique sous-régional sur le droit à un environnement propre, sain et durable	La Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN a décidé de poursuivre l'élaboration d'un cadre sous-régional sur le droit à un environnement propre, sain et durable et a demandé l'appui du sous-programme	Le groupe de travail de l'ASEAN sur les droits environnementaux a été créé pour convenir des éléments de fond et de procédure d'un accord-cadre à l'échelle de l'ASEAN sur le droit à un environnement propre, sain et durable

### Résultats escomptés pour 2024

**Résultat 1 : les États membres renforcent la coopération régionale en matière de gestion des ressources naturelles, adoptent des modes de développement urbain durable et mettent en place des initiatives en faveur du climat et des mesures d'atténuation des effets de la pollution atmosphérique**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 19.78 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption, par le Comité de l'environnement et du développement, du mandat d'un groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement afin de renforcer l'accès aux compétences techniques et aux activités de renforcement des capacités, en soutenant la mise en œuvre du Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que les États membres disposent d'un meilleur accès aux compétences techniques et aux activités de renforcement des capacités grâce à la coordination de fond assurée par le groupe d'experts techniques. La cible n'a pas été atteinte car la mise en place du groupe d'experts techniques a été retardée d'un an.
- 19.79 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.16).

Tableau 19.16  
**Mesure des résultats**

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Le Comité de l'environnement et du développement a décidé de créer un groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement afin de renforcer les échanges régionaux et de mobiliser des compétences techniques en vue	Les États membres ont examiné le mandat du groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement	Le mandat du groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement a été adopté à la septième session du Comité de l'environnement et du développement	Les États membres prennent des engagements volontaires et adoptent des politiques nationales et locales pour lutter contre la pollution atmosphérique	Le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique est mis en œuvre

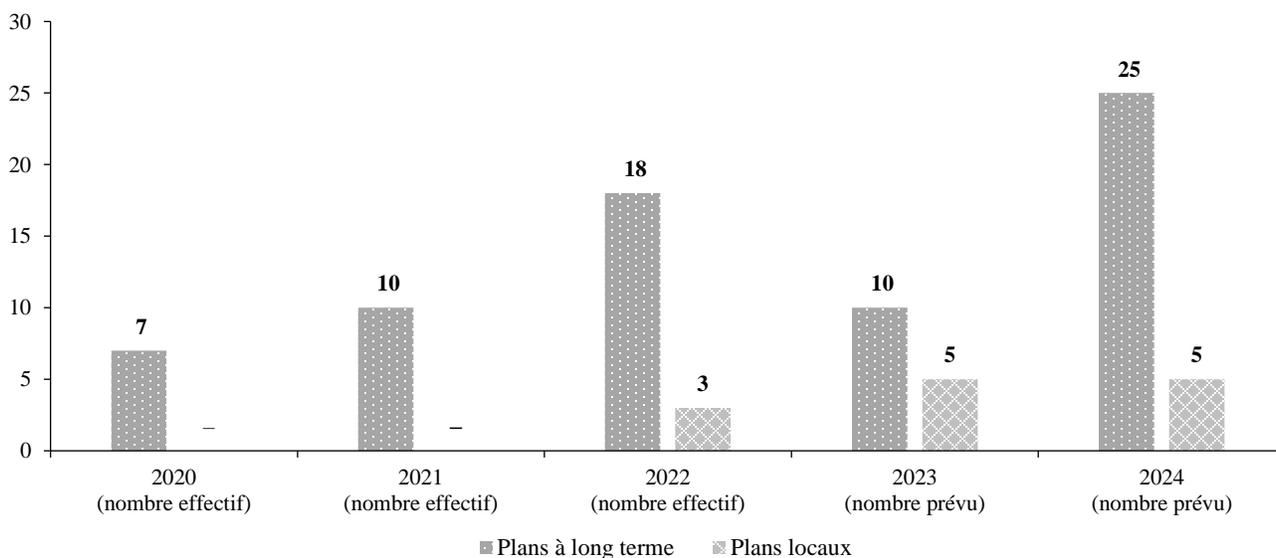
2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
d'accélérer l'action en faveur de l'environnement et du développement durable				

**Résultat 2 : intensification de l'action climatique**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 19.80 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 18 pays d'Asie et du Pacifique élaborent des stratégies de développement à long terme et à faible émission de carbone et de gaz à effet de serre, et à ce que 3 pays de la région élaborent des plans locaux d'action climatique et de lutte contre la pollution atmosphérique, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 10 pays d'Asie et du Pacifique.
- 19.81 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.III).

Figure 19.III  
**Mesure des résultats : nombre de pays d'Asie et du Pacifique élaborant des plans locaux d'action climatique et de lutte contre la pollution atmosphérique et des stratégies de relèvement et de développement à long terme et à faible émission de carbone et de gaz à effet de serre (résultat cumulé)**



**Résultat 3 : les autorités locales mettent en œuvre les objectifs de développement durable au niveau local et contribuent aux stratégies nationales en matière de climat**

**Projet de plan-programme pour 2024**

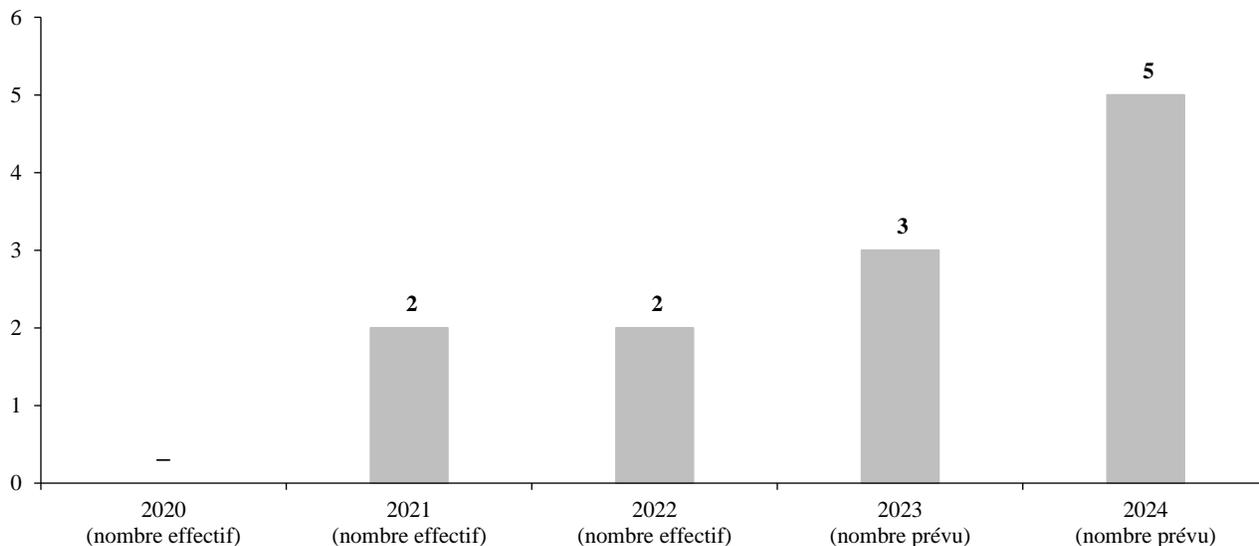
- 19.82 Dans le cadre du sous-programme, on a renforcé la capacité des autorités locales à entreprendre des examens locaux volontaires pour mettre en œuvre les résultats du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, y compris son débat ministériel, qui s'est tenu en 2019. Afin de mieux tenir compte des mesures locales et nationales dans les rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, la CESAP a publié en 2020 des lignes directrices régionales pour les examens locaux volontaires, qui mettent l'accent sur une approche de l'adaptation des

objectifs à l'échelle locale qui mobilise tous les pouvoirs publics. Depuis la publication des lignes directrices, dans le cadre du sous-programme, on a aidé quatre villes du Bangladesh, d'Indonésie, de Malaisie et du Népal à finaliser leurs examens locaux volontaires en leur fournissant un appui technique. En outre, la ville de Melbourne (Australie) a entrepris son examen local volontaire en 2022 en recourant à la méthodologie mise au point par la CESAP.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.83 L'enseignement tiré est le suivant : il faut ajuster les critères permettant aux villes de participer au processus d'examen local volontaire pour mieux s'aligner sur les rapports issus des examens nationaux volontaires présentés au forum politique de haut niveau, afin de renforcer l'intégration verticale entre les autorités nationales, infranationales et locales. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on contribuera à renforcer les politiques urbaines nationales pour permettre aux autorités locales de mettre en œuvre des mesures urbaines durables, telles que la gestion des déchets solides et l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes. On soutiendra en outre la collecte de données locales relatives à l'ensemble des objectifs de développement durable et on aidera les villes à prendre des mesures locales qui contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030, y compris des mesures locales pour le climat qui contribuent aux contributions déterminées au niveau national élaborées dans le cadre de l'Accord de Paris.
- 19.84 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.IV).

Figure 19.IV  
**Mesure des résultats : nombre de villes élaborant des examens locaux volontaires ou des plans d'adaptation des objectifs de développement durable à l'échelle locale avec l'appui direct de la Commission (résultat annuel)**



**Produits**

- 19.85 On trouvera dans le tableau 19.17 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.17

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Rapports destinés aux entités suivantes :				
1. Commission	1	1	1	1
2. Comité de l'environnement et du développement	1	3	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>25</b>	<b>28</b>
Réunions ou séances :				
3. Comité de l'environnement et du développement	5	5	–	5
4. Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable	2	2	2	2
5. Réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'essai des machines agricoles	5	5	5	5
6. Groupes d'experts pour la mise en œuvre des programmes convenus à l'échelon international en matière d'environnement et de développement	2	2	2	2
7. Groupes d'experts sur les villes durables et résilientes dans la région Asie-Pacifique	8	3	8	8
8. Initiative de Séoul pour une croissance verte	2	1	2	6
9. Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation	–	–	6	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
10. Projets sur la gestion durable des ressources naturelles	1	2	1	1
11. Projets sur le développement urbain durable	1	3	1	2
12. Projets sur la mécanisation agricole durable	1	1	2	2
13. Projet sur la croissance économique durable	1	1	1	1
14. Projets visant à aider les pays de l'Asie et du Pacifique à remplir les engagements pris au titre de l'Accord de Paris	1	3	1	–
15. Projet sur la pollution atmosphérique	–	–	–	1
16. Projet sur le droit d'accès à l'environnement	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>6</b>
17. Atelier sur la gestion intégrée des résidus de paille	1	1	1	1
18. Atelier sur le renforcement des ressources humaines pour la mécanisation agricole durable	1	1	1	1
19. Forum régional sur la mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique	1	1	1	–
20. Ateliers sur la promotion de la mécanisation agricole durable par la coopération Sud-Sud	1	1	1	2
21. Journée Asie-Pacifique de l'océan	1	1	1	1
22. Semaine Asie-Pacifique du climat	5	–	5	–
23. Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus	1	1	1	1
24. Ateliers de formation des hauts dirigeants sur l'environnement et le développement	2	2	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024
25. Publication sur l'environnement et le développement	1	1	1	1
26. Publication sur les progrès de l'urbanisation durable en Asie et dans le Pacifique	–	–	1	-
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
27. Documents sur l'environnement et le développement	1	2	1	1
28. Documents sur les machines agricoles	3	3	3	3

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs en matière d'environnement et de développement fournis en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies.

**Bases de données et supports numériques** : 16 cours d'apprentissage en ligne sur l'environnement et la mise en œuvre du Programme 2030.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports d'information sur la mécanisation de l'agriculture ; journées internationales des Nations Unies (Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus, Journée mondiale des villes, Journée mondiale de l'environnement et Journée mondiale de l'habitat), et manifestations spéciales sur le développement urbain durable et sur l'environnement et le développement ; manifestation parallèle sur l'environnement et le développement au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur la réduction des effets néfastes de la croissance sur le milieu naturel et l'amélioration du bien-être humain en milieu urbain et rural ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web du sous-programme portant sur la préservation des ressources naturelles, la mécanisation agricole durable, les villes pour un avenir durable et la croissance durable.

## Sous-programme 5 Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe

### Objectif

- 19.86 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique par la coopération régionale et la mise en commun des meilleures pratiques.

### Stratégie

- 19.87 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on veillera, dans le cadre du sous-programme, à aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 4, 5, 9 à 11, 13 à 15 et 17 en élaborant des normes concernant la connectivité numérique inclusive, le partage des données géospatiales, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience face aux catastrophes et, à cette fin, à s'appuyer sur des travaux d'analyse des politiques et des travaux de recherche fondés sur des données factuelles. Plus précisément, les activités qui seront menées consisteront à :

- a) Renforcer les capacités, en particulier les capacités des pays ayant des besoins particuliers, dans les domaines susmentionnés, au moyen des mécanismes de coopération régionale qui favorisent la coopération technique Sud-Sud et Nord-Sud complétés par les programmes du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication

pour le développement et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ;

- b) Promouvoir le dialogue et la coopération en matière d'élaboration de politiques à l'échelle régionale en tenant des réunions de groupes d'experts sur les problèmes transfrontières que posent la connectivité et les risques de catastrophe, notamment ceux liés à de grands enjeux de développement comme les changements climatiques ;
- c) Promouvoir l'application du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026) en réalisant des études diagnostiques sur la fracture numérique, en évaluant les cadres réglementaires et de politique générale et en formulant des recommandations, complétées par des activités de sensibilisation et de réseautage ainsi que des partenariats à l'appui des cadres convenus au niveau régional ;
- d) Conformément à la Déclaration ministérielle de Jakarta sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et au Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030), aider les États membres à tirer parti des dernières avancées en matière d'applications des techniques spatiales et de données géospatiales, faciliter un accès rapide et élargi aux données géospatiales de source spatiale, permettre la mise en commun des compétences et des ressources aux échelons régional et sous-régional, favoriser la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques et créer des effets de synergie avec d'autres initiatives régionales ;
- e) Amplifier les effets de la coopération sous-régionale et régionale en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation et de moyens d'actions résilients aux changements climatiques, notamment en assurant l'exécution des activités du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, ainsi que des services de gestion des informations sur les catastrophes fournis par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, ce qui inclut les activités prévues au titre du Plan d'action régional sur les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique ;
- f) Renforcer encore l'adaptabilité des capacités humaines et institutionnelles en fournissant une assistance visant à faire progresser la transformation numérique inclusive, à favoriser l'utilisation d'applications innovantes d'analyse des risques et de données géospatiales et à apporter des solutions ciblées aux besoins particuliers des pays qui sont fortement exposés aux risques de catastrophe.

19.88 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La réduction de la fracture numérique et l'accélération de la transformation numérique ;
- b) L'anticipation des risques de catastrophe et le renforcement des moyens de réduire et de gérer les risques de catastrophe au profit de la société à tous les niveaux ;
- c) L'amélioration des applications d'informations géospatiales intégrées pour réduire les risques de catastrophe et accélérer le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

## **Exécution du programme en 2022**

### **Engagement renouvelé en faveur de la coopération numérique en Asie et dans le Pacifique**

19.89 La fracture numérique en Asie et dans le Pacifique, qui a exacerbé la distribution inégale des dividendes numériques, risque de perpétuer les inégalités économiques dans la région. Grâce au sous-programme, il a été possible d'aider les États membres à renforcer leur connectivité numérique par l'intermédiaire de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, qui constitue une

plateforme régionale pour la promotion de la coopération numérique<sup>3</sup>. Il a également été possible de faciliter la formation et les discussions des groupes de travail ayant élaboré le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026), et d'appuyer l'organisation de la première Conférence ministérielle sur le numérique en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue en République de Corée. Dans le cadre du sous-programme, on a par ailleurs mené des travaux d'analyse et instauré un programme régional de renforcement des capacités consacré aux technologies numériques de pointe.

- 19.90 Dans le cadre du sous-programme, il a par ailleurs été possible d'organiser, conjointement avec le Gouvernement indonésien, la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique autour du thème « Espace+ pour notre Terre et notre futur », et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et des bilans d'expérience au moyen de la publication du recueil *Geospatial Practices for Sustainable Development in South-East Asia 2022: A Compendium* (Pratiques géospatiales au service développement durable en Asie du Sud-Est en 2022) et de la base de données ainsi que du tableau de bord qui lui sont associés. Les opérations de maintenance et de mise à jour du Portail sur les risques et la résilience ont permis de tirer parti des innovations numériques pour offrir aux pays des solutions personnalisées en matière d'adaptation en convertissant les nombreuses informations accessibles au public – géospatiales, statistiques et de télédétection – en analyses de données exploitables permettant de faciliter la prise de décisions en tenant compte des risques.
- 19.91 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.18).

**Tableau 19.18**  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a recommandé la création d'un groupe de rédaction chargé d'élaborer un plan d'action pour la prochaine phase de mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, portant sur la période 2022-2026	Sous la direction des Maldives, avec les Tonga et la Mongolie à la vice-présidence, le groupe de rédaction a examiné le projet de Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026), et a formulé des orientations supplémentaires au sujet de ce plan	Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a approuvé le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026)  Les personnes ayant participé à la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique ont adopté la Déclaration ministérielle de Jakarta sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique

<sup>3</sup> ESCAP/RES/78/1.

## Résultats escomptés pour 2024

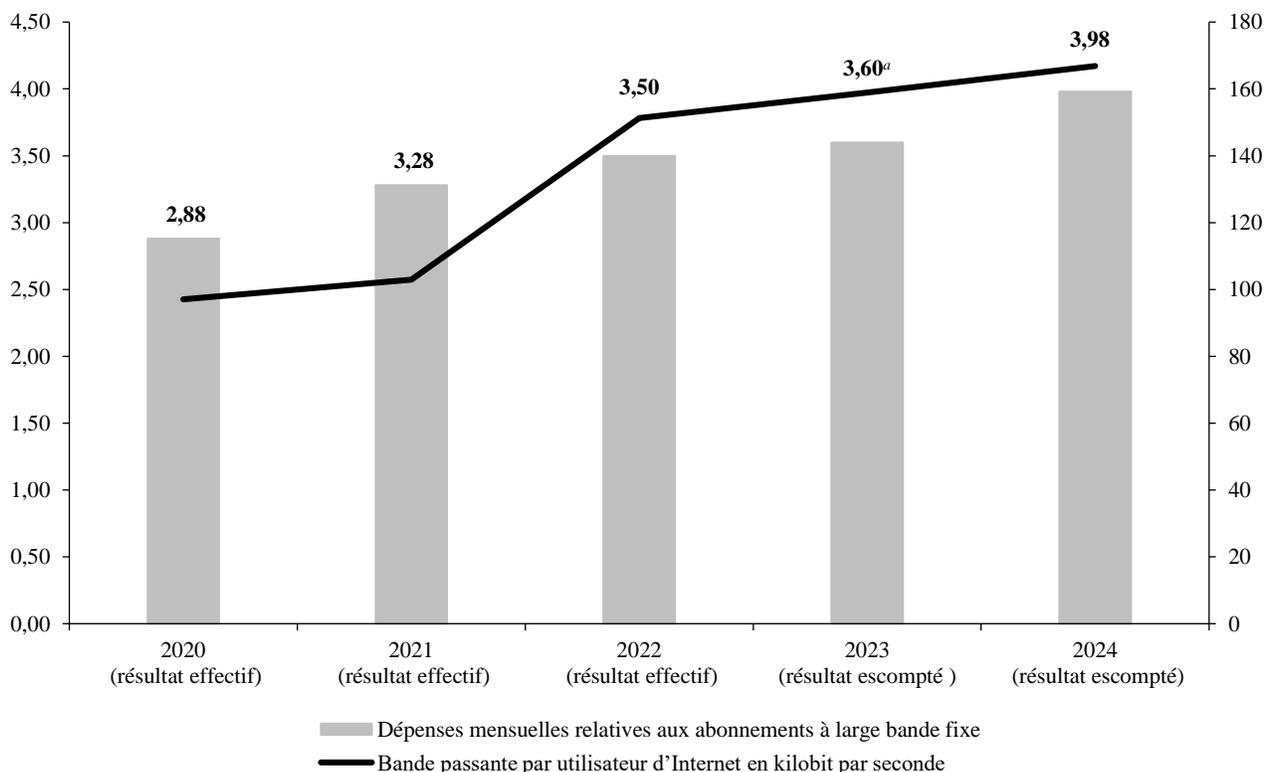
### Résultat 1 : réduction des écarts de développement via l'accès accéléré à une connectivité numérique abordable et résiliente

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.92 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à porter à 3,50 % la part des dépenses mensuelles relatives aux abonnements à large bande fixe dans le revenu national brut par habitant dans la région Asie-Pacifique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 2,55 %. La cible n'a pas été atteinte en raison de l'augmentation soudaine de la demande en bande passante pour des technologies cellulaires plus avancées (de troisième, quatrième ou cinquième générations) et de l'augmentation des débits pendant la pandémie de COVID-19, ce qui a fait grimper le prix des abonnements dans le monde entier, y compris en Asie et dans le Pacifique.
- 19.93 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.V).

Figure 19.V

#### Mesure des résultats : dépenses mensuelles moyennes relatives aux abonnements à large bande fixe en pourcentage du revenu national brut par habitant dans la région Asie-Pacifique



<sup>a</sup> Selon les dernières statistiques publiées par l'Union internationale des télécommunications dans son rapport de 2022 sur le panier des prix des technologies numériques, les dépenses mensuelles relatives aux abonnements à large bande fixe devraient représenter pour l'année 2023 non pas 3,60 % mais 3,73 % du revenu national brut par habitant (voir [www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Dashboards/Pages/IPB.aspx](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Dashboards/Pages/IPB.aspx)). Les chiffres prévus pour 2024 sont basés sur les variations moyennes en pourcentage enregistrées au cours des années précédentes.

**Résultat 2 : utilisation accrue des données géospatiales pour accélérer le suivi et la réalisation des objectifs de développement durable**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 19.94 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis d’entamer l’intégration des données géospatiales et sectorielles aux fins du suivi et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans trois pays (Indonésie, Sri Lanka et Thaïlande), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir deux pays.
- 19.95 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.19).

Tableau 19.19  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les membres et membres associés ont demandé de l’aide pour renforcer leur capacité d’établir un modèle de données commun et des méthodes	Les membres et membres associés ont eu accès à des formations et des outils pour mieux exploiter les données géospatiales	Trois pays (Indonésie, Sri Lanka et Thaïlande) ont engagé des mesures ou des projets sur l’intégration des données géospatiales et sectorielles aux fins du suivi et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	Deux autres pays engagent des mesures ou des projets sur l’intégration des données géospatiales et sectorielles aux fins du suivi et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	Deux pays disposent d’un nombre croissant de données géospatiales et sectorielles permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable

**Résultat 3 : renforcement des cadres nationaux et sous-régionaux sur la réduction des risques de catastrophe et l’adaptation aux changements climatiques**

**Projet de plan-programme pour 2024**

- 19.96 La région continue d’être touchée par de multiples catastrophes liées aux changements climatiques, et la tendance au réchauffement de la planète se poursuit. Les incidences de cette tendance dans les différentes sous-régions de l’Asie et du Pacifique sont variées, chaque sous-région pouvant bénéficier de son propre profil de risques caractérisé par des spécificités sous-régionales. Afin de mieux cerner les tendances sous-régionales en matière de réchauffement, on s’est employé, dans le cadre du sous-programme, à adapter le rapport phare de 2021 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique (*Asia-Pacific Disaster Report 2021*) à la situation de chaque sous-région, ce qui a permis d’élaborer des cadres sous-régionaux sur la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.97 L’enseignement tiré est le suivant : il a fallu intégrer les répercussions multiples et à évolution rapide de la pandémie, laquelle a remodelé et étendu le « paysage des risques » dans la région Asie-Pacifique, aux activités d’analyse et de renforcement des capacités ainsi qu’aux travaux intergouvernementaux, notamment en nouant des partenariats avec des organisations sous-régionales, des agences spatiales et d’autres parties prenantes, afin d’adapter le programme de travail et les modalités de fonctionnement aux risques de catastrophes en cascade au niveau sous-régional.

Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on veillera à approfondir ces partenariats en fournissant des services de partage du savoir aux organisations partenaires, y compris des services d'analyse de l'état du climat à la demande et des outils personnalisés d'aide à la prise de décisions pour accélérer l'adoption et la mise en œuvre de mécanismes d'adaptation et de résilience. En outre, on tirera parti de la transformation numérique en fournissant aux pays des solutions en ligne supplémentaires par le biais : du Portail sur les risques et la résilience de la CESAP et de la base de données et du tableau de bord en ligne sur les bonnes pratiques géospatiales ; des plateformes de partage des connaissances sur l'application des données géospatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience, ainsi que sur les tempêtes de sable et de poussière ; du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

19.98 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.20).

Tableau 19.20  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les pays membres de l'ASEAN ont adopté une déclaration sur l'adaptation à la sécheresse	Les pays membres de l'ASEAN ont traduit la déclaration en un plan d'action	Trois pays (Indonésie, République démocratique populaire lao et Thaïlande) ont traduit les plans d'action en stratégies nationales	Deux organisations sous-régionales adoptent des cadres sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et soutiennent l'initiative en faveur d'alertes précoces pour tous d'ici à 2027	Deux autres organisations sous-régionales adoptent des cadres sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et soutiennent l'initiative en faveur d'alertes précoces pour tous

## Produits

19.99 On trouvera dans le tableau 19.21 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.21  
Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Rapports destinés aux entités suivantes :				
1. Commission	1	4	2	2
2. Comité de la réduction des risques de catastrophe	–	–	2	–
3. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	4	4	–	3

## Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
4. Quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique	2	2	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>32</b>
Réunions ou séances :				
5. Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	3	3	–	6
6. Comité de la réduction des risques de catastrophe	–	–	6	–
7. Quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique	2	2	–	–
8. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	2	1	1	1
9. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	1	2	1	1
10. Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	4	2	4	4
11. Groupe d'experts Organisation météorologique mondiale (OMM)/CESAP des cyclones tropicaux	4	4	4	4
12. Comité consultatif intergouvernemental pour le programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable	4	4	4	4
13. Comité CESAP/OMM des typhons	4	4	4	4
14. Groupes d'experts sur les applications des techniques spatiales	4	1	–	4
15. Groupes d'experts sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information	4	4	–	4
16. Groupes d'experts sur la réduction des risques de catastrophe	–	–	4	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
17. Gestion de l'information sur les catastrophes	1	1	1	1
18. Réduction des risques de catastrophe	2	2	1	1
19. Promotion de la connectivité numérique	2	4	2	2
20. Applications des techniques spatiales	1	5	4	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
21. Technologies numériques	10	35	14	14
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
22. Gestion de l'information sur les catastrophes	2	1	1	–
23. Pratiques géospatiales au service du développement durable	1	1	1	1
24. Transformation numérique au service du développement durable	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
25. Gestion de l'information sur les catastrophes	2	–	2	3
26. Réduction des risques de catastrophe	1	1	–	2
27. Technologies numériques – infrastructure et connectivité, notamment	2	2	2	2
28. Applications de l'information géospatiale	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs assurés aux groupes de travail sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, notamment la coalition thématique sur le renforcement de la résilience ; services consultatifs assurés aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; services consultatifs assurés aux comités et consultations tenues avec des organisations au sujet de questions liées à la réduction des risques de catastrophe, aux applications des techniques spatiales et aux technologies numériques ; notes d'information sur le développement numérique destinées aux hauts responsables des ministères et organismes publics dont l'activité a trait au numérique.

**Bases de données et supports numériques** : Portail sur les risques et la résilience de la CESAP ; supports numériques sur les applications des techniques spatiales (accès régional et mondial) ; base de données et tableau de bord sur les pratiques géospatiales, enrichis de 80 nouvelles entrées et de 30 utilisateurs institutionnels ; supports numériques pour l'établissement et la gestion des bases de données relatives à l'information sur les catastrophes et de l'infrastructure des données spatiales ; deux nouveaux cours d'apprentissage en ligne dispensés par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : brochures et/ou supports en ligne destinés à faire mieux connaître la gestion de l'information sur les catastrophes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe pour un développement durable et résilient en Asie et dans le Pacifique ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : présence en ligne du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ; pages Web consacrées à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, au renforcement de la résilience face aux catastrophes, à la cyber-résilience, à la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe, à la surveillance des épisodes de sécheresse depuis l'espace, à la prise en compte des informations géospatiales aux fins du renforcement de la résilience et aux systèmes d'information spatiale et géospatiale pour la gestion des catastrophes.

## Sous-programme 6 Développement social

### Objectif

- 19.100 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection, donnent des moyens d'action et ne laissent personne de côté en Asie et dans le Pacifique, l'accent étant mis sur la population et le développement, la protection sociale, le handicap et l'égalité des genres et l'avancement des femmes.

### Stratégie

- 19.101 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme à rassembler les gouvernements autour de questions cruciales liées au développement social dans la région et à appuyer ces processus intergouvernementaux en fournissant des analyses et en tirant parti des atouts complémentaires que sont le pouvoir de mobilisation à l'échelle régionale de la CESAP et la capacité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de favoriser la mise en œuvre à l'échelle nationale en vue de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Plus précisément, les activités qui seront menées dans le cadre du sous-programme consisteront à :
- Aider les gouvernements à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en améliorant la base de données factuelles sur les questions touchant à la population et au développement, en mettant l'accent sur le vieillissement, les migrations

- et la dynamique des populations, la réduction de la pauvreté et la nécessité de ne laisser personne de côté ;
- b) Faciliter le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement grâce au cadre qui a été approuvé à la sixième session du Comité du développement social ;
  - c) Aider les États membres à identifier les groupes de population qui risquent le plus d'être laissés pour compte, grâce à la méthode visant à ce que personne ne soit laissé de côté, à des rapports analytiques et au renforcement des capacités ;
  - d) Conformément au Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique, rendre compte des progrès réalisés au niveau national et des enseignements tirés en matière d'extension de la protection sociale dans des rapports d'activité périodiques ; élaborer une plateforme régionale pour permettre aux États membres de mettre en commun les bonnes pratiques ; mettre à la disposition des gouvernements des outils et des produits d'analyse novateurs ainsi que des outils et des sessions de formation axés sur le renforcement des capacités ;
  - e) Mener des travaux de recherche et d'analyse et appuyer le renforcement des capacités des États membres en vue de l'édification de sociétés faisant place aux personnes handicapées, en s'appuyant sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), et aider les autres sous-programmes à prendre en compte la question du handicap ;
  - f) Assurer le suivi des résultats de l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région Asie-Pacifique, en aidant les gouvernements à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action ;
  - g) Offrir une assistance technique pour l'élaboration de politiques dans le contexte de l'avancement économique des femmes et de l'entrepreneuriat féminin et aider les autres sous-programmes à intégrer les questions de genre ;
  - h) Offrir des supports de connaissances, des séminaires et des conseils techniques pour aider à combler les lacunes du cadre juridique régissant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et à concevoir des stratégies et des dispositions axées sur les entreprises dirigées par des femmes.
- 19.102 Le travail susmentionné permettra d'aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11 et 17.
- 19.103 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La mise en place de cadres régionaux de développement social ;
  - b) L'élaboration de politiques et de programmes souples dans le domaine de la dynamique des populations et du développement social ;
  - c) Le renforcement des compétences et des connaissances des pays, de sorte qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des politiques de protection sociale inclusives ;
  - d) L'amélioration des politiques et des stratégies nationales visant à promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes, notamment des politiques et programmes souples d'investissement et de développement des entreprises ;
  - e) L'amélioration des politiques et programmes nationaux visant à favoriser un développement incluant le handicap.

## Exécution du programme en 2022

### Environnement politique renforcé en faveur de l'avancement économique des femmes et de l'entrepreneuriat féminin

- 19.104 Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à favoriser l'instauration d'un environnement politique et institutionnel propice à l'avancement économique des femmes et à l'entrepreneuriat féminin dans la région Asie-Pacifique au moyen de partenariats avec cinq ministères chargés des petites et moyennes entreprises et deux ministères des affaires féminines. Les lois, les réglementations et les politiques continuent d'entraver les entrepreneuses dans leurs efforts pour créer et gérer leurs entreprises. Le programme régional de la CESAP visant à encourager l'entrepreneuriat féminin a permis d'intégrer des dispositions consacrées aux entrepreneuses dans les lois et les politiques relatives aux petites et moyennes entreprises de plusieurs pays. Au Cambodge et au Viet Nam, on a par ailleurs appuyé l'examen des cadres juridiques existants, apporté une assistance technique aux fins de l'élaboration de politiques et organisé des consultations multipartites tout au long de la procédure d'examen des politiques.
- 19.105 En outre, le sous-programme a permis de recueillir des données probantes et d'aider les responsables de l'élaboration de politiques de cinq pays à faire face aux répercussions de la COVID-19 sur les entrepreneuses et aux lacunes en matière d'accès à l'information et aux services. Il a également permis de favoriser la mise en place de guichets uniques au Viet Nam (auxquels 300 000 personnes ont eu recours, selon les estimations) et au Bangladesh. La CESAP s'est par ailleurs associée au Comité de coordination de l'ASEAN pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises pour élaborer un ensemble complet d'instruments visant à aider les États membres de l'ASEAN à renforcer leurs mesures en faveur des microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, instruments qui ont été adoptés par les 10 États membres de l'ASEAN.
- 19.106 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.22).

Tableau 19.22  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Cinq États membres de la CESAP (Bangladesh, Cambodge, Fidji, Samoa et Viet Nam) ont participé à des consultations sur la réforme des politiques en vue de renforcer l'entrepreneuriat féminin au niveau national	Le Cambodge et le Viet Nam ont pris quatre initiatives et mesures de politique générale pour répondre aux besoins des entrepreneuses et soutenir le développement de leurs entreprises	Le Bangladesh, le Cambodge et le Viet Nam ont pris trois autres initiatives et mesures de politique générale pour répondre aux besoins des entrepreneuses et soutenir le développement de leurs entreprises

## Résultats escomptés pour 2024

**Résultat 1 : mise à disposition de données et d'orientations en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes concernant le vieillissement de la population, qui soient conformes au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.107 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption par les États membres de la CESAP d'un document final intitulé « Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement pour bâtir une société durable pour tous les âges en Asie et

dans le Pacifique », qui contenait des recommandations concernant les mesures à prendre aux niveaux régional et national pour faire face aux effets économiques et sociaux du vieillissement de la population, en particulier sur les femmes âgées, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

19.108 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.23).

Tableau 19.23  
**Mesure des résultats**

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Les États membres de la CESAP ont contribué à la cartographie des politiques relatives au vieillissement de la population et à la collecte de données permettant de suivre le vieillissement de la population	Cinq États membres en situation particulière de la CESAP (Bhoutan, Cambodge, Kirghizistan, Maldives et Mongolie) ont procédé, par concertation et dans le cadre de réunions interministérielles, à un examen national des données et des politiques, en prévision du quatrième cycle d’examen et d’évaluation du Plan d’action international de Madrid sur le vieillissement dans le contexte du Programme 2030	Les États membres de la CESAP ont adopté un document final intitulé « Accélérer la mise en œuvre du Plan d’action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement pour bâtir une société durable pour tous les âges en Asie et dans le Pacifique », qui contenait des recommandations concernant les mesures à prendre aux niveaux régional et national pour faire face aux effets économiques et sociaux du vieillissement de la population, en particulier sur les femmes âgées	Trois autres États membres de la CESAP traitent du vieillissement de la population et d’autres questions relatives à la population et au développement dans des cadres de politique générale et des plans d’action	50 % des États membres contribuent à un répertoire en ligne de politiques et de données de la CESAP sur la mise en œuvre du Plan d’action international de Madrid sur le vieillissement  20 % des États membres utilisent le répertoire en ligne de la CESAP et mettent en œuvre les recommandations qu’il contient lorsqu’ils élaborent de nouvelles politiques, lois, stratégies et lignes directrices sur le vieillissement de la population

**Résultat 2 : renforcement des politiques et programmes nationaux visant à promouvoir les droits et l’autonomisation des personnes handicapées, notamment des femmes ayant un handicap**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

19.109 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l’adoption et à la mise en œuvre, par trois États membres de la CESAP (Bhoutan, Philippines et République démocratique populaire lao), de politiques et de programmes visant à donner des moyens d’action aux personnes handicapées, notamment aux femmes et aux enfants ayant un handicap, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

19.110 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.24).

Tableau 19.24  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Trois États membres de la CESAP (Chine, Inde et République démocratique populaire lao) ont élaboré et mis en œuvre des politiques socialement inclusives fondées sur des données probantes afin de ne pas faire de laissés-pour-compte, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19	Deux États membres de la CESAP ont élaboré et mis en œuvre, en faveur des personnes handicapées, des politiques inclusives fondées sur des données probantes	Trois États membres de la CESAP (Bhoutan, Philippines et République démocratique populaire lao) ont adopté et mis en œuvre des politiques et des programmes pour donner des moyens d'action aux personnes handicapées	Trois autres États membres de la CESAP adoptent et mettent en œuvre des politiques et des programmes pour donner des moyens d'action aux personnes handicapées	Trois États membres de la CESAP renforcent leurs cadres d'action en faveur d'un développement incluant le handicap, en particulier dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale et de l'accessibilité

**Résultat 3 : amélioration des données et des orientations sous-tendant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques inclusives et fondées sur des données probantes en vue de réduire l'inégalité des chances et de ne laisser personne de côté**

**Projet de plan-programme pour 2024**

- 19.111 Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les résultats encourageants qui ont été enregistrés, sur le long terme, en matière de réduction de la pauvreté se sont dégradés, plongeant des millions de personnes en Asie et dans le Pacifique dans une situation de vulnérabilité et les privant d'accès à des services de base et à des perspectives essentielles pour le développement humain, social et économique. Le sous-programme a permis d'élargir la base de connaissances, de mettre au point un mécanisme d'intervention visant à ne laisser personne de côté et de renforcer, au moyen de la formation, la capacité des responsables politiques d'identifier les personnes les plus marginalisées ou confrontées à des obstacles qui les empêchent de bénéficier de neuf objectifs de développement durable.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.112 La popularité du mécanisme d'intervention visant à ne laisser personne de côté n'a cessé de croître, ce qui a permis de tirer l'enseignement suivant : l'outil doit être facile à comprendre et à utiliser afin qu'un large éventail de parties prenantes puissent s'en servir. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à améliorer l'interface avec l'utilisateur de la composante « analyse des données », l'objectif étant que les responsables de l'élaboration des politiques puissent accéder plus facilement aux outils permettant de ventiler et d'analyser les données sur la situation des catégories de la population les plus marginalisées, et utiliser ces outils plus aisément. Cela permettra de renforcer la capacité des responsables de l'élaboration des politiques de saisir pleinement et d'interpréter les résultats obtenus et d'offrir aux responsables techniques des formations plus avancées, dans le but d'étendre l'outil à d'autres objectifs de développement durable et à des ensembles de données nationaux. Dans le cadre du sous-programme, les manifestations et forums mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux constitueront autant d'occasions de démontrer la pertinence des outils innovants mis au point et de plaider en faveur de

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

l'élaboration et du suivi de politiques inclusives fondées sur des données probantes qui ne laissent personne de côté.

19.113 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.25).

Tableau 19.25  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Un outil interactif visant à ne laisser personne de côté, accessible en ligne, a été mis à la disposition des États membres afin qu'ils puissent recenser les groupes les plus marginalisés à la lumière de 15 indicateurs de suivi des objectifs de développement durable se rapportant à neuf objectifs dans plus de 25 pays d'Asie et du Pacifique	Cinq États membres de la CESAP (Mongolie, Philippines, Tonga, Turkménistan et Tuvalu) ont organisé, au niveau national, des sessions de formation pour améliorer la compréhension et l'utilisation de l'outil visant à ne laisser personne de côté	Trois États membres de la CESAP s'appuient sur l'outil visant à ne laisser personne de côté pour générer leurs propres données et informations, en vue d'éclairer l'élaboration de politiques inclusives	20 % des États membres de la CESAP qui s'engagent à réaliser des examens nationaux volontaires en 2024 utilisent les données et les informations générées par l'outil visant à ne laisser personne de côté, qui permet d'éclairer l'élaboration de politiques inclusives

**Produits**

19.114 On trouvera dans le tableau 19.26 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.26  
**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Rapports destinés aux entités suivantes :				
1. Commission	1	2	1	1
2. Comité du développement social	2	4	–	2
3. Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	2	2	–	–
4. Examen régional de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing+30)	–	–	–	2
5. Examen final de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	2	2	–	–
6. Septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	–	–	3	–

## Chapitre 19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>20</b>	<b>26</b>
Réunions ou séances :				
7. Comité du développement social	6	6	–	6
8. Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	6	6	–	–
9. Examen final de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	6	6	–	–
10. Examen régional de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing + 30)	–	–	–	6
11. Groupe de travail thématique sur le genre et les objectifs de développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	2	2	2
12. Septième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	–	–	6	–
13. Groupes d'experts sur l'inclusion du handicap	4	4	4	–
14. Groupes d'experts sur l'inclusion sociale	–	–	–	4
15. Groupes d'experts sur les politiques sociales	4	4	4	4
16. Groupes d'experts sur la population	4	6	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
17. Égalité des genres	1	3	1	1
18. Population et développement	1	2	1	–
19. Inclusion du handicap	3	3	3	2
20. Inégalités	1	1	1	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
21. Inclusion du handicap	1	1	1	–
22. Égalité des genres	–	–	–	1
23. <i>Social Outlook for Asia and the Pacific</i> (perspectives sociales pour l'Asie et le Pacifique)	1	1	–	1
24. Population et développement	1	1	1	–
25. <i>Asia-Pacific Migration Report 2024</i> (rapport de 2024 sur les migrations dans la région Asie-Pacifique)	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
26. Égalité des genres	1	1	1	–
27. Inclusion du handicap	1	1	1	1
28. Population	2	2	2	2
29. Inégalités	2	2	2	2
30. Fiches techniques sur la population	1	1	1	1
31. Développement social	4	4	4	4

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs assurés aux groupes de travail chargés d'examiner les questions relatives au développement social, notamment la coalition thématique sur l'inclusion et l'autonomisation, ainsi qu'au Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032).

**Bases de données et supports numériques** : bases de données et ressources en ligne sur le développement social (accès régional et mondial).

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : journées internationales des Nations Unies, y compris manifestations spéciales sur l'égalité des genres, la population et l'inclusion du handicap.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur la population et le développement, la protection sociale, le handicap, et l'égalité des genres et l'avancement des femmes ; entretiens avec la presse et communication avec les médias au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web sur les sociétés vieillissantes, le développement tenant compte de la question du handicap, l'égalité des genres et l'avancement des femmes, les inégalités et la nécessité de ne laisser personne de côté, les migrations internationales, la population et le développement, l'inclusion sociale, la protection sociale et l'autonomisation des jeunes.

---

## **Sous-programme 7**

### **Statistiques**

#### **Objectif**

- 19.115 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

#### **Stratégie**

- 19.116. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :
- a) Soutenir le développement statistique dans la région, la coopération régionale et la formulation de positions régionales en vue de faire progresser les statistiques officielles dans le respect des engagements pris, notamment au titre du document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique », de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » et de la Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs ;
  - b) Offrir, en collaboration avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, une assistance technique et des services de formation et de renforcement des capacités en vue de :
    - i) Garantir que les pays soient mieux à même de produire, de diffuser et de communiquer des produits et services statistiques, notamment (sans toutefois s'y limiter) des données et statistiques tenant compte des questions de genre et ventilées par sexe, l'accent étant mis sur les pays les plus distancés, comme les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;
    - ii) Moderniser les systèmes statistiques nationaux et donner aux organismes nationaux de statistique de la région les moyens de tirer parti des sources de données générées par les divers éléments des écosystèmes de données nationaux, y compris les données administratives et les mégadonnées que d'autres organismes gouvernementaux et le secteur privé produisent et qui leur sont propres ;
  - c) Fournir des produits et services statistiques, notamment la publication intitulée *Asia and the Pacific SDG Progress Report* (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique) et le Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique, qui facilitent l'accès aux statistiques

officielles et données dans la région et permettent de faire le bilan des progrès qui y sont accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

- d) Élaborer des supports de connaissances (études, documents de travail, notes d'orientation sur les statistiques et blogs) et fournir un appui aux fins de leur production, l'objectif étant de faire mieux connaître les questions relatives aux statistiques officielles et de mettre en commun les connaissances et les données d'expérience dans ce domaine ;
- e) Promouvoir la coopération et faciliter la recherche d'un consensus entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires dont les activités ont trait aux données et aux statistiques dans le cadre d'initiatives propres à la région ou à un pays. Il s'agira notamment de promouvoir, en coopération avec les États membres et les partenaires de développement, la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », sur laquelle s'appuiera l'amélioration des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique ;
- f) Élargir les activités de manière à transformer les systèmes statistiques nationaux pour qu'ils puissent faire face à des chocs futurs similaires à la pandémie de COVID-19, notamment au moyen de plateformes virtuelles favorisant la coopération et la recherche d'un consensus.

19.117 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

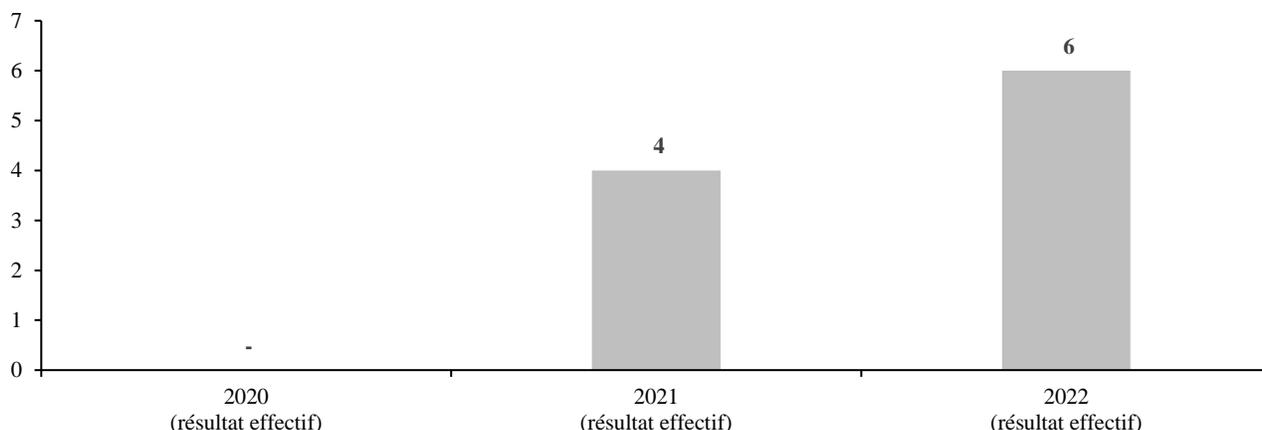
- a) Une disponibilité, une accessibilité et une utilisation renforcées des données et statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique ;
- b) Des systèmes statistiques nationaux mieux à même d'évaluer l'application du Programme 2030.

## Exécution du programme en 2022

### Les pays suivent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national

- 19.118 Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les pays à améliorer leur capacité de suivre les objectifs de développement durable au moyen d'une assistance technique et du partage des connaissances, ce qui a permis de fournir aux responsables politiques des informations cruciales pour évaluer les progrès et prendre les mesures correctives requises au niveau national, le cas échéant.
- 19.119 En 2021, l'Outil de suivi des objectifs de développement durable au niveau national a été lancé dans certains pays dans le cadre du sous-programme, ce qui a permis à ces pays d'ajouter des données, de saisir des valeurs cibles au niveau national et de suivre les progrès réalisés. À la suite du lancement, une assistance technique a été fournie au Brunéi Darussalam, aux Fidji, au Kirghizistan, aux Maldives, à l'Ouzbékistan, aux Philippines, au Samoa, au Sri Lanka, au Timor-Oriental et aux Tuvalu dans le cadre des évaluations nationales liées à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans six de ces pays, la mise en œuvre de l'Outil a été menée à bien. Lors d'une manifestation parallèle organisée à l'occasion de la huitième session du Comité de statistique, d'autres pays ont pu tirer parti de l'expérience des pays ayant adopté l'outil. Cet événement a par ailleurs permis à tous les pays d'échanger leurs points de vue quant aux enjeux et préoccupations liés à la mesure des progrès nationaux accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.
- 19.120 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.VI).

Figure 19.VI  
**Mesure des résultats : nombre de pays dotés de l’Outil de suivi des objectifs de développement durable au niveau national (résultat cumulé)**



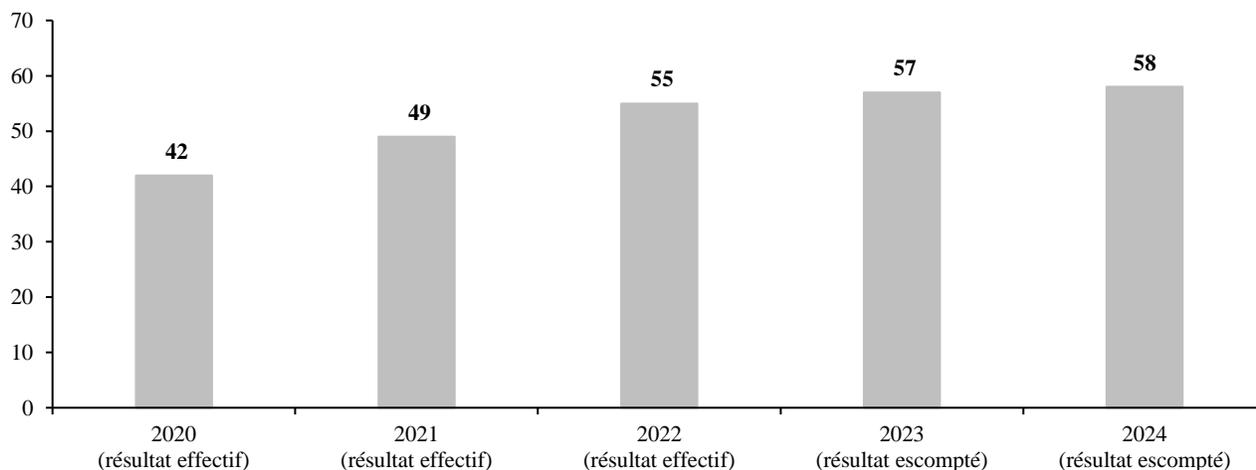
### Résultats escomptés pour 2024

**Résultat 1 : les systèmes statistiques nationaux de la région Asie-Pacifique sont mieux à même de permettre l’examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030**

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.121 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis aux pays de la région de combler le manque de données disponibles concernant les objectifs de développement durable. Pour 55,4 % des indicateurs relatifs aux objectifs, on dispose ainsi de suffisamment de données concernant la région Asie-Pacifique, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 54 % des indicateurs.
- 19.122 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.VII).

Figure 19.VII  
**Mesure des résultats : indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour lesquels on dispose de suffisamment de données pour la région Asie-Pacifique (résultat cumulé)**



**Résultat 2 : les systèmes statistiques nationaux de la région Asie-Pacifique sont mieux à même de mesurer les progrès accomplis dans d’autres aspect du développement que la croissance économique**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 19.123 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis à 10 pays (Bangladesh, Cambodge, Kirghizistan, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Palaos, République démocratique populaire lao, Samoa et Thaïlande) de renforcer la capacité de leurs systèmes statistiques nationaux de mesurer les progrès faits au regard d’autres indicateurs du développement que le PIB (comptes des océans, comptes des écosystèmes, statistiques liées aux catastrophes, statistiques environnementales et liées aux changements climatiques, notamment), ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.
- 19.124 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.27).

Tableau 19.27  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Comité de statistique a noté avec satisfaction l’intensification des efforts de compilation des comptes environnementaux dans la région	Treize pays ont fait état d’un renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux de mesurer les progrès faits au regard d’autres indicateurs du développement que le PIB	Dix pays (Bangladesh, Cambodge, Kirghizistan, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Palaos, République démocratique populaire lao, Samoa et Thaïlande) ont renforcé leur capacité de mesurer les progrès faits au regard d’autres indicateurs du développement que le PIB (durabilité, bien-être et environnement, notamment).	Onze pays sont mieux à même de mesurer les progrès faits au regard d’autres indicateurs du développement que le PIB	Douze pays sont mieux à même de mesurer les progrès faits au regard d’autres indicateurs du développement que le PIB
Huit pays ont fait état d’un renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux de mesurer les progrès faits au regard d’autres indicateurs du développement que le PIB				

**Résultat 3 : les systèmes statistiques nationaux prennent davantage en compte les questions de genre**

**Projet de plan-programme pour 2024**

- 19.125 L’égalité des genres contribue de façon décisive au développement durable et aux efforts déployés pour ne pas faire de laissés-pour-compte dans le cadre de la réalisation du Programme 2030. Les statistiques genrées et les indicateurs de genre sont des outils importants pour promouvoir l’égalité des genres. À sa septième session, le Comité de statistique a décidé « d’intégrer davantage les questions de genre dans ses travaux »<sup>4</sup>. En 2022, l’Institut de statistique pour l’Asie et le Pacifique a organisé trois cours de formation, dans le cadre desquels il a mis l’accent sur la prise en compte des questions de genre dans les statistiques. Ces cours ont permis aux pays d’acquérir les

<sup>4</sup> ESCAP/CST/2020/6.

connaissances et les compétences requises pour intégrer les questions de genre à la production de statistiques officielles. En outre, un café de la statistique Asie-Pacifique (Asia-Pacific Stats Café) a été organisé pour débattre de la question des femmes d'influence dans le domaine des statistiques officielles, à la suite de quoi un réseau informel de directrices d'organismes nationaux de statistique a été établi.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.126 L'enseignement tiré est le suivant : il convient d'intégrer davantage les questions de genre aux programmes dans toutes leurs dimensions, qu'il s'agisse de la direction des organismes nationaux de statistique, du partage des connaissances, ou encore des cours de formation. Compte tenu de cet enseignement, on veillera à partager l'expérience acquise en aidant les pays, sur le plan technique, à promouvoir l'intégration des questions de genre dans les activités statistiques. On veillera par ailleurs à aider les organismes nationaux de statistique à garantir la disponibilité des données relatives à différentes catégories de la population, y compris les femmes et les filles, pour permettre aux pays de suivre et de mesurer les effets d'une telle intégration sur les personnes en situation de vulnérabilité. On s'intéressera tout particulièrement, dans le cadre du sous-programme, à la collaboration avec les organismes nationaux de statistique pour renforcer les dispositifs de gestion inclusive des données qui favorisent l'analyse et l'utilisation des statistiques genrées tout au long de la chaîne de valeur des données.
- 19.127 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.28).

**Tableau 19.28**  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
À sa septième session, le Comité de statistique a décidé d'intégrer davantage les questions de genre dans ses travaux	Les cours de formation statistique dispensés dans les pays d'Asie-Pacifique prenaient en compte les questions de genre	Des statisticiens relevant des services publics de 35 pays ont suivi des cours de formation sur la prise en compte des questions de genre dans les statistiques	Un système statistique national prend en compte les questions de genre dans ses travaux statistiques	Deux systèmes statistiques nationaux prennent en compte les questions de genre dans leurs travaux statistiques

**Produits**

- 19.128 On trouvera dans le tableau 19.29 les produits retenus pour le sous-programme.

**Tableau 19.29**  
**Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2022	livrés : 2022	prévus : 2023	prévus : 2024
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Rapports destinés aux entités suivantes :				
1. Commission	1	2	1	1
2. Comité de statistique	1	3	–	1

## Chapitre 19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>33</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>24</b>
Réunions ou séances :				
3. Comité de statistique	6	6	–	6
4. Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	3	1	3	3
5. Groupes d'experts sur l'utilisation de sources de données complémentaires et non traditionnelles lors de l'établissement de statistiques officielles	6	4	6	3
6. Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	6	2	6	6
7. Groupes d'experts sur le renforcement des systèmes statistiques nationaux en vue d'accroître la confiance dans l'information statistique officielle et d'en améliorer la qualité	6	2	–	3
8. Groupe de travail technique sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	6	3	6	2
9. Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales	–	–	2	–
10. Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique	–	1	–	1
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
11. Statistiques	5	5	4	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
12. Séminaires sur les statistiques	13	10	13	10
13. Séminaires et ateliers sur les statistiques et les questions liées à l'égalité des genres	–	–	–	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
14. <i>Asia and the Pacific SDG Progress Report</i> (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique)	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
15. Divers sujets relatifs aux statistiques officielles	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : appui consultatif aux réseaux sous-régionaux sur les statistiques sociales, économiques et environnementales officielles.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données statistiques de la CESAP (accès régional et mondial) ; base de données sur des supports de formation et autres ressources statistiques.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur l'amélioration de l'accessibilité, de la disponibilité et de l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : contenus promotionnels multimédias et pages Web portant sur l'investissement et la participation des utilisateurs, le perfectionnement, l'assurance de la qualité et la confiance dans les statistiques, la modernisation des processus de production statistique et l'intégration des statistiques et des analyses.				

## **Sous-programme 8**

### **Activités sous-régionales de développement**

#### **Composante 1**

#### **Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique**

##### **Objectif**

- 19.129 L'objectif auquel la composante 1 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment en renforçant la résilience face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques en vue de réduire les inégalités et d'améliorer les conditions socioéconomiques.

##### **Stratégie**

- 19.130 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'appuiera, dans le cadre de la composante, sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés. Il s'agira en particulier :
- a) De fournir, en collaboration avec le sous-programme 7, un appui au renforcement des capacités à l'échelon sous-régional et dans le pays concernant les comptes des océans à l'aide du Système de comptabilité environnementale et économique et en appliquant les normes de données définies dans le cadre du Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan ;
  - b) D'apporter, en coopération avec le sous-programme 6, une assistance technique aux États membres et de susciter des possibilités d'échange de connaissances entre ceux-ci et la société civile en vue d'établir des cadres d'indicateurs adaptés au contexte national et de promouvoir l'autonomisation économique des femmes, la protection sociale et l'élaboration de politiques relatives au handicap ;
  - c) De fournir une assistance technique et des services de conseil pour faire face aux difficultés d'ordre socioéconomique dans la sous-région et d'élaborer des mesures de relèvement adaptées, notamment au moyen de mécanismes nationaux de financement des objectifs de développement durable et d'une coopération régionale sur les questions transfrontalières, en accord avec les résultats des évaluations menées ;
  - d) D'organiser des réunions annuelles et de faciliter les dialogues sur le développement durable, notamment un forum sous-régional sur le développement durable, entre les responsables gouvernementaux, les membres de la société civile, les experts et les autres parties prenantes, ainsi que sur la mise en commun d'informations sur les activités de mise en œuvre au niveau sous-régional ;
  - e) De promouvoir la coordination et la collaboration entre les organisations intergouvernementales sous-régionales et les États membres pour une représentation effective des perspectives sous-régionales lors des consultations régionales et globales et de fournir un soutien à la mise en œuvre des sous-programmes de la Commission portant sur les priorités de la sous-région ;
  - f) De faire progresser la mise en œuvre de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable et de coordonner l'action de la Commission avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, notamment en apportant une aide substantielle lors de l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne les aspects transfrontaliers du développement durable, et de contribuer à la mise en œuvre des programmes au niveau national en fournissant des

perspectives sous-régionales et un accès aux réseaux régionaux et en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire ;

- g) De renforcer la coordination avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et d'autres entités du Conseil des organisations régionales du Pacifique dans le Pacifique à des fins de mise en œuvre de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, conformément au Programme 2030.

19.131 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) L'amélioration de la disponibilité des données nécessaires à l'élaboration de politiques relatives à l'adoption de modes de développement résilients fondées sur l'observation des faits ;
- b) Le renforcement des capacités des États membres en matière de mise en œuvre et de suivi du Programme 2030, tout en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte et à ce que les activités de développement portent sur l'amélioration de la situation socioéconomique et bénéficient aux personnes en situation de vulnérabilité ;
- c) La consolidation de la coopération sous-régionale aux fins du règlement des problèmes transfrontaliers ;
- d) La promotion d'un développement économique inclusif dans la sous-région du Pacifique.

## Exécution du programme en 2022

### Renforcement de la coopération entre les petits États insulaires en développement du Pacifique en matière de soutenabilité de la dette

19.132 Les problèmes de dette et de viabilité budgétaire auxquels font face les petits États insulaires en développement du Pacifique ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19, l'augmentation des déficits budgétaires alourdissant pour la plupart d'entre eux le fardeau de la dette et aggravant les risques relatifs à la dette souveraine.

19.133 Au vu de cette situation, la composante a contribué à l'organisation, en avril 2022, de la Conférence régionale sur la dette du Pacifique, manifestation coorganisée par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, avec le concours des gouvernements des Fidji (présidence du Forum des îles du Pacifique) et des Tuvalu (présidence de la Réunion des ministres de l'économie du Forum des îles du Pacifique). Il a notamment été question de préparer une évaluation technique des problèmes de dette et de viabilité budgétaire entraînés par la pandémie de COVID-19, d'élaborer un programme adapté au contexte avec des intervenants de haut niveau issus des gouvernements, de la société civile, du secteur privé, de partenaires de développement et du monde universitaire, ainsi que de mettre en parallèle les perspectives des débiteurs et des créanciers pour débattre des possibilités d'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire.

19.134 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.30).

Tableau 19.30  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Les ministres de l'économie de la sous-région ont reconnu que les problèmes de dette et les risques fiscaux entraînés par la pandémie de COVID-19 avaient mis à rude	S'appuyant sur les résultats d'une étude d'impact, la Réunion des ministres de l'économie du Forum des îles du Pacifique a demandé une assistance technique aux fins de	La Réunion des ministres de l'économie du Forum des îles du Pacifique a appelé à la mise en place d'un mécanisme sous-régional de collaboration avec les partenaires de

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
épreuve les ressources budgétaires des petits États insulaires en développement du Pacifique	l'organisation d'une conférence sur la dette pour le Pacifique	développement sur la soutenabilité de la dette dans le Pacifique

### Résultats escomptés pour 2024

#### Résultat 1 : les petits États insulaires en développement du Pacifique renforcent les moyens dont ils disposent pour se remettre des effets de la pandémie de COVID-19 sur le plan socioéconomique

##### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.135 Les activités menées dans le cadre de la composante ont contribué à ce que trois États membres (Îles Marshall, Îles Salomon et Samoa) développent des politiques et des cadres nationaux nouveaux ou améliorés aux fins de la protection sociale et du financement du développement durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.136 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.31).

Tableau 19.31  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres du Pacifique se sont engagés de manière plus résolue encore à élargir et à renforcer les systèmes de protection sociale	Deux États membres (Îles Cook et Samoa) ont mis en place des mesures de protection sociale pour faire face aux défis socioéconomiques dans le contexte des efforts de relèvement après la COVID-19	Trois États membres (Îles Marshall, Îles Salomon et Samoa) ont élaboré des politiques et des cadres nationaux nouveaux ou améliorés aux fins de la protection sociale et du financement du développement durable	Des politiques, stratégies, systèmes et cadres de planification nationaux nouveaux et améliorés sont mis en œuvre par trois États membres	Les États membres du Pacifique partagent les bonnes pratiques et les enseignements à retenir en matière de règlement des problèmes socioéconomiques

#### Résultat 2 : les petits États insulaires en développement du Pacifique renforcent la coopération régionale pour aborder les questions transfrontalières et améliorer la résilience

##### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.137 Les activités menées dans le cadre de la composante ont contribué à ce qu'un État membre (Tuvalu) formule une stratégie nationale visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et à réduire les vulnérabilités, conformément aux priorités régionales, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.138 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.32).

Tableau 19.32  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Les pays insulaires du Pacifique ont envisagé d'élaborer une stratégie régionale pour répondre aux priorités régionales en matière de résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes et réduire les vulnérabilités	Un État membre (Tuvalu) a formulé une stratégie nationale visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et à réduire les vulnérabilités, conformément aux priorités régionales	Un autre pays prépare une stratégie nationale pour faire face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes et réduire les vulnérabilités, laquelle répond aux priorités régionales	Un nombre croissant d'États membres du Pacifique adhère à des cadres régionaux sur les questions transfrontalières ayant trait à la résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes

**Résultat 3 : la mise en œuvre de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050 progresse, dans l'intérêt des petits États insulaires en développement du Pacifique**

**Projet de plan-programme pour 2024**

19.139 En 2022, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont approuvé la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, instrument visant à promouvoir les intérêts de la région du Pacifique pour les trois prochaines décennies et à définir la vision à long terme et les valeurs de cette dernière, ainsi qu'à délimiter de grands domaines thématiques et voies stratégiques. Dans le cadre de la composante, des conseils d'experts ont été fournis concernant le développement de politiques économiques et de produits axés sur le savoir ayant trait au renforcement de la résilience, l'objectif étant de contribuer au processus de développement de stratégies.

*Enseignements tirés et changements prévus*

19.140 L'enseignement tiré est le suivant : les modalités de mise en œuvre des mesures visant le développement économique durable doivent être renforcées au moyen des plans et stratégies des entités du Conseil des organisations régionales du Pacifique, tels que la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050. Les activités d'analyse des politiques socioéconomiques doivent en outre être alignées sur l'architecture de développement du Pacifique afin d'améliorer la fourniture en temps voulu d'un soutien aux niveaux sous-régional et national, le cas échéant, en collaboration avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Compte tenu de cet enseignement, on s'attellera, dans le cadre de la composante et en partenariat avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, d'autres entités du Conseil des organisations régionales du Pacifique et le système des Nations Unies pour le développement, à appuyer l'élaboration de la Feuille de route du Pacifique pour le développement économique. On cherchera en outre à fournir des conseils pratiques et un soutien technique aux fins du développement de stratégies économiques et financières résilientes et inclusives et de la recherche de moyens permettant de faire progresser la prospérité économique durable dans le Pacifique, par la coopération et la collaboration régionales, en parallèle avec les sous-programmes 1 à 6 et le sous-programme 9.

19.141 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.33).

Tableau 19.33  
**Mesure des résultats**

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
–	–	Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont approuvé la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l’horizon 2050	Les petits États insulaires en développement du Pacifique élaborent et adoptent un cadre/plan régional concernant l’un des domaines thématiques de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l’horizon 2050, à savoir notamment un cadre régional pour la Feuille de route du Pacifique pour le développement économique	Les petits États insulaires en développement du Pacifique commencent à mettre en œuvre le cadre/plan régional approuvé par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique

## Produits

19.142 On trouvera dans le tableau 19.34 les produits retenus pour la composante.

Tableau 19.34  
**Composante 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport destiné à la Commission	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Réunions ou séances :				
2. Réunions de groupes d’experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable dans le Pacifique	4	4	4	4
3. Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	4	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
4. Projets concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP dans le Pacifique	–	1	1	1
5. Projets concernant le développement économique et social	3	4	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	–	–	2	2
6. Séminaires sur le développement durable et le renforcement de la résilience dans le Pacifique	–	–	2	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	1	1	–	–
7. Publication sur le développement durable dans le Pacifique	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	–	–	1	1
8. Activités sur la coopération régionale et le développement durable dans le Pacifique	–	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils d'experts aux États membres de la sous-région pour approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable et renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques en vue de réduire les inégalités et d'améliorer les conditions socioéconomiques.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : bulletin d'information contenant des informations actualisées sur les objectifs de développement durable dans le Pacifique.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et articles d'opinion.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : pages consacrées à la composante.				

## Composante 2

### Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

#### Objectif

- 19.143 L'objectif auquel la composante 2 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes.

#### Stratégie

- 19.144 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre de la composante :
- a) À faciliter les dialogues multisectoriels et à promouvoir le partage des connaissances entre les États membres sur le développement durable, le commerce, les transports, l'énergie et le numérique, ainsi que sur les technologies émergentes et leur déploiement dans des secteurs prioritaires, par l'intermédiaire de plateformes régionales et sous-régionales, telles que le Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine, le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air ;
  - b) À soutenir la mise en œuvre d'une feuille de route pour une connectivité électrique durable et à promouvoir les mécanismes intergouvernementaux relatifs à la connectivité durable, à la durabilité environnementale et à l'innovation en Asie de l'Est et du Nord-Est ;
  - c) À mettre au point des supports de connaissance et à favoriser les échanges entre pairs sur les politiques et programmes inclusifs en matière de science, de technologie et d'innovation, l'accent étant mis sur les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les sociétés

vieillissantes, sur la résilience aux catastrophes et sur l'égalité des sexes dans l'industrie technologique ;

- d) À identifier et promouvoir des approches novatrices pour faciliter la connectivité transfrontalière – notamment le commerce et les transports transfrontaliers sans contact – et l'échange de données transfrontalier entre les autorités ferroviaires et douanières, en mettant particulièrement l'accent sur la Mongolie, seul pays en développement sans littoral d'Asie du Nord-Est ;
- e) À renforcer les capacités des États membres dans les domaines susmentionnés et à promouvoir la coordination et la collaboration entre les organisations intergouvernementales sous-régionales et les États membres pour une représentation effective des perspectives sous-régionales lors des consultations régionales et globales ;
- f) À fournir un soutien à la mise en œuvre des sous-programmes de la Commission portant sur les priorités de la sous-région et à coordonner l'action de la Commission avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, notamment en apportant une aide substantielle lors de l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne les aspects transfrontaliers du développement durable, ainsi qu'à contribuer aux programmes menés au niveau des pays en fournissant des perspectives sous-régionales et un accès aux réseaux régionaux et en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire.

19.145 Ces flux d'activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 5, 7, 9 à 11, 13 à 15 et 17.

19.146 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La cohérence des politiques et l'intégration des initiatives relatives à la connectivité, notamment celles concernant la facilitation du commerce et des transports, seront assurées ;
- b) Des actions coordonnées seront menées entre les parties prenantes et les gouvernements pour lutter contre les défis environnementaux communs, notamment la pollution atmosphérique, et promouvoir de faibles émissions de gaz à effet de serre ;
- c) La science, la technologie et l'innovation seront utilisées à meilleur escient pour l'édification de sociétés inclusives et résilientes dans la sous-région, notamment face aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine ;
- d) L'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies qui concordent avec le Programme 2030, notamment dans le cadre des forums multipartites de l'Asie du Nord-Est pour les objectifs de développement durable, se feront de manière plus efficace ;
- e) La collaboration entre les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies, les organisations sous-régionales et d'autres parties prenantes sera renforcée pour relever les défis prioritaires se posant dans la sous-région.

## Exécution du programme en 2022

### Participation de représentants de pays à des activités visant le développement de ports secs en Mongolie

19.147 Les perturbations causées par la pandémie ont mis en évidence le potentiel que présentaient les installations de transport intermodal terrestres, telles que les ports secs, pour répondre efficacement aux exigences de la chaîne d'approvisionnement et réduire le temps nécessaire à l'acheminement des marchandises vers les marchés. L'infrastructure portuaire, y compris les ports secs, revêt également une grande importance dans le programme de couloir économique concernant la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie. Pour soutenir la mise en œuvre de ce programme, la Mongolie

a créé un centre de recherche sur l'investissement. En 2019, le pays a sollicité une assistance technique auprès de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique afin de renforcer les capacités du centre, en vue notamment d'accroître ses connaissances sur les ports secs.

19.148 En 2020 et au début de 2021, des ateliers ont été organisés dans le cadre de la composante au sujet de la bonne gestion du couloir économique, une attention particulière étant portée au développement de ports secs. Un module d'apprentissage sur les ports secs couvrant les concepts de base et les fonctions de ces installations a par ailleurs été développé, de même que des principes directeurs et un cadre régional conforme à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs. En 2022, une étude sur les ports secs a été menée dans le cadre de la composante, au cours de laquelle sept sites de ports secs situés en Mongolie ont pour la première fois fait l'objet d'une évaluation technique complète et des recommandations ont été formulées en vue de l'établissement de connexions directes avec des ports maritimes de Chine et de la Fédération de Russie. Enfin, une consultation technique a été organisée, permettant à des représentants de la Chine, de la Mongolie et de la Fédération de Russie de discuter des recommandations en question.

19.149 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.35).

Tableau 19.35  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Sensibilisation accrue du Gouvernement mongol aux concepts de base, aux principes directeurs et aux cadres régionaux ayant trait au développement de ports secs	Lors de la quatrième réunion du Groupe de travail sur les ports secs, la Mongolie a souligné qu'elle devait encore approfondir ses connaissances et renforcer ses capacités en matière de ports secs	Des représentants de la Chine, de la Mongolie et de la Fédération de Russie ont pris part à des activités visant le développement de ports secs, sur la base d'une évaluation technique complète menée sur la question en Mongolie

## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : amélioration de la connectivité des réseaux électriques en Asie de l'Est et du Nord-Est

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

19.150 Les activités menées dans le cadre de cette composante ont contribué à ce que trois États membres (Chine, Mongolie et République de Corée) se disent favorables à la feuille de route pour l'Asie du Nord-Est sur la connectivité des réseaux électriques, à l'occasion du Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

19.151 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.36).

**Tableau 19.36  
Mesure des résultats**

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Les États membres ont renforcé leur connaissance des stratégies pouvant être mises en œuvre pour améliorer la connectivité	Les États membres ont renforcé leur connaissance et leur compréhension des prescriptions techniques et réglementaires relatives aux interconnexions électriques utilisant des sources d'énergie renouvelable	Trois États membres (Chine, Mongolie et République de Corée) se sont dits favorables à la feuille de route pour l'Asie du Nord-Est sur la connectivité des réseaux électriques, à l'occasion du Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine	L'un des six États membres lance la mise en œuvre de la feuille de route de l'Asie du Nord-Est sur la connectivité des réseaux électriques	Un État membre supplémentaire lance la mise en œuvre de la feuille de route de l'Asie du Nord-Est sur la connectivité des réseaux électriques

**Résultat 2 : renforcement de la coopération multilatérale et multipartite pour l'action climatique en Asie de l'Est et du Nord-Est**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 19.152 Les activités menées dans le cadre de la composante ont contribué à encourager la participation de responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes – dont des réseaux d'aires marines protégées, des villes et des réseaux urbains – aux efforts de coopération sous-régionale entrepris en matière d'action climatique en Asie de l'Est et du Nord-Est, à l'occasion, par exemple, du Forum international sur les villes sobres en carbone, auquel ont assisté environ 450 participants, originaires notamment de 10 villes et 12 réseaux urbains actifs sur le plan de la promotion d'une action climatique menée par les villes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.153 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.37).

**Tableau 19.37  
Mesure des résultats**

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Les États membres ont adopté le plan stratégique 2021-2025 du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement pour une collaboration sous-	Le premier Forum international sur les villes à faible teneur en carbone a réuni des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de réseaux de villes régionales, des milieux	Des responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes ont pris part aux efforts de coopération sous-régionale entrepris en matière d'action climatique en Asie de l'Est et du Nord-Est	L'évaluation à mi-parcours du plan stratégique 2021-2025 du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement montre un renforcement de la	Les États membres multiplient les activités conjointes en matière de protection de l'environnement et d'action climatique dans la sous-région

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
régionale contenant cinq domaines prioritaires : la pollution atmosphérique, la diversité biologique et la conservation des sites naturels, les aires marines protégées, les villes à faible teneur en carbone et la désertification et la dégradation des terres	universitaires et des instituts de recherche pour faire progresser la coopération multipartite en matière d'action climatique		collaboration sous-régionale dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'action climatique	

**Résultat 3 : renforcement de la collaboration en matière de surveillance et de gestion de la pollution atmosphérique en Asie de l'Est et du Nord-Est**

**Projet de plan-programme pour 2024**

- 19.154 La détérioration de la qualité de l'air étant devenue un problème pressant en Asie du Nord-Est, les pays s'efforcent de réduire la pollution atmosphérique. En 2018, par exemple, les États membres ont lancé un partenariat visant à garantir la protection de l'environnement et de la santé humaine contre la pollution de l'air. Appelé « Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air », ce dispositif, qui fonctionne sur une base volontaire, a pour vocation de lutter contre la pollution atmosphérique par plusieurs polluants. Dans le cadre de la composante, un appui a été fourni aux États membres pour les aider à renforcer leurs capacités de surveillance et de modélisation de la pollution atmosphérique et la coopération sous-régionale en matière de lutte contre ce fléau a été encouragée.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.155 L'enseignement tiré est le suivant : le pouvoir de rassemblement de la composante pourrait être davantage mis à profit pour renforcer la confiance entre les membres et tracer la voie à suivre en matière de collaboration dans la lutte contre la pollution atmosphérique en Asie du Nord-Est. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, une approche progressive sera adoptée, qui consistera à consulter les États membres pour connaître leurs priorités, puis à encourager l'adoption d'une position commune, l'objectif étant de mettre en œuvre des activités conjointes de lutte contre la pollution de l'air et de soutenir le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique. Il est notamment prévu de s'appuyer sur les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et du Comité scientifique et politique du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air afin de formuler des recommandations sur la lutte contre la pollution atmosphérique en Asie du Nord-Est, lesquelles serviront à orienter la prise de décisions par les hauts responsables.
- 19.156 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.38).

Tableau 19.38  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres ont adopté le plan de travail pour 2021-2025 du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air afin de renforcer la collaboration en matière de lutte contre la pollution atmosphérique en Asie du Nord-Est	Le Comité scientifique et Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air a recommandé des activités conjointes dans le cadre du plan de travail	Les États membres ont approuvé le projet visant la publication d'une analyse des politiques sur la pollution de l'air en 2023 et l'organisation de deux séances de concertation d'ici à 2024	L'évaluation à mi-parcours du plan de travail pour 2021-2025 montre un renforcement de la collaboration entre les États membres dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique	Deux activités conjointes des États membres sur la lutte contre la pollution atmosphérique sont approuvées ou lancées

## Produits

19.157 On trouvera dans le tableau 19.39 les produits retenus pour la composante.

Tableau 19.39  
**Composante 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport destiné à la Commission	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Réunions ou séances :				
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est	4	4	2	2
3. Réunions de hauts responsables du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	3	2	3	3
4. Forum multipartite de l'Asie du Nord-Est sur les objectifs de développement durable	4	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
5. Projets concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est	3	5	3	3
6. Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. Formation portant sur l'interconnexion des transports et des réseaux énergétiques	–	–	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
8. Formation portant sur la science, la technologie et l'innovation pour des villes résilientes à faible intensité de carbone et à faible taux d'émission et sur les manifestations liées au Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	-	-	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	-	-	-	<b>1</b>
9. Publication sur l'aptitude des personnes âgées à se servir des outils numériques en Asie du Nord-Est	-	-	-	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	-	-	<b>2</b>	<b>1</b>
10. Documentation technique sur la technologie et les questions sociales	-	-	2	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils d'experts aux États membres de la sous-région sur la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation pour des sociétés inclusives et résilientes, et organisation de manifestations parallèles lors de la session de la Commission.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : bulletins d'information, infographies et activités parallèles concernant des manifestations importantes en matière de connectivité durable, de durabilité environnementale et d'innovation pour des sociétés inclusives et résilientes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation pour des sociétés inclusives et résilientes, et entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : page Web du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, et pages Web sur la durabilité environnementale, le renforcement de la connectivité intrarégionale et l'innovation pour des sociétés résilientes et inclusives.

### Composante 3 Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

#### Objectif

- 19.158 L'objectif auquel la composante 3 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, dont la connectivité durable, la transformation économique, l'inclusion sociale et la résilience, notamment grâce au suivi et à l'examen du Programme 2030.

#### Stratégie

- 19.159 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre de la composante :
- a) À fournir des services de secrétariat aux sept groupes de travail thématiques du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, que l'on veillera par ailleurs à coordonner, afin de garantir que les priorités émanant du Conseil d'administration et du Forum économique du Programme spécial concernant la facilitation du commerce, l'innovation et la technologie, les transports, l'énergie et la connectivité numérique, les outils de financement et d'investissement innovants et la durabilité environnementale soient intégrées dans leurs plans de travail et que les discussions tenues dans les groupes de travail contribuent aux délibérations du Conseil d'administration et du Forum économique ;

- b) À coordonner les dialogues de haut niveau et les réunions de travail afin de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne durant ses cinq dernières années (road map for the accelerated implementation of the Vienna Programme of Action in the remaining five years) ;
- c) À aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030 en leur fournissant des conseils pratiques et une assistance technique sur la connectivité à l'échelle sous-régionale, l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, initiative qui concourra à la réalisation des objectifs 5, 10 et 13 ;
- d) À organiser des réunions annuelles et à faciliter des dialogues sur le développement durable, notamment un forum sous-régional sur le développement durable, entre les responsables gouvernementaux, les membres de la société civile, les experts et les autres parties prenantes, ainsi que la mise en commun d'informations sur les activités de mise en œuvre au niveau sous-régional, ce qui aidera les États membres à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 17 ;
- e) À soutenir les processus d'examen national volontaire à la demande des États membres, y compris le programme de jumelage d'examens nationaux volontaires, et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour un développement durable et résilient, conformément au Programme 2030 ;
- f) À soutenir davantage la coopération avec les organisations et institutions intergouvernementales sous-régionales, telles que l'Organisation de coopération de Shanghai, l'Organisation de coopération économique, la Commission économique eurasiennne et la Banque eurasiatique de développement, pour une représentation effective des perspectives sous-régionales lors des consultations régionales et globales ;
- g) À fournir un soutien à la mise en œuvre des sous-programmes de la Commission portant sur les priorités de la sous-région et à coordonner l'action de la Commission avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, notamment en apportant une aide substantielle lors de l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne les aspects transfrontaliers du développement durable, ainsi qu'à contribuer aux programmes menés au niveau des pays en fournissant des perspectives sous-régionales et un accès aux réseaux régionaux et en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire.

19.160 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les États membres s'approprient davantage les programmes visant à améliorer la facilitation du commerce et des transports ainsi que la connectivité énergétique et numérique, des solutions fondées sur des données probantes pour la mise en œuvre de ces programmes seront mises au point et la coopération régionale sera renforcée ;
- b) Des mesures seront adoptées en vue de la transformation économique de la sous-région ;
- c) Le partage de connaissances sera renforcé, en coopération avec les organisations et organismes intergouvernementaux ;
- d) Les connaissances et les compétences en matière de connectivité numérique et de transformation numérique seront renforcées dans la sous-région afin d'appuyer la réalisation du Programme 2030.

## Exécution du programme en 2022

### Accélération de la transformation structurelle de l'économie grâce au dialogue et aux conseils sur l'action à mener

- 19.161 Les pays sans littoral d'Asie centrale, situés entre les trois grands marchés de consommation que sont l'Europe, l'Asie du Sud et la Chine, ont connu une transformation économique significative en raison de l'adoption, au fil des ans, de politiques axées sur le marché. Néanmoins, la croissance économique de la sous-région a ralenti ces dernières années et des inégalités croissantes ont été observées, entraînées par la pandémie de COVID-19 et l'augmentation des tensions géopolitiques. Il est nécessaire de s'attacher à aider ces économies à parvenir à un développement durable et équitable, notamment en encourageant la poursuite de la transformation économique structurelle et une plus grande connectivité et, partant, le renforcement de l'accès aux marchés de consommation voisins.
- 19.162 Pour aider les États membres à mettre en œuvre des stratégies de transformation économique structurelle dans leurs plans nationaux, un forum multipartite pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale a été organisé dans le cadre de la composante, lequel visait à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 7, 9 et 11. Les États membres ont reconnu qu'il fallait tirer parti de la numérisation et de l'innovation pour faire avancer la transformation économique et sociale, et ils se sont dits conscients de la nécessité de renforcer les mesures de politique générale visant l'édification d'une société postpandémique inclusive et résiliente. Les activités menées dans le cadre de la composante ont également permis de faciliter les échanges entre experts et entre États membres sur la mise en œuvre de recommandations visant un développement économique respectueux de l'environnement, grâce à l'organisation d'une réunion spéciale d'un groupe d'experts et au Forum économique de 2022 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.
- 19.163 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.40).

Tableau 19.40  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Lors du Forum économique de 2020 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, les États membres ont reconnu qu'il fallait adopter une approche plus intégrée de la transformation structurelle de l'économie pour permettre un développement socioéconomique efficient et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	Les États membres de la sous-région ont reconnu que la transformation structurelle de l'économie était l'un des principaux facteurs contribuant à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable	Deux États membres (Kazakhstan et Ouzbékistan) ont mis en œuvre des politiques de transformation structurelle dans le cadre de leurs stratégies de relèvement après la pandémie de COVID-19

## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : renforcement de la connectivité durable à l'échelle sous-régionale

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.164 Les activités menées dans le cadre de la composante ont contribué à ce que deux États membres prennent des mesures pour améliorer la connectivité sous-régionale, conduisant les États membres de la sous-région à se pencher sur les options relatives aux modalités de fonctionnement du centre de solutions numériques du Kazakhstan, et entraîné l'élaboration, par l'Ouzbékistan, d'un plan sur la portée thématique du centre régional pour le développement d'un réseau interdépendant de communications et de transports, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée.
- 19.165 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.41).

Tableau 19.41  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Deux États membres (Kazakhstan et Ouzbékistan) ont pris des mesures pour améliorer la connectivité sous-régionale	Les États membres se sont penchés sur les options relatives aux modalités de fonctionnement du centre de solutions numériques du Kazakhstan  L'Ouzbékistan a élaboré un plan sur la portée thématique du centre régional pour le développement d'un réseau interdépendant de communications et de transports, avec le soutien de la CESAP	Les décideurs de deux États membres améliorent leurs compétences et leurs connaissances pour promouvoir les technologies numériques et rendre la connectivité plus durable	Des politiques et initiatives nouvelles ou révisées en matière de connectivité dans la sous-région sont adoptées

### Résultat 2 : coopération sous-régionale renforcée sur l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la performance opérationnelle des chemins de fer

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.166 Les activités menées dans le cadre de la composante ont contribué à ce que 92 % des décideurs politiques d'Azerbaïdjan et d'Ouzbékistan se disent mieux informés sur les nouvelles technologies permettant d'accroître l'efficacité du transport ferroviaire, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.167 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.42).

Tableau 19.42  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Des documents papier et des logiciels de dédouanement à faible niveau d'interopérabilité étaient utilisés pour faciliter les passages aux frontières	Les données disponibles sur les passages aux frontières indiquaient que les formalités de dédouanement et de documentation représentaient 39 % du temps de transit pour les transports transeursiens	En tout, 92 % des décideurs politiques d'Ouzbékistan et d'Azerbaïdjan se sont dits mieux informés sur les nouvelles technologies permettant d'accroître l'efficacité du transport ferroviaire	Les décideurs politiques adoptent des recommandations sur le renforcement de la coopération régionale pour améliorer la performance opérationnelle des chemins de fer	Les décideurs politiques examinent et alignent les normes d'exploitation ferroviaire à des fins de poursuite de la mise en œuvre de la transformation numérique, l'objectif étant de parvenir à une exploitation ferroviaire résiliente et compétitive

**Résultat 3 : les pays en développement sans littoral progressent dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et du nouveau programme d'action pour l'après-2024**

**Projet de plan-programme pour 2024**

- 19.168 L'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui s'est tenu en 2019, a indiqué que des mesures plus rapides devaient être prises par ces pays pour atteindre les cibles énoncées dans le Programme d'action de Vienne. À la demande du Groupe des pays en développement sans littoral, une feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action a été élaborée, dans laquelle les domaines du transit, de la facilitation du commerce et des transports, de l'énergie et du numérique, ainsi que la transformation économique structurelle, ont été recensés comme étant prioritaires et nécessitant une attention urgente.
- 19.169 Sept des neuf États membres de la sous-région sont des pays en développement sans littoral. Dans le cadre de la composante, ces pays bénéficient d'un appui dans les domaines prioritaires susmentionnés. La participation des décideurs politiques aux réunions des groupes d'experts sous-régionaux traitant de l'harmonisation des plans nationaux de développement des États membres avec la feuille de route et visant à repérer les retards de développement dans chaque domaine prioritaire a par exemple été facilitée.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.170 L'enseignement tiré est le suivant : la fourniture d'un soutien technique et de conseils spécialisés aux pays de la sous-région pourrait contribuer à faire avancer la mise en œuvre de la feuille de route et du Programme 2030. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on s'attachera à accroître les possibilités d'apprentissage par les pairs ainsi qu'à coordonner les interventions menées au titre des sous-programmes de la CESAP, l'objectif étant de définir des conseils pratiques et des mesures complémentaires pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et la réalisation des objectifs y figurant. Pour ce faire, il sera nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la sous-région, ainsi que de coopérer avec des organismes des Nations Unies et des organisations œuvrant pour le développement. Sur le plan de l'analyse, la composante prévoit une collaboration avec le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral. Un soutien technique sera par ailleurs fourni aux pays en développement sans littoral de la sous-région concernant

**Titre V**      **Coopération régionale pour le développement**

l'examen régional euro-asiatique, en prévision de l'examen mondial de 2024 du Programme d'action de Vienne.

19.171 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.43).

Tableau 19.43

**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	–	Les pays en développement sans littoral de la sous-région sont convenus de renforcer leur collaboration pour développer des couloirs de transport et de transit, faciliter le transit énergétique et promouvoir l'inclusion numérique	Une initiative ou une mesure est mise en œuvre grâce aux efforts conjoints des pays en développement sans littoral de la sous-région, conformément aux domaines prioritaires recommandés dans la feuille de route	Quatre pays de la sous-région font état de progrès dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne

**Produits**

19.172 On trouvera dans le tableau 19.44 les produits retenus pour la composante.

Tableau 19.44

**Composante 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport destiné à la Commission	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Réunions ou séances :				
2. Réunions du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	1	1	1	1
3. Réunions du Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	3	4	3	3
4. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie du Nord et en Asie centrale	4	3	4	4
5. Forum sous-régional sur les objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale	4	4	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	1	1	1	–
6. Projets sur la coopération et l'intégration régionales destinés aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit	1	1	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
7. Projets sur la coopération et l'intégration régionales destinés aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause</b> : actions auprès des États membres du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur les questions prioritaires régionales et sous-régionales, et manifestations parallèles pour les États membres et les organisations régionales lors de la session annuelle de la Commission.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur la connectivité durable, la transformation économique, l'inclusion sociale et la résilience, suivi et examen du Programme 2030 et entretiens avec la presse au sujet de manifestations importantes.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : pages Web consacrées à la connectivité durable, la transformation économique, l'inclusion sociale et la résilience, au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030.				

## Composante 4

### Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

#### Objectif

- 19.173 L'objectif auquel la composante 4 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment la connectivité durable, l'avancement économique des femmes et le reclassement à long terme des pays les moins avancés.

#### Stratégie

- 19.174 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fera ce qui suit dans le cadre de la composante :
- a) Préparer des documents analytiques et apporter une assistance technique dans les domaines du transport durable, de l'énergie, du numérique et de la facilitation du commerce et des investissements pour améliorer la connectivité transfrontalière entre les pays de la sous-région, y compris les pays en développement sans littoral, conformément au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et à la feuille de route pour sa mise en œuvre accélérée, et pour préparer les pays les moins avancés en voie de reclassement aux défis qu'ils devront relever suite à leur reclassement ;
  - b) Fournir un soutien analytique personnalisé, des orientations et une assistance technique aux États membres et aux autres parties prenantes, à leur demande, notamment en ce qui concerne la connectivité transfrontalière dans les domaines du transport, de l'énergie, du numérique, des chaînes d'approvisionnement, de l'avancement économique des femmes et de la réduction des risques de catastrophe, afin de veiller à ce que les problèmes de développement puissent être résolus de manière cohérente ;

- c) Organiser des consultations sous-régionales sur les objectifs de développement durable, notamment par l'intermédiaire du réseau d'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable, afin de faciliter le partage des bonnes pratiques et l'établissement de perspectives sous-régionales qui contribuent aux supports de connaissances et aux forums pertinents de la CESAP, tels que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le forum politique de haut niveau pour le développement durable ;
  - d) Promouvoir la coordination et la collaboration entre les organisations intergouvernementales sous-régionales et les États membres pour une représentation effective des perspectives sous-régionales lors des consultations régionales et globales ;
  - e) Coordonner l'action de la Commission avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, notamment en apportant une aide substantielle lors de l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne les aspects transfrontaliers du développement durable, et de contribuer à la mise en œuvre des programmes au niveau national en fournissant des perspectives sous-régionales et un accès aux réseaux régionaux et en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire ;
  - f) Nouer des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies, des organismes de développement multilatéraux ou bilatéraux et des organisations de la société civile dans des domaines d'activité communs, afin d'améliorer l'efficacité du soutien apporté aux États membres pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement durable ;
  - g) Renforcer les liens et les synergies avec d'autres sous-programmes et composantes de la CESAP dans les domaines d'activité communs, afin d'améliorer l'harmonisation et la cohérence dans la fourniture de l'aide apportée aux États membres.
- 19.175 Le travail qui sera ainsi effectué aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs 1, 5, 7 à 10, 12, 13 et 17 ;
- 19.176 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La transition harmonieuse et durable des pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés en Asie du Sud ;
  - b) L'accroissement de la connectivité dans la sous-région, en particulier pour les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés ;
  - c) Le renforcement de la capacité des États membres, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, à réduire les risques de catastrophe, y compris celles induites par les changements climatiques ;
  - d) L'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les États, la société civile, les universités, les groupes de réflexion, le secteur privé, les organismes des Nations Unies, les organisations sous-régionales et autres organisations internationales et les institutions financières, l'objectif étant de combler les lacunes en matière de connaissances en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

## Exécution du programme en 2022

### Participation accrue des entrepreneuses aux chaînes d'approvisionnement locales, régionales et mondiales en Asie du Sud et du Sud-Ouest

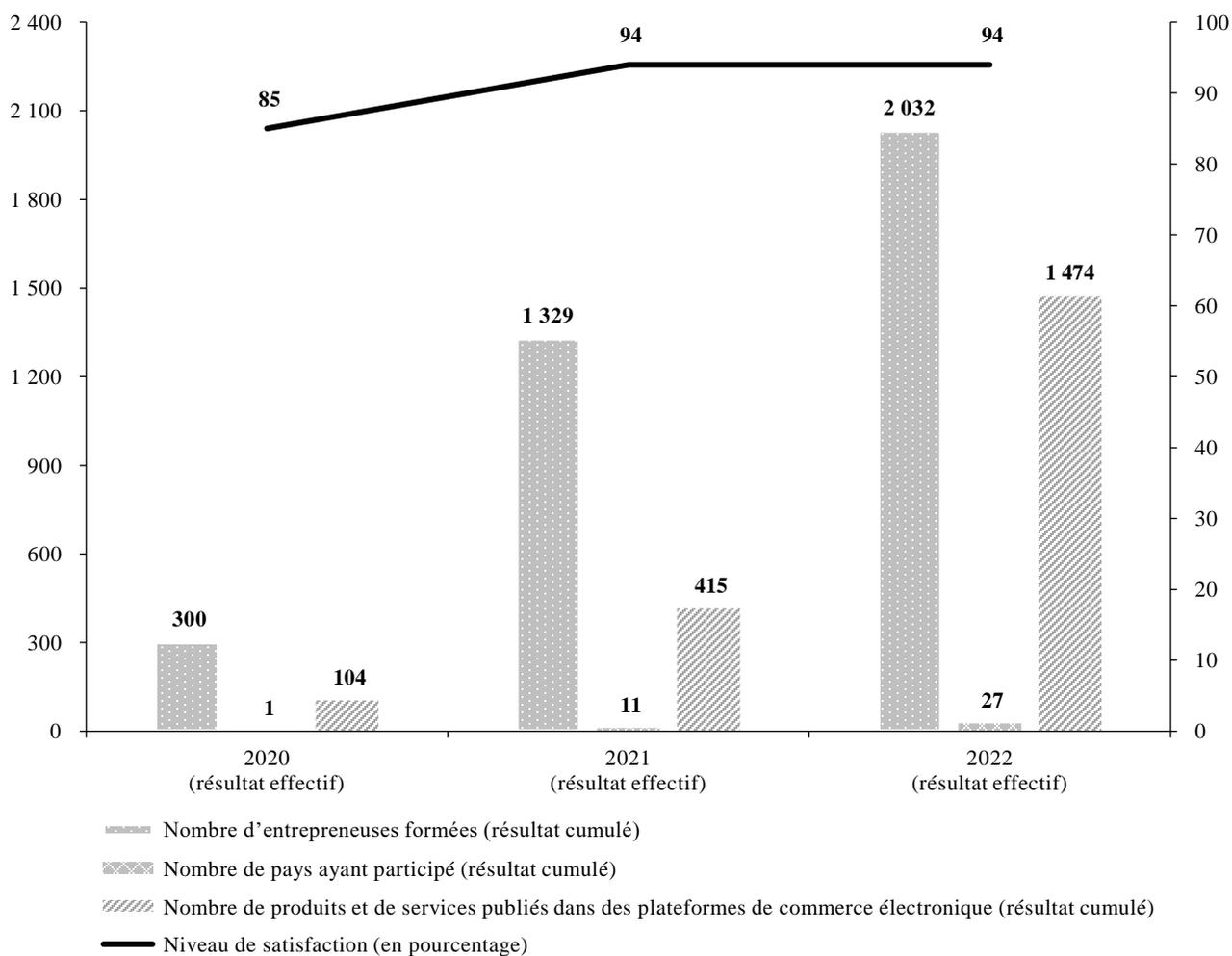
- 19.177 Afin de renforcer les compétences et les connaissances des entrepreneuses en matière d'utilisation du commerce électronique pour développer leurs activités, on a lancé en 2019, dans le cadre de la composante, une initiative de formation sur cette forme de commerce et le marketing numérique ciblant les femmes dirigeant des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Asie du Sud et du Sud-Ouest. Des manuels et des programmes de formation ont été élaborés, un portail de

formation sur le commerce électronique a été mis en place, et des sessions pratiques ont été intégrées avec une option d'aide en temps réel et d'échange entre pairs grâce à la création et à l'animation de groupes de coopération en réseau sur des applications de messagerie sociale. En outre, la formation et la mise en réseau portaient essentiellement sur la création de possibilités d'intégration dans les chaînes d'approvisionnement locales, régionales et mondiales.

19.178 En 2022, en raison du succès de l'initiative, les gouvernements bhoutanais et sri-lankais ainsi que l'administration de l'État de Karnataka (Inde) ont demandé à la composante d'organiser une formation de ce type pour leurs ressortissantes entrepreneuses et fonctionnaires, sous le parrainage des pouvoirs publics. En outre, le Commonwealth s'est associé à la composante pour étendre l'initiative de formation à l'échelle interrégionale afin d'inclure des entrepreneuses d'autres sous-régions d'Asie, du Pacifique et du continent africain.

19.179 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.VIII).

Figure 19.VIII  
**Mesure des résultats : nombre d'entrepreneuses en Asie du Sud et du Sud-Ouest bénéficiant d'un soutien pour se lancer dans le commerce électronique et le marketing numérique et participer aux chaînes d'approvisionnement locales, régionales et mondiales**



## Résultats escomptés pour 2024

**Résultat 1 : les groupes de réflexion dans les pays les moins avancés d'Asie du Sud améliorent leur capacité d'analyse des politiques fondée sur des données factuelles afin d'appuyer l'élaboration de politiques visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable**

### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.180 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué au fait que deux groupes de réflexion (un en Afghanistan et un au Bhoutan) apportent des contributions et tiennent des débats éclairés sur les stratégies d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable lors des réunions du réseau d'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable, et au fait qu'un groupe de réflexion fait participer des dirigeants du Gouvernement bhoutanais à un dialogue politique sur l'appui au développement et à la mise en œuvre du treizième plan quinquennal du pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.181 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.45).

Tableau 19.45

### Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Instauration d'un dialogue entre les nouveaux groupes de réflexion en Afghanistan et au Bhoutan et leurs homologues d'autres pays d'Asie du Sud en vue de résoudre les problèmes posés par la pandémie de COVID-19 qui entravent les efforts visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable	Utilisation accrue des outils analytiques par un groupe de réflexion en Afghanistan dans le cadre des travaux de recherche et d'analyse afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable	Deux groupes de réflexion (un en Afghanistan et un au Bhoutan) ont apporté des contributions et tenu des débats sur les stratégies d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et de relèvement durable de la pandémie de COVID-19 lors des réunions du réseau d'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable  Un groupe de réflexion a fait participer des dirigeants du Gouvernement bhoutanais dans un dialogue politique sur le soutien au développement et à	Le groupe de réflexion du Bhoutan contribue à l'élaboration de stratégies pour la réalisation des objectifs de développement durable	Les groupes de réflexion du Bhoutan partagent leurs expériences et leur expertise avec d'autres groupes de réflexion d'Asie du Sud et du Sud-Ouest, ce qui permet d'améliorer l'apprentissage par les pairs en ce qui concerne l'élaboration de stratégies de réalisation des objectifs de développement durable

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		la mise en œuvre du treizième plan quinquennal du Bhoutan		

**Résultat 2 : intégration accrue de l'analyse des risques de catastrophe dans la planification nationale et locale dans les pays d'Asie du Sud et du Sud-Ouest**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 19.182 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué au recensement des lacunes existantes dans la gestion des risques de catastrophe, y compris en ce qui concerne la disponibilité des données, par les autorités concernées aux Maldives grâce au recours à des techniques personnalisées, au développement de bases de données et à la collecte de données, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.183 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.46).

Tableau 19.46  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Les approches fondées sur des données probantes en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques ne sont pas encore institutionnalisées et mises en œuvre de manière pratique	Les autorités chargées de la gestion des catastrophes aux Maldives ont recensé les lacunes existantes en matière de gestion des risques de catastrophes en se servant d'outils de planification personnalisés, en développant des bases de données et en collectant des données	Les responsables politiques de deux pays d'Asie du Sud utilisent des outils de planification, des techniques et des lignes directrices personnalisés pour faciliter les analyses des risques de catastrophe à des fins de planification nationale et locale	Deux pays d'Asie du Sud partagent avec d'autres pays d'Asie du Sud et du Sud-Ouest leur expertise en matière d'analyse des risques de catastrophes à des fins de planification, ce qui permet d'améliorer l'apprentissage entre pairs en matière de renforcement de la résilience face aux risques de catastrophe

**Résultat 3 : amélioration de la circulation des biens et des services aux postes frontière en Asie du Sud-Est**

**Projet de plan-programme pour 2024**

- 19.184 L'Asie du Sud-Est comporte de vastes liaisons terrestres entre le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal, avec plus de 5 437 kilomètres de frontières communes, qui offrent la possibilité de développer les liens et les échanges économiques aux postes frontière et d'améliorer les moyens de subsistance des personnes résidant dans ces régions. Toutefois, la circulation des biens et des services aux postes frontière peut être entravée par une connectivité transfrontalière limitée dans les domaines du transport, de l'énergie, du numérique et des chaînes d'approvisionnement, qui découle de goulets d'étranglement se rapportant aux infrastructures, à la réglementation, aux procédures, entre autres.

En 2022, une mission exploratoire a été effectuée dans le cadre de la composante à Shillong (Inde) afin de déterminer la nature et l'étendue des obstacles à la connectivité dans cette région.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.185 L'enseignement tiré est le suivant : on peut renforcer la collaboration avec toutes les parties prenantes concernées par la circulation des biens et des services aux postes frontière, notamment les autorités nationales et locales, la société civile (y compris les organisations locales), les entreprises, et les partenaires de développement ; et améliorer l'évaluation des politiques, réglementations, pratiques et normes existantes qui ont une incidence sur la circulation des biens et des services aux postes frontière et les possibilités et défis liés à l'amélioration de la connectivité transfrontalière dans ces zones. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on entreprendra une cartographie complète des parties prenantes, du cadre juridique et de l'environnement et des conditions socioéconomiques de certains points de passage frontaliers en Asie du Sud-Est et on effectuera une analyse détaillée des facteurs favorables et des obstacles à la promotion de la connectivité transfrontalière au niveau de ces postes. Par la suite, on réunira les parties prenantes afin d'étudier conjointement les possibilités d'amélioration de la connectivité transfrontalière et de la circulation des biens et des services à ces postes frontière et on forgera un consensus sur la voie à suivre, y compris la priorisation des mesures spéciales.
- 19.186 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.47).

Tableau 19.47  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
	–	La circulation des biens et des services aux postes frontière en Asie du Sud-Est est entravée par une connectivité transfrontalière limitée dans les domaines du transport, de l'énergie, du numérique et des chaînes d'approvisionnement dans ces localités	Deux États membres souhaitent travailler conjointement à l'amélioration de la circulation transfrontalière des biens et des services aux postes frontière en Asie du Sud-Est	Les parties prenantes d'au moins un poste frontière en Asie du Sud-Est parviennent à une compréhension commune des goulets d'étranglement à réduire pour améliorer la connectivité transfrontalière et la circulation des biens et des services

**Produits**

- 19.187 On trouvera dans le tableau 19.48 les produits retenus pour la composante.

Tableau 19.48

**Composante 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport destiné à la Commission	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
Réunions ou séances :				
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	2	1	2	–
3. Le Forum de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest sur les objectifs de développement durable	4	5	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
4. Projets concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest	1	3	2	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	–	–	<b>2</b>	<b>2</b>
5. Activités sur des domaines thématiques liés au développement durable	–	–	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
6. Documents de la série sur le développement économique et social	5	5	5	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils d'experts aux États membres de la sous-région pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la promotion de la coopération et de l'intégration économiques régionales.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : sessions lors du Sommet économique de l'Asie du Sud, la conférence sur le développement durable organisée par le Sustainable Development Policy Institute au Pakistan, autres événements sous-régionaux, bulletin d'information sur la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur la connectivité durable, l'avancement économique des femmes et le reclassement durable des pays les moins avancés, et entretiens avec la presse au sujet de manifestations importantes.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : portail Web du réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable, pages Web sur la coopération régionale pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, promouvoir la connectivité durable, l'avancement économique des femmes et le reclassement à long terme des pays les moins avancés.				

## Composante 5

### Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

#### Objectif

- 19.188 L'objectif auquel la composante 5 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est, notamment la connectivité durable, l'avènement de sociétés

inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et la résilience du développement.

### **Stratégie**

- 19.189 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fera ce qui suit dans le cadre de la composante :
- a) Coordonner les dialogues de haut-niveau et les réunions de travail pour appuyer l'exécution du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025) et de la feuille de route sur les complémentarités (2020-2025) ;
  - b) Produire, en collaboration avec les sous-programmes compétents, des supports de connaissances à l'intention des États membres d'Asie du Sud-Est sur les dimensions régionales et sous-régionales de questions internationales ;
  - c) Intensifier la coopération avec l'ASEAN en resserrant les liens avec le secrétariat et les organismes sectoriels et les comités concernés de l'ASEAN ainsi que dans le cadre d'initiatives visant à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs sous-régionaux, notamment par le soutien à la mise en œuvre du Cadre global de relèvement de l'ASEAN ;
  - d) Promouvoir la coordination et la collaboration entre les organisations intergouvernementales sous-régionales et les États membres pour une représentation effective des perspectives sous-régionales lors des consultations régionales et globales ;
  - e) Développer davantage les partenariats et la coopération avec les organisations de la société civile qui soutiennent les personnes en situation de vulnérabilité afin de renforcer les synergies et la participation effective au forum sous-régional sur les objectifs de développement durable et de sensibiliser les jeunes à ces objectifs grâce à une collaboration avec l'Association of Pacific Rim Universities dans les zones d'intérêt communes ;
  - f) Fournir un soutien à la mise en œuvre des sous-programmes de la Commission portant sur les priorités de la sous-région, coordonner l'action de la Commission avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, notamment en apportant une aide substantielle lors de l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne les aspects transfrontaliers du développement durable, et contribuer aux programmes menés au niveau des pays en fournissant des perspectives sous-régionales et un accès aux réseaux régionaux et en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire ;
  - g) Promouvoir la coordination entre les différents partenaires et agences en mettant l'accent sur les investissements et la finance durables, les sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et le développement résilient, tout en assurant une synergie dans la mise en œuvre des processus.
- 19.190 Le travail qui sera ainsi effectué permettra d'aider les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs 3, 5, 9, 10, 13 et 17.
- 19.191 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement des investissements étrangers directs durables en vue de favoriser le développement des investissements et du financement durables dans la sous-région ;
  - b) Accès plus juste et plus équitable à la protection sociale, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, telles que les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, et amélioration des statistiques sur le handicap, des politiques relatives au vieillissement et au handicap et du calcul des coûts de la protection sociale minimale ;

- c) Amélioration de la coordination et de la cohérence de l'assistance technique fournie au titre du Cadre global de redressement de l'ASEAN dans la sous-région.

## Exécution du programme en 2022

### Renforcement de la coopération et des relations entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 19.192 Pour exécuter le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025), qui oriente les efforts de coopération, on a organisé dans le cadre de la composante une session sur les investissements dans les infrastructures durables dans le cadre du cinquième Forum multipartite de l'Asie du Sud-Est sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et on a réfléchi à la manière dont l'accord sur le Partenariat économique global régional pourrait contribuer à attirer et à promouvoir des investissements durables du secteur privé dans ces domaines grâce à des partenariats public-privé. En outre, on a tenu un dialogue de haut niveau sur l'accélération de la mise en œuvre de l'initiative sur le thème des complémentarités pour le renforcement de la résilience et la lutte contre les changements climatiques, et organisé un dialogue politique avec le centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable pour discuter des actions politiques collaboratives visant à atténuer les catastrophes liées au climat et à promouvoir la résilience sanitaire dans la sous-région, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).
- 19.193 Pour faire avancer l'exécution du plan de mise en œuvre, la composante a collaboré avec le Centre pour la coopération sous-régionale du triangle de croissance Indonésie-Malaisie-Thaïlande pour faire progresser l'urbanisation durable dans ces trois pays. Pour le sixième Forum multipartite de l'Asie du Sud-Est sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la composante a travaillé en étroite collaboration avec le Centre qui, conjointement avec ces trois pays, a organisé une session sur l'urbanisation et le développement durable.
- 19.194 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.49).

Tableau 19.49  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Adoption du Plan d'action ASEAN-ONU pour 2021-2025	Les États Membres ont échangé des informations et des bonnes pratiques sur les initiatives visant à promouvoir les investissements durables lors du forum de l'ASEAN sur les investissements durables et du cinquième Forum multipartite de l'Asie du Sud-Est sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, conformément au Plan d'action ASEAN-ONU pour 2021-2025	Les États membres de l'ASEAN ont dégagé des pistes pour des actions politiques collaboratives en faveur de systèmes d'alerte précoce multidangers qui favorisent la résilience climatique et sanitaire, en mettant en œuvre une initiative du Plan d'action ASEAN-ONU pour 2021-2025

## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : les entrepreneuses de la sous-région ont les moyens de surmonter les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.195 Le travail effectué dans le cadre de la composante a permis que les États membres de la sous-région approuvent une collection d'instruments visant à faciliter la conception de politiques et de plans d'action dont l'objectif est de renforcer l'entrepreneuriat des femmes dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises nationales, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la mise en place par deux États membres de la sous-région de projets visant à améliorer l'inclusion des femmes entrepreneurs et leur accès aux solutions de financement. La cible n'a pas été atteinte en raison des retards pris dans la collecte des informations auprès de toutes les parties prenantes, ce qui était nécessaire pour maintenir une approche participative afin de recenser les besoins et d'obtenir l'adhésion de tous les États membres de la sous-région.
- 19.196 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.50).

Tableau 19.50

#### Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres ont manifesté un intérêt pour les initiatives visant à lever les obstacles auxquels se heurtent les entrepreneuses	Deux États membres (le Cambodge et le Viet Nam) ont mis en place des mécanismes institutionnels de collaboration entre les ministères et les secteurs afin d'améliorer l'accès des entrepreneuses à des solutions de financement et aux services d'assistance aux entreprises	Les États membres de la sous-région ont approuvé une collection d'instruments visant à faciliter la conception de politiques et de plans d'action dont l'objectif est de renforcer l'entrepreneuriat des femmes dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises nationales	Deux autres États membres de la sous-région mettent en place des projets visant à améliorer l'inclusion des entrepreneuses et leur accès aux solutions de financement	Deux États membres définissent un état de référence en se servant de la collection d'instruments politiques pour suivre les progrès longitudinaux des initiatives visant à promouvoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises détenues et dirigées par des femmes

### Résultat 2 : utilisation accrue de politiques et d'instruments de financement novateurs pour atteindre les objectifs de développement durable

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.197 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à la création d'un consensus entre les États membres pour l'utilisation d'obligations durables et liées aux objectifs de développement durable comme un instrument permettant de catalyser les possibilités d'investissement dans l'énergie afin de répondre aux besoins de financement de l'après-COVID-19 et de mettre en œuvre le Programme 2030, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.198 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.51).

Tableau 19.51  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres ont exprimé leur souhait de discuter des obligations durables dans la région de l'ASEAN et avec d'autres sous-régions	Les États membres sont convenus d'étudier plus avant l'utilisation d'obligations durables et liées aux objectifs de développement durable en tant qu'instrument permettant de répondre aux besoins de financement de l'après-COVID-19 et de mettre en œuvre le Programme 2030	Un consensus est obtenu entre les États membres pour l'utilisation d'obligations durables et liées aux objectifs de développement durable comme un instrument permettant de catalyser les possibilités d'investissement dans l'énergie afin de répondre aux besoins de financement de l'après-COVID-19 et de mettre en œuvre le Programme 2030	Les États membres mettent en place des initiatives qui facilitent les mécanismes de financement novateurs	Les États membres adoptent des lignes directrices sur le financement durable de l'environnement qui faciliteront la mise en place de mécanismes de financement novateurs pour l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets

**Résultat 3 : amélioration des stratégies d'investissement étranger direct durable dans la sous-région**

**Projet de plan-programme pour 2024**

- 19.199 Depuis le début de la pandémie, les entrées d'investissement étranger direct ont diminué dans la sous-région et dans le monde, et ces investissements ont continué de diminuer régulièrement en 2022.
- 19.200 La composante, en collaboration avec le sous-programme 2, a organisé une table ronde pour étudier les moyens de maximiser le potentiel des investissements étrangers directs intrarégionaux, qui ont toujours été la deuxième source de ce type d'investissement dans la sous-région. À la suite de cette table ronde, les États membres de la sous-région ont exprimé leur intérêt pour la promotion des investissements intrarégionaux en tant que moyen de relèvement et de développement inclusifs.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.201 L'enseignement tiré est le suivant : les modalités de l'appui apporté aux États membres doivent être changées, en passant de la fourniture de plateformes pour un accord de principe à la fourniture d'un appui technique pour l'élaboration d'une stratégie d'investissement intrarégionale et de stratégies nationales concrètes pour la promotion des investissements étrangers directs qui orientent les investissements appropriés en fonction de la situation de chaque pays. Compte tenu de cet enseignement, on s'emploiera dans le cadre de la composante, en collaboration avec le sous-programme 2, à mener des activités de renforcement des capacités consacrées à certains secteurs pour promouvoir les investissements étrangers directs durables et concevoir pour chaque pays une stratégie en la matière alignée sur les priorités stratégiques des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable des pays de la sous-région.

19.202 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.52).

Tableau 19.52  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Le comité de coordination des investissements de l'ASEAN, le secrétariat de l'organisation et les États membres ont organisé une session sur les investissements durables lors du cinquième Forum multipartite de l'Asie du Sud-Est sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable afin de lancer le débat sur les investissements étrangers directs durables sous-régionaux	Les États membres de la sous-région sont convenus de promouvoir des investissements étrangers directs durables intrarégionaux comme moyen de relèvement et de développement inclusifs	La capacité des États membres à promouvoir des investissements étrangers directs durables dans la sous-région est renforcée	Un État membre de la sous-région élabore une stratégie nationale visant à attirer des investissements étrangers directs durables

## Produits

19.203 On trouvera dans le tableau 19.53 les produits retenus pour la composante.

Tableau 19.53  
**Composante 5 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport destiné à la Commission	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Réunions ou séances :				
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Sud-Est	–	–	2	2
3. Le Forum multipartite de l'Asie du Sud-Est sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable	4	4	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
4. Les États membres de l'ASEAN, le secrétariat de l'organisation et les groupes de travail sectoriels de l'ASEAN sur le développement durable en Asie du Sud-Est	3	1	3	3
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)				
5. Projets sur les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud-Est	1	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	1	1	2	2
6. Activités sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025)	1	1	1	1
7. Activités sur la mise en place d'indicateurs d'investissements étrangers directs durables	–	–	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
8. Activités sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025)	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations et soutien consultatif aux États membres de la sous-région sur la connectivité durable, les sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et le développement résilient, action de sensibilisation auprès des États membres sur les conclusions sous-régionales des publications de la Commission, et organisation de manifestations parallèles lors de la session de la Commission.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : lancement de publications de la CESAP dans la sous-région et manifestations parallèles au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur la connectivité durable, les sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et le développement résilient, et entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : pages Web sur l'action climatique, l'environnement, le développement social et l'intégration commerciale et financière.				

## Sous-programme 9 Énergie

### Objectif

- 19.204 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, en Asie et dans le Pacifique, en renforçant les capacités des États membres en matière d'accès à l'énergie, d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de connectivité énergétique.

### Stratégie

- 19.205 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme renforcera l'utilisation de données factuelles à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et des objectifs qui y sont associés, et soutiendra les États membres dans la réalisation de cet objectif. Plus précisément, les activités qui seront menées dans le cadre du sous-programme consisteront à :

- a) Faciliter le dialogue intergouvernemental et élaborer et diffuser des recommandations et des orientations politiques fondées sur des données probantes concernant l'élargissement de l'accès à l'énergie moderne, l'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique, l'adoption de technologies et d'approches efficaces sur le plan énergétique et l'accroissement de la connectivité énergétique ;
- b) Proposer des activités de renforcement des capacités axées sur la facilitation de la planification et de l'élaboration de politiques visant à atteindre l'objectif de développement durable n° 7, qui s'appuient sur les contextes locaux et sont alignées sur les priorités nationales, en coopération avec les bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents, afin de tirer parti des ressources institutionnelles et de garantir l'efficacité de la mise en œuvre du programme de travail ;
- c) Élaborer des supports de connaissances portant essentiellement sur une meilleure compréhension des avantages et des implications de la connectivité énergétique pour une énergie sûre, résiliente, durable et d'un coût abordable, ou participer à la conception de tels supports ;
- d) Donner accès à des données actualisées, à des informations sur les politiques et à des cartes des infrastructures énergétiques par l'intermédiaire du Portail Asie-Pacifique de l'énergie et d'autres plateformes de connaissances ;
- e) Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de documents d'orientation et de plans (plans de réalisation de l'objectif n° 7, plan d'action régional sur la connectivité des systèmes électriques et plans d'action nationaux en matière de refroidissement) et promouvoir l'utilisation d'outils et de méthodes de modélisation et de planification des politiques ;
- f) Concentrer les efforts de renforcement des capacités sur l'accélération des progrès vers un accès inclusif aux combustibles et technologies de cuisson propres, sur la connectivité énergétique dans les États insulaires du Pacifique et sur la connectivité des systèmes électriques, y compris dans les pays en situation particulière ;
- g) Intégrer la prise en compte des questions de genre en facilitant le dialogue et en produisant des supports de connaissances qui tiennent compte des impacts du système énergétique sur les femmes et mettent en évidence leur contribution à une transition énergétique durable et juste, en collaboration avec le sous-programme 6.

19.206 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) L'adoption de politiques, de stratégies et de plans d'investissement fondés sur des données probantes afin d'améliorer l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables aux niveaux national et infranational ;
- b) Amélioration de la capacité à mettre en œuvre des politiques de transition vers des sources d'énergie renouvelables, des technologies énergétiques respectueuses de l'environnement et des objectifs, cibles et ambitions nationaux pour zéro émission nette ;
- c) Capacité accrue des décideurs et des régulateurs à planifier et à mettre en place des initiatives de connectivité du système électrique qui permettent la généralisation des énergies renouvelables ;
- d) Un meilleur accès des États membres aux énergies propres, à la recherche et aux technologies liées à l'énergie ;
- e) Une meilleure prise en compte des questions de genre par les décideurs dans la transition vers l'énergie durable, y compris le fait que les femmes peuvent permettre d'accélérer les progrès.

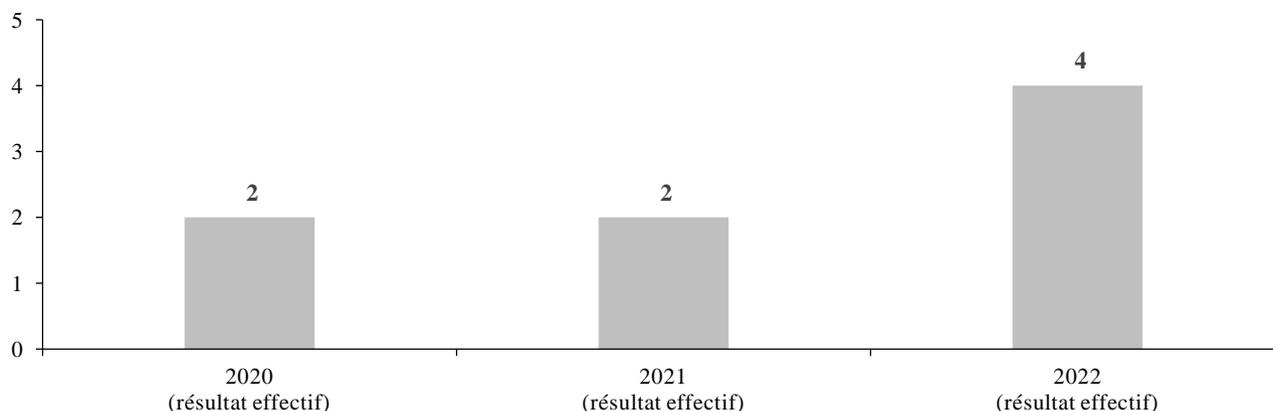
## Exécution du programme en 2022

### Adoption de cadres stratégiques et de cadres de planification nationaux pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies et des approches de refroidissement

- 19.207 La demande croissante de refroidissement et l'augmentation de la demande d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre qui en découle pèsent sur les systèmes électriques et entravent les progrès vers la réalisation des objectifs climatiques. Le fait d'assurer la transition vers un système de refroidissement efficace et respectueux du climat pour tous est particulièrement favorable à l'action climatique et au développement durable.
- 19.208 Le sous-programme, en collaboration avec le PNUE dans le cadre de la Cool Coalition, a apporté son concours à l'élaboration de la méthodologie d'un plan d'action national en matière de refroidissement : un outil permettant aux pays d'établir un cadre leur permettant de catalyser une action intégrée et globale afin d'améliorer l'efficacité énergétique des technologies et des approches de refroidissement, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur. L'élaboration de cette méthodologie s'est appuyée sur l'expérience des premiers efforts déployés au niveau national, notamment en Chine et en Inde, et constitue une approche globale d'évaluation et de planification pour les sous-secteurs du refroidissement. La méthodologie globale a été publiée en 2021 et pilotée au Cambodge, où le sous-programme a examiné et analysé le secteur du refroidissement et ses sous-secteurs, et où les consultations avec les parties prenantes nationales ont contribué aux conclusions. Elle a également permis de modéliser la demande actuelle et future en matière de refroidissement afin d'élaborer des recommandations politiques qui ont été compilées dans un plan d'action national complet en matière de refroidissement, adopté en 2022, le premier plan de ce type en Asie du Sud-Est. Fort de cette expérience, le sous-programme a étendu son soutien à l'Indonésie et au Viet Nam pour l'élaboration de plans d'action nationaux en la matière.
- 19.209 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.IX).

Figure 19.IX

#### Mesure des résultats : nombre de pays d'Asie et du Pacifique qui ont lancé des plans d'action nationaux en matière de refroidissement (résultat cumulé)



## Résultats escomptés pour 2024

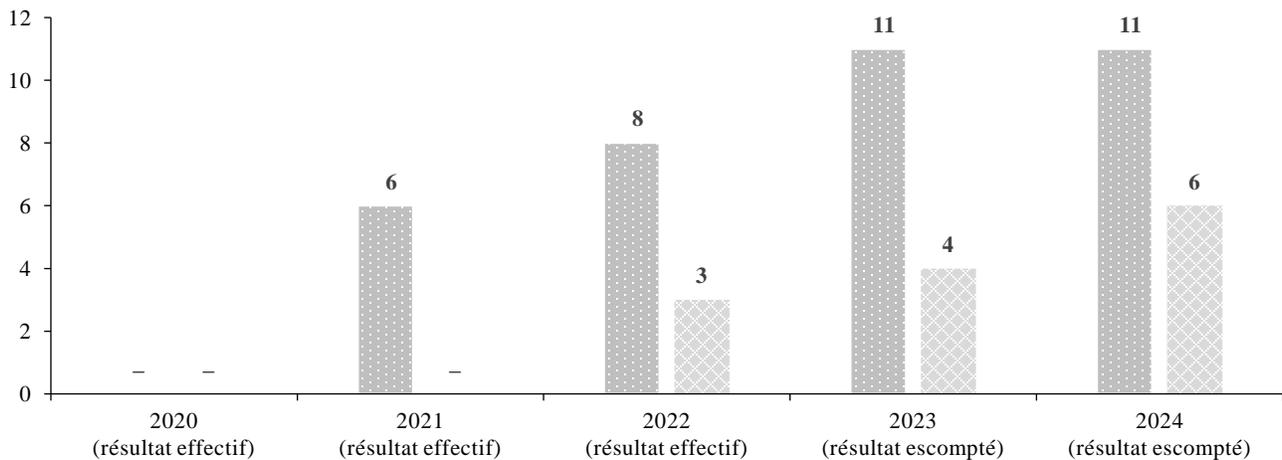
### Résultat 1 : adaptation de l'objectif de développement durable n° 7 aux réalités locales : stratégies fondées sur des données probantes visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les zones urbaines

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.210 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de deux plans d'action supplémentaires dans les villes de Borongan et d'Ormoc aux Philippines, pour un nombre total de huit plans d'action relatifs à l'objectif de développement durable n° 7 adaptés aux réalités locales, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 10 plans d'action de ce type. La cible fixée n'a pas été atteinte en raison de retards imprévus dans la mobilisation de ressources complémentaires en vue d'achever l'élaboration de deux plans d'action supplémentaires avant la fin de l'année.
- 19.211 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 19.X).

Figure 19.X

**Mesure des résultats : nombre de plans d'action relatifs à l'objectif de développement durable n° 7 adaptés aux réalités locales adoptés au niveau des villes dans la région Asie-Pacifique (résultat cumulé) et nombre de villes où les autorités ont été formées à la stratégie de planification relative à l'objectif n° 7 (résultat cumulé)**



■ Plans d'action relatifs à l'objectif de développement durable n° 7 adaptés aux réalités locales ■ Villes où des autorités ont été formées

### Résultat 2 : stratégies fondées sur des données probantes pour l'accroissement de la connectivité durable des systèmes électriques

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 19.212 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au fait que les États membres de la CESAP font volontairement le point des activités de connectivité lors des réunions du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et qu'ils respectent les délais de réalisation des étapes définies dans le plan d'action, ou en fixent, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 19.213 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.54).

Tableau 19.54  
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres de la CESAP se sont mis d'accord, lors d'une consultation informelle, sur le projet de texte d'un plan d'action régional sur la connectivité des systèmes électriques	Le Comité de l'énergie a approuvé le plan d'action régional sur la connectivité des systèmes électriques à sa troisième session, et la Commission l'a approuvé à sa soixante-dix-septième session	Les États membres de la CESAP ont volontairement fait le point des activités de connectivité lors des réunions du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique.  Les délais de réalisation des étapes du plan d'action ont été respectés ou sont en train d'être fixés	Les États membres de la CESAP analysent les lacunes dans les politiques, les réglementations et les normes dans chaque sous-région et conviennent d'un ensemble de principes permettant de parvenir à une connectivité durable des systèmes électriques	Au moins une sous-région progresse dans la mise en place d'un commerce multilatéral de l'électricité

**Résultat 3 : accroissement de l'ambition des engagements nationaux des États membres en faveur d'une énergie moderne et propre à l'appui de la réalisation de l'objectif 7**

**Projet de plan-programme pour 2024**

- 19.214 De nouvelles voies nationales vers une transition énergétique juste peuvent contribuer à augmenter la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables, l'efficacité énergétique et l'accès à l'électricité et à la cuisson propre, tout en plaçant la région sur une trajectoire de zéro émission nette.
- 19.215 Par l'intermédiaire du Comité de l'énergie et de ses groupes d'experts, le sous-programme s'est efforcé de renforcer la capacité des États membres à élaborer et à exécuter des engagements nationaux en faveur d'une énergie moderne et propre.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 19.216 L'enseignement tiré est le suivant : il faut renforcer les activités pour exécuter les mandats donnés par les États membres et s'aligner sur les délibérations de la Commission, du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et du Comité de l'énergie. Compte tenu de cet enseignement, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à faciliter les délibérations intergouvernementales lors des sessions du Comité et de la Commission, et à simplifier le flux de travail et la coordination entre les organes intergouvernementaux. Dans le cadre du sous-programme, on fournira également des supports de connaissance qui aideront les États membres à effectuer la transition énergétique et à atteindre l'objectif n° 7.
- 19.217 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.55).

Tableau 19.55  
**Mesure des résultats**

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	À la réunion du Comité de l'énergie, les États membres ont annoncé qu'ils s'engageaient à améliorer l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et la capacité de production d'énergie renouvelable	Les États membres ont fait le point sur l'élaboration de politiques relative à l'énergie durable lors des réunions du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles	Les États membres conviennent d'actions accélérées au titre de l'objectif de développement durable n° 7 dans des domaines précis, à l'appui du Programme 2030 et de l'Accord de Paris	Les États membres annoncent des engagements nationaux plus ambitieux pour l'augmentation de la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, l'adoption de solutions modernes pour l'efficacité énergétique, et l'amélioration de l'accès à l'électricité et aux technologies de cuisson propre, à la recherche, à la technologie et aux investissements dans les énergies propres

## Produits

19.218 On trouvera dans le tableau 19.56 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 19.56  
**Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Rapports destinés aux entités suivantes :				
1. La Commission	1	1	1	1
2. Le Forum Asie-Pacifique de l'énergie	–	–	3	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>10</b>
Réunions ou séances :				
3. Forum Asie-Pacifique de l'énergie	–	–	6	–
4. Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles	4	4	4	4
5. Groupe d'experts sur la connectivité énergétique	4	4	4	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
6. Groupe de travail chargé des questions de l'eau, de l'énergie et de l'environnement du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (questions énergétiques)	2	2	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	2	7	1	2
7. Projets portant sur la réalisation de l'objectif n° 7	2	7	1	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	1	1	1	1
8. Concertations sur les mesures à prendre en matière d'énergie	1	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	4	4	3	2
9. Sur le thème : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »	4	4	3	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	2	2	1	4
10. Sur le thème : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »	2	2	1	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils pratiques aux États membres, sur demande, concernant la réalisation de l'objectif n° 7 et la connectivité énergétique.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : Portail Asie-Pacifique de l'énergie (contenant plus de 200 jeux de données, 3 000 documents d'orientation et une cartographie de plus de 6 000 centrales électriques).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : supports d'information sur les statistiques sous-régionales en matière d'énergie renouvelable destinés principalement à des responsables gouvernementaux et à des experts techniques de la région.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse, publications sur les médias sociaux, articles de blog et articles d'opinion sur l'accès à l'énergie, les sources d'énergie renouvelables, l'efficacité énergétique et la connectivité énergétique, et entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : pages Web portant sur les sources d'énergie renouvelables, l'efficacité énergétique, l'utilisation plus propre des combustibles fossiles, l'accès à l'électricité, l'accès à des modes de cuisson propre, la connectivité énergétique et la coopération régionale.				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

### Vue d'ensemble

19.219 On trouvera dans les tableaux 19.57 à 19.59 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 19.57

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	45 836,0	48 577,4	–	–	29,1	29,1	0,1	48 606,5
Autres dépenses de personnel	400,1	820,5	–	–	(17,4)	(17,4)	(2,1)	803,1
Dépenses de représentation	5,1	5,6	–	–	–	–	–	5,6
Consultants	337,3	244,0	–	–	81,5	81,5	33,4	325,5
Experts	209,0	440,6	–	–	(34,4)	(34,4)	(7,8)	406,2
Voyages du personnel	357,4	455,7	–	–	(20,3)	(20,3)	(4,5)	435,4
Services contractuels	1 382,2	1 274,6	–	–	89,2	89,2	7,0	1 363,8
Frais généraux de fonctionnement	1 970,5	2 190,5	–	–	(91,8)	(91,8)	(4,2)	2 098,7
Fournitures et accessoires	121,2	98,1	–	–	55,6	55,6	56,7	153,7
Mobilier et matériel	659,5	428,4	–	–	(91,5)	(91,5)	(21,4)	336,9
Aménagement des locaux	12,3	46,8	–	–	–	–	–	46,8
Subventions et contributions	941,3	556,5	(556,5)	–	–	(556,5)	(100)	–
<b>Total</b>	<b>52 231,9</b>	<b>55 138,7</b>	<b>(556,5)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(556,5)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>54 582,2</b>

<sup>a</sup> Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2023.

Tableau 19.58

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 3 AN, 214 AL
Transferts	–	1 AL relevant de la composante Appui au programme transféré à la composante 5 du sous-programme 8
Suppressions	(1)	1 AL au titre de la composante Appui au programme
Créations	1	1 P-3 au titre de la composante Appui au programme
Effectif proposé pour 2024	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 53 P-3, 33 P-2/1, 3 AN, 213 AL

Tableau 19.59

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe<sup>a</sup>**

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements						Total	Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2022	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	–	1
D-2	2	2	–	–	–	–	–	2
D-1	15	15	–	–	–	–	–	15
P-5	35	35	–	–	–	–	–	35
P-4	63	63	–	–	–	–	–	63
P-3	52	52	–	–	1	1	1	53
P-2/1	33	33	–	–	–	–	–	33
<b>Total partiel</b>	<b>201</b>	<b>201</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>202</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>								
AN	3	3	–	–	–	–	–	3
AL	214	214	–	–	(1)	(1)	(1)	213
<b>Total partiel</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>216</b>
<b>Total</b>	<b>418</b>	<b>418</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>418</b>

<sup>a</sup> Dont 4 postes temporaires (3 P-4 et 1 P-3), qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272.

19.220 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 19.60 à 19.62 et dans la figure 19.XI.

19.221 Comme le montrent les tableaux 19.60 1) et 19.61 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 54 582 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 556 500 dollars (1,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 19.60

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements						Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	316,3	468,7	–	–	–	–	–	468,7	
B. Direction exécutive et administration	3 512,5	3 979,6	–	–	–	–	–	3 979,6	

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>C. Programme de travail</b>									
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	2 528,4	2 928,6	–	–	11,1	11,1	0,4	2 939,7	
2. Commerce, investissement et innovation	3 194,4	3 294,5	–	–	(17,4)	(17,4)	(0,5)	3 277,1	
3. Transports	3 203,1	3 373,6	–	–	8,2	8,2	0,2	3 381,8	
4. Environnement et développement	2 987,2	2 935,4	–	–	(7,9)	(7,9)	(0,3)	2 927,5	
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	2 731,9	2 812,5	–	–	11,6	11,6	0,4	2 824,1	
6. Développement social	3 638,9	3 967,3	–	–	47,9	47,9	1,2	4 015,2	
7. Statistiques	2 683,0	3 095,0	–	–	(17,5)	(17,5)	(0,6)	3 077,5	
8. Activités sous-régionales de développement	3 970,8	4 538,4	–	–	31,2	31,2	0,7	4 569,6	
9. Énergie	1 669,0	1 801,5	–	–	(8,1)	(8,1)	(0,4)	1 793,4	
<b>Total partiel (C)</b>	<b>26 606,7</b>	<b>28 746,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>59,1</b>	<b>59,1</b>	<b>0,2</b>	<b>28 805,9</b>	
D. Appui au programme	21 796,3	21 943,6	(556,5)	–	(59,1)	(615,6)	(2,8)	21 328,0	
<b>Total partiel (1)</b>	<b>52 231,9</b>	<b>55 138,7</b>	<b>(556,5)</b>	<b>–</b>	<b>0,0</b>	<b>(556,5)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>54 582,2</b>	

**2) Ressources extrabudgétaires**

Composante/sous-programme	2022	2023	Changements	Pourcentage	2024
	(dépenses effectives)	(estimations)			
A. Organes directeurs		–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	159,4	375,1	(193,6)	(51,6)	181,5
<b>C. Programme de travail</b>					
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	85,7	46,7	53,3	114,1	100,0
2. Commerce, investissement et innovation	1 574,0	4 558,7	(864,2)	(19,0)	3 694,5
3. Transports	958,3	697,1	81,3	11,7	778,4
4. Environnement et développement	2 044,5	3 077,1	(206,5)	(6,7)	2 870,6
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	3 595,1	3 197,3	17,8	0,6	3 215,1
6. Développement social	919,6	1 762,3	(874,2)	(49,6)	888,1
7. Statistiques	1 985,6	4 215,1	(1 088,4)	(25,8)	3 126,7

**Chapitre 19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique**

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives) (estimations)		Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
		2023			
8. Activités sous-régionales de développement	2 338,0	3 240,6	(733,6)	(22,6)	2 507,0
9. Énergie	570,6	1 445,1	(964,2)	(66,7)	480,9
<b>Total partiel (C)</b>	<b>14 071,4</b>	<b>22 240</b>	<b>(4 578,7)</b>	<b>(20,6)</b>	<b>17 661,3</b>
D. Appui au programme	1 609,5	2 308,8	–	–	2 308,8
<b>Total partiel (2)</b>	<b>15 840,3</b>	<b>24 923,9</b>	<b>(4 772,3)</b>	<b>(19,1)</b>	<b>20 151,6</b>
<b>Total</b>	<b>68 072,2</b>	<b>80 062,6</b>	<b>(5 328,8)</b>	<b>(6,7)</b>	<b>74 733,8</b>

Tableau 19.61

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements					Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	25	–	–	–	–	25
C. Programme de travail						
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	22	–	–	–	–	22
2. Commerce, investissement et innovation	25	–	–	–	–	25
3. Transports	25	–	–	–	–	25
4. Environnement et développement	22	–	–	–	–	22
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	21	–	–	–	–	21
6. Développement social	30	–	–	–	–	30
7. Statistiques	24	–	–	–	–	24
8. Activités sous-régionales de développement	25	–	–	1	1	26
9. Énergie	12	–	–	–	–	12
<b>Total partiel (C)</b>	<b>231</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>232</b>
D. Appui au programme	187	–	–	(1)	(1)	186
<b>Total partiel (1)</b>	<b>418</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>418</b>

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2023 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2024 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	–	–	–
2. Commerce, investissement et innovation	13	(2)	11
3. Transports	3	–	3
4. Environnement et développement	10	–	10
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	19	–	19
6. Développement social	3	–	3
7. Statistiques	13	(2)	11
8. Activités sous-régionales de développement	22	–	22
9. Énergie	–	–	–
<b>Total partiel (C)</b>	<b>83</b>	<b>(4)</b>	<b>79</b>
D. Appui au programme	18	(1)	17
<b>Total partiel (2)</b>	<b>101</b>	<b>(5)</b>	<b>96</b>
<b>Total</b>	<b>519</b>	<b>(5)</b>	<b>514</b>

Tableau 19.62

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

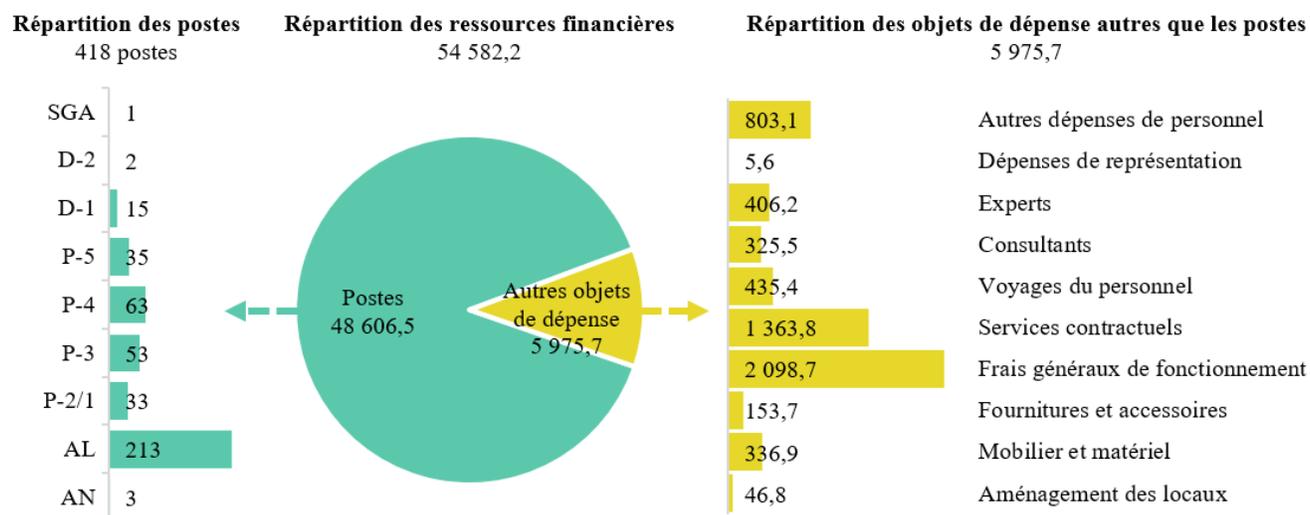
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	45 836,0	48 577,4	–	–	29,1	29,1	0,1	48 606,5
Autres objets de dépense	6 395,9	6 561,3	(556,5)	–	(29,1)	(585,6)	(8,9)	5 975,7
<b>Total</b>	<b>52 231,9</b>	<b>55 138,7</b>	<b>(556,5)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(556,5)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>54 582,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		201	–	–	1	1	0,5	202

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		217	–	–	(1)	(1)	(0,5)	216
<b>Total</b>		<b>418</b>	–	–	–	–	–	<b>418</b>

Figure 19.XI  
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

#### Ajustements techniques

19.222 Comme le montre le tableau 19.60 1), les changements entraînent une diminution de 556 500 dollars au titre de la composante Appui au programme, imputable au non-renouvellement de crédits prévus pour 2023 pour le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, à Bangkok, que l'Assemblée générale avait approuvés dans sa résolution 77/263. Les montants nécessaires pour financer le projet de mise aux normes parasismiques de la CESAP seront pris en compte dans le rapport du Secrétaire général sur ledit projet, qui sera établi plus tard dans l'année et présenté à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session.

#### Autres changements

19.223 Comme le montre le tableau 19.60 1), l'effet net des changements proposés est sans incidence sur les coûts. Ces changements se répartissent comme suit :

- a) **Sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement).** L'augmentation nette de 11 100 dollars tient essentiellement à la hausse des crédits demandés au titre des consultants (6 800 dollars), les services de consultants auxquels il faudra faire appel pour l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* et la série de publications sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique devant être plus importants et coûter plus cher, au titre des experts (11 100 dollars), le nombre de réunions de groupes d'experts sur le financement du développement devant augmenter, et au titre des voyages du personnel (2 700 dollars), en raison d'une augmentation des voyages prévus pour les débats de politique générale, hausse contrebalancée en partie par une diminution des crédits demandés au titre des services contractuels (9 500 dollars), une publication de la collection sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (*Financing for Development in Asia and the Pacific*) n'étant publiée que les années impaires ;
- b) **Sous-programme 2 (Commerce, investissement et innovation).** La diminution nette de 17 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la baisse des crédits demandés au titre des experts (2 400 dollars), dans la mesure où l'on s'attend à ce que certains experts participent en ligne, au titre des voyages du personnel (1 500 dollars) et au titre des services contractuels (13 100 dollars), la publication phare sur le commerce et l'investissement n'étant pas demandée pour 2024 ;
- c) **Sous-programme 3 (Transports).** L'augmentation nette de 8 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la hausse des crédits demandés au titre des services contractuels (13 900 dollars) pour la révision approfondie d'une publication phare sur l'évolution des transports, compensée en partie par une diminution des ressources nécessaires au titre des experts (3 500 dollars), dans la mesure où l'on s'attend à ce que certains experts participent en ligne, et au titre des voyages du personnel (1 600 dollars), en raison d'une diminution prévue des voyages ;
- d) **Sous-programme 4 (Environnement et développement).** La diminution nette de 7 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la baisse des crédits demandés au titre des consultants (8 300 dollars), dans la mesure où il est prévu de faire appel aux services contractuels plutôt qu'à des consultants dans certains cas, au titre des voyages du personnel (1 500 dollars), en raison d'une diminution du nombre de jours de voyages, et au titre des experts (3 500 dollars), étant donné que l'on s'attend à ce que certains experts participent en ligne, baisse contrebalancée en partie par la hausse des crédits demandés au titre des services contractuels (5 400 dollars), dans la mesure où il est prévu de faire appel aux services contractuels plutôt qu'à des consultants dans certains cas ;
- e) **Sous-programme 5 (Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe).** L'augmentation nette de 11 600 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la hausse des crédits demandés au titre des experts (11 100 dollars) et des consultants (4 400 dollars) en raison de l'augmentation prévue du nombre de réunions de groupes d'experts sur les applications spatiales et l'autoroute de l'information et des services de consultants supplémentaires auxquels il faudra faire appel dans ce cadre, hausse compensée en partie par la baisse des crédits demandés au titre des voyages du personnel (1 500 dollars) et des services contractuels (2 400 dollars), le nombre de publications à produire sur la gestion de l'information sur les catastrophes devant diminuer ;
- f) **Sous-programme 6 (Développement social).** L'augmentation nette de 47 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la hausse des crédits demandés au titre des consultants (34 200 dollars), en raison des services de consultants supplémentaires auxquels il faudra faire appel pour la préparation de documents de référence pour la publication phare intitulée *Social Outlook for Asia and the Pacific*, au titre des services contractuels (13 900 dollars), du fait de la même publication, et au titre des voyages du personnel (4 500 dollars), en raison du nombre plus important de voyages qu'il est prévu d'effectuer pour assurer une participation effective des États membres de la région à la mise en œuvre du Programme 2030 et à l'établissement de la publication *Social Outlook*, hausse en

partie compensée par une diminution des crédits demandés au titre des experts (4 700 dollars), dans la mesure où l'on s'attend à ce que certains experts participent en ligne ;

- g) **Sous-programme 7 (Statistiques).** La diminution nette de 17 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à une baisse des crédits demandés au titre des experts (15 000 dollars), qui s'explique par la durée plus courte durant laquelle les experts ont besoin de se réunir, au titre des consultants (8 000 dollars), dans la mesure où il est prévu de faire appel aux services contractuels plutôt qu'à des consultants dans certains cas pour l'analyse socioéconomique et environnementale prévue dans le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique (*Asia and the Pacific SDG Progress Report*), ainsi qu'au titre des voyages du personnel (2 100 dollars), baisse en partie contrebalancée par une augmentation au titre des services contractuels (7 500 dollars) dans la mesure où il est prévu de faire appel aux services contractuels plutôt qu'à des consultants pour l'analyse socioéconomique et environnementale susmentionnée ;
- h) **Sous-programme 8, composante 1 (Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique).** La diminution nette de 1 100 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la baisse des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement (7 500 dollars), en raison de la réduction attendue des frais de communication, des loyers et des frais d'entretien des locaux, baisse en partie compensée par une hausse des crédits demandés au titre des voyages du personnel (4 000 dollars), qui s'explique par une augmentation du nombre de jours de voyages que le personnel devra effectuer pour nouer des contacts avec les États membres et les aider à mettre en œuvre le Programme 2030 dans le Pacifique, et au titre des experts (1 600 dollars), un plus grand nombre d'experts devant examiner les solutions possibles pour remédier aux problèmes qui entravent le développement durable du Pacifique ;
- i) **Sous-programme 8, composante 2 (Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est).** La diminution nette de 4 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la baisse des crédits demandés au titre des consultants (3 400 dollars), en raison d'une réduction du nombre de jours durant lesquels il est prévu de faire appel aux services de consultants dans le domaine des politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est, au titre des experts (3 100 dollars), dans la mesure où l'on s'attend à ce que le nombre d'experts diminue et à ce que certains d'entre eux participent en ligne, et au titre des frais généraux de fonctionnement (2 600 dollars), du fait principalement d'une diminution prévue des besoins en services de communication, des services de communication en ligne devant être utilisés à la place, baisse en partie contrebalancée par une hausse des crédits demandés au titre des services contractuels (5 200 dollars), qui s'explique par les services de traitement des données supplémentaires auxquels il est prévu de faire appel et par la production d'une publication sur l'habileté numérique chez les personnes âgées d'Asie du Nord-Est ;
- j) **Sous-programme 8, composante 3 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale).** La diminution nette de 1 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la baisse des crédits demandés au titre des voyages du personnel (3 400 dollars), le nombre de déplacements et de jours de voyages requis pour apporter un appui aux États membres devant diminuer, et au titre des services contractuels (1 200 dollars), des services d'édition pour l'élaboration de documents techniques n'étant pas nécessaires, baisse en partie contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre des experts (2 900 dollars), sachant qu'il faudra plus de spécialistes qui puissent apporter un appui dans les domaines du développement durable et des politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie du Nord et en Asie centrale ;

- k) **Sous-programme 8, composante 4 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest).** La diminution nette de 18 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la baisse des crédits demandés au titre des experts (9 000 dollars), en raison de la réduction prévue du nombre d'experts requis, au titre des frais généraux de fonctionnement (9 400 dollars), en raison de la réduction attendue des loyers et de frais d'entretien des locaux et des équipements collectifs, et au titre du mobilier et du matériel (2 100 dollars), les achats de mobilier et de matériel de bureau ainsi que de matériel informatique devant diminuer dans la mesure où du nouveau matériel a récemment été acquis ;
- l) **Sous-programme 8, composante 5 (Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est).** L'augmentation nette de 56 400 dollars tient à la hausse des dépenses relatives aux postes (59 100 dollars), qui s'explique par le gain par transfert d'un poste d'agent(e) local(e), cédé par la composante Appui au programme, dont le (la) titulaire prêtera l'assistance voulue en matière de secrétariat et de logistique dans le cadre des conférences et réunions et traitera les demandes et documents administratifs pour que le programme de travail relevant du sous-programme puisse être efficacement géré, hausse en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre des experts (1 900 dollars), dans la mesure où l'on s'attend à ce que certains experts participent en ligne ;
- m) **Sous-programme 9 (Énergie).** La diminution nette de 8 100 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient essentiellement à la baisse des crédits demandés au titre des services contractuels (13 000 dollars), moins de publications sur les tendances régionales dans le domaine de l'énergie étant demandées, au titre des experts (2 400 dollars), dans la mesure où l'on s'attend à ce que certains experts participent en ligne, et au titre des voyages du personnel (1 500 dollars), en raison de la réduction prévue du nombre de jours de voyages requis, baisse en partie contrebalancée par la hausse des crédits demandés au titre des consultants (8 800 dollars), des recherches de fond devant être menées pour donner suite au document final du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie ;
- n) **Appui au programme.** La diminution nette de 59 100 dollars se décompose comme suit : une diminution nette de 30 000 dollars au titre des postes, qui tient à : i) la création d'un poste de spécialiste des achats (P-3) ; ii) la suppression d'un poste d'assistant(e) aux achats [agent(e) local(e)] ; iii) au transfert d'un poste d'agent(e) local(e) à la composante 5 du sous-programme 8 (voir annexe II) ; une diminution de 29 100 dollars au titre des autres objets de dépenses, qui s'explique par une baisse des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel (17 400 dollars), en raison du transfert de ressources devant servir à financer des services contractuels nécessaires pour appuyer des réunions intergouvernementales, au titre des voyages du personnel (11 500 dollars), la principale raison étant que les règles encadrant les conditions de voyage en avion pour une conférence interne de réseaux organisés par professions ou fonctions ont été assouplies, au titre des frais généraux de fonctionnement (73 400 dollars), les frais de communication, les frais d'entretien pour les services de transport, les frais d'entreposage hors site, les loyers et les frais d'entretien des locaux devant diminuer, au titre du mobilier et du matériel (90 500 dollars), étant donné qu'il n'y aura plus besoin de remplacer un serveur physique et d'en assurer la maintenance puisqu'il sera mis hors service à la suite du passage à des services en nuage, et que l'assistance pour le pare-feu Check Point et certaines fonctionnalités SharePoint et d'autres logiciels cessera d'être assurée, baisse en partie contrebalancée par une hausse des crédits demandés au titre des consultants (38 500 dollars), qui s'explique par la demande croissante de services de soutien psychosocial en faveur de la santé et du bien-être du personnel et par la nécessité toujours plus grande de faire appel à un(e) consultant(e) en informatique pour améliorer les services d'assistance informatique et de Wi-Fi et le réseau défini par logiciel, au titre des services contractuels (68 600 dollars), du fait principalement de l'augmentation prévue des abonnements à des ressources électroniques, bases de données et publications en ligne – ce qui devrait faciliter les travaux de recherche et d'analyse menées dans le cadre du sous-programme – et des services de traitement des données supplémentaires auxquels il devra être fait appel à des fins de maintenance préventive, ainsi qu'au titre des fournitures et accessoires (56 600 dollars), les commutateurs d'accès du réseau

informatique, pour lesquels l'assistance cessera d'être assurée en 2025, devant être progressivement remplacés.

### Ressources extrabudgétaires

- 19.224 Comme le montrent les tableaux 19.60 2) et 19.61 2), la CESAP devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2024, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 20 151 607 dollars. Les contributions en nature, dont la valeur totale est estimée à 4,41 millions de dollars, comprennent les droits d'usage des locaux à Bangkok cédés sans contrepartie à la CESAP (0,94 million de dollars) et des locaux cédés sans contrepartie aux bureaux sous-régionaux et instituts régionaux et les services connexes (1,8 million de dollars), ainsi que les experts détachés à titre gracieux et les Volontaires des Nations Unies (1,67 million de dollars).
- 19.225 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du secrétariat de la CESAP, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

### Organes directeurs

- 19.226 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux réunions des organes intergouvernementaux permanents, dont le service est assuré par le secrétariat. La Commission, qui compte 53 membres et 9 membres associés, assure la direction générale des travaux de son secrétariat et rend compte au Conseil économique et social. Elle tient une session ordinaire annuelle, qui comporte un débat des hauts responsables et un débat ministériel, pour examiner des questions importantes au regard du développement durable et inclusif des pays de la région et prendre des décisions à ce sujet. La Commission a établi ses prévisions de dépenses pour 2024 conformément à sa résolution 78/2, dans laquelle elle a défini son appareil de conférence, à savoir le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et neuf comités.
- 19.227 On trouvera dans le tableau 19.63 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 19.63  
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organes directeurs	Description	Informations supplémentaires	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			2023 (crédits ouverts)	
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	La Commission assure la direction générale des travaux du secrétariat et rend compte au Conseil économique et social. Elle tient une session ordinaire annuelle, qui comporte un débat des hauts responsables et un débat ministériel, pour examiner des questions importantes au regard du développement durable et inclusif des pays de la région et prendre des décisions à ce sujet, comme suite à l'adoption du Programme 2030.	Mandat : résolutions 37 (IV), 1895 (LVII) et 2022/11 du Conseil économique et social  Composition : 53 membres et 9 membres associés  Nombre de sessions en 2024 : 1 (quatre-vingtième session)	276,0	287,4
Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	Le Forum est une instance intergouvernementale largement représentative qui se réunit chaque année pour préparer au niveau régional le forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu	Mandat : résolution 2022/11 du Conseil économique et social et résolutions 73/1 et 78/2 de la Commission	22,3	25,9

**Titre V      Coopération régionale pour le développement**

<i>Organes directeurs</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2023 (crédits ouverts)</i>	<i>2024 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.	Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : 1 (onzième session)		
Comité des transports	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de transport	Mandat : résolution <a href="#">2022/11</a> et décision 2017/269 du Conseil économique et social et résolution 78/2 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : 1 (huitième session)	–	25,9
Comité de l'environnement et du développement	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions d'environnement et de développement	Mandat : résolution <a href="#">2022/11</a> du Conseil économique et social et résolution 78/2 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : 1 (huitième session)	–	25,9
Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions liées aux technologies de l'information et de la communication, à la science, à la technologie et à l'innovation	Mandat : résolution <a href="#">2022/11</a> du Conseil économique et social et résolution 78/2 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : 1 (cinquième session)	–	25,9
Comité du développement social	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de développement social	Mandat : résolution <a href="#">2022/11</a> du Conseil économique et social et résolution 78/2 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : 1 (huitième session)	–	25,9
Comité de statistique	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de statistique	Mandat : résolution <a href="#">2022/11</a> du Conseil économique et social et résolution 78/2 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : 1 (neuvième session)	–	25,9
Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de politique macroéconomique et de celles qui intéressent la réduction de la pauvreté et le financement du développement	Mandat : résolution <a href="#">2022/11</a> du Conseil économique et social et résolution 78/2 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : aucune	15,1	–
Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions ayant trait au commerce et à l'investissement	Mandat : résolution <a href="#">2022/11</a> du Conseil économique et social et résolution 78/2 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés	15,1	–

## Chapitre 19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Organes directeurs	Description	Informations supplémentaires	2024	
			2023 (crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
		Nombre de sessions en 2024 : aucune		
Comité de la réduction des risques de catastrophe	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions concernant la réduction des risques de catastrophe	Mandat : résolution 2022/11 du Conseil économique et social et résolution 78/2 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : aucune	15,1	–
Comité de l'énergie	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions relatives à l'énergie	Mandat : résolution 2022/11 du Conseil économique et social et résolution 78/2 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : aucune	–	–
Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique de haut niveau sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes : Beijing+30	La réunion aura pour objet d'entreprendre un examen et une évaluation au niveau régional de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en se penchant notamment sur les obstacles qui entravent la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée du Programme d'action et la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, de manière à faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en adoptant une démarche soucieuse de l'égalité des genres. Les résultats de la réunion seront intégrés à l'examen de 2025, qui doit être réalisé par la Commission de la condition de la femme à sa soixante-neuvième session.	Mandat : résolution 2022/5 du Conseil économique et social Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : 1	–	25,9
Forum Asie-Pacifique de l'énergie		Mandat : résolutions 67/2, 70/9, 73/8 et 74/9 de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : aucune	15,1	–
Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique		Mandat : résolution 74 (XXIII) de la Commission Composition : 53 membres et 9 membres associés Nombre de sessions en 2024 : aucune	110,0	–
<b>Total</b>			<b>468,7</b>	<b>468,7</b>

19.228 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 468 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des

renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.64 et la figure 19.XII.

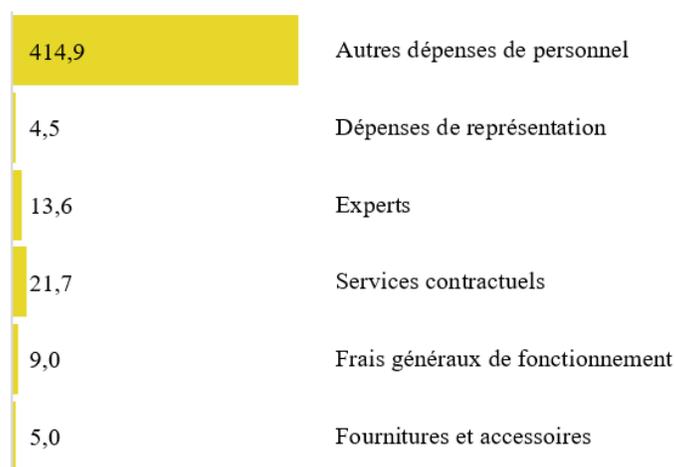
Tableau 19.64  
**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes	316,3	468,7	–	–	–	–	–	468,7
<b>Total</b>	<b>316,3</b>	<b>468,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>468,7</b>

Figure 19.XII  
**Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



### **Direction exécutive et administration**

19.229 La composante Direction exécutive et administration relève du Bureau de la Secrétaire exécutive et est secondée par la Section du développement durable et des pays en situation particulière. Le Bureau assure la gestion et la direction stratégique du secrétariat afin d'appuyer les États membres en leur proposant des analyses stratégiques approfondies, des possibilités d'action et des activités de renforcement des capacités. Il les aide ainsi à s'attaquer aux grands problèmes de développement et à trouver des solutions novatrices pour promouvoir dans toute la région Asie-Pacifique la prospérité économique, le progrès social et la durabilité environnementale dans des conditions équitables et inclusives. Le secrétariat recensera les questions nouvelles ayant trait au programme de développement régional, en replaçant les préoccupations et priorités régionales dans leur contexte mondial.

19.230 Le Bureau de la Secrétaire exécutive donne des orientations aux divisions, aux bureaux sous-régionaux et aux instituts régionaux concernant la mise en œuvre du programme de travail de la CESAP et son suivi. Il donne également des orientations sur la prise en compte systématique des politiques et stratégies en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes, ainsi que

sur l'inclusion du handicap, à toutes les entités chargées de l'exécution du programme de travail et aux services d'appui au programme.

- 19.231 Le Bureau de la Secrétaire exécutive dirige et supervise l'élaboration de l'étude thématique annuelle de la Commission et l'organisation de sa session annuelle, qui tient lieu de dispositif intergouvernemental de coopération régionale ouvert à toutes et à tous. Il oriente la mise en œuvre des réformes de l'appareil de conférence de la CESAP, conformément à la résolution 78/2 de la Commission, l'amélioration de l'efficacité organisationnelle et de la gestion axée sur les résultats, et l'application des mesures de gestion du changement et des réformes adoptées à l'échelle du système des Nations Unies.
- 19.232 Le Bureau de la Secrétaire exécutive veille également à ce que les services d'appui au programme tiennent compte des questions de genre et de handicap dans la planification du programme et la gestion des ressources financières et humaines, ainsi que dans le dispositif d'application du principe de responsabilité. Tout sera mis en œuvre pour faire progresser la parité femmes-hommes.
- 19.233 La Section du développement durable et des pays en situation particulière aide les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Elle adopte une approche concertée pour tenir compte des problèmes rencontrés par ces groupes de pays dans le programme de travail général, suit l'exécution des programmes d'action pour ces pays et propose des analyses stratégiques pour surmonter les principaux obstacles au développement. Elle supervise également l'organisation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, réunion multipartite qui permet d'examiner, d'évaluer et de suivre les priorités et les besoins régionaux en matière de développement durable.
- 19.234 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, l'Office incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2022, la CESAP a continué de s'efforcer d'améliorer son efficacité énergétique en menant sa campagne Heure pour la Terre, dans le cadre de laquelle l'éclairage de ses bureaux s'éteint automatiquement une heure par jour pendant la pause déjeuner, et en apportant des améliorations et des ajustements aux systèmes de gestion des installations. Elle est parvenue à accroître son efficacité énergétique de 35 % par rapport à 2016 – son année de référence en matière environnementale. Ces améliorations ont permis d'économiser l'équivalent de 9 736 tonnes de dioxyde de carbone pendant les six années qui ont suivi le lancement du système de gestion de l'environnement de la CESAP. La CESAP poursuit son engagement en faveur de l'énergie verte en acquérant des certificats internationaux d'énergie renouvelable, qui lui permettent de ne consommer que de l'énergie solaire produite localement en Thaïlande. Elle a ainsi déjà atteint en 2020 les objectifs fixés par le Secrétariat de l'ONU pour 2030 et a poursuivi sur sa lancée en 2022. La même année, elle a continué de réduire et de gérer les déchets et est parvenue à un taux élevé de recyclage des déchets (environ 70 % d'après les estimations). Elle a par exemple maintenu l'interdiction des principaux articles de restauration à usage unique dans l'ensemble du complexe et mis en place un nouveau système de gestion des déchets qui favorise le recyclage (bacs de recyclage centralisés, nouvelle zone de tri des déchets et compostage des déchets organiques). En 2022, de nombreuses réunions de la Commission se sont tenues dans un format hybride, ce qui a contribué à réduire son empreinte environnementale associée aux voyages en avion. La CESAP parviendra à la neutralité climatique pour ce qui est des activités qu'elle a menées 2022 en acquérant des crédits d'émission certifiés d'ici à juin 2023. En 2023, le Bureau étendra son système de gestion de l'environnement, qui ne concernait jusqu'ici que le siège, aux bureaux sous-régionaux et instituts régionaux de la CESAP. Une gestion de l'environnement globale, systématique et suivie pourra ainsi être assurée à la CESAP et ces efforts pourront être étendus au niveau régional de façon à assurer une telle gestion à l'échelle de l'organisation. Le système ciblera la consommation d'énergie et d'eau, la production de déchets ainsi que l'empreinte environnementale des réunions et des voyages, et fera de la sensibilisation du personnel un enjeu commun à tous les problèmes environnementaux décelés. Il convient de noter que, même si la CESAP était déjà parvenue à réduire son bilan carbone,

obtenant des résultats environnementaux positifs avant la pandémie de COVID-19, les progrès réalisés jusqu'à présent dans certains des domaines ciblés pourraient ne pas être maintenus au même niveau à long terme si les taux d'occupation des bâtiments et les voyages en avion augmentaient.

- 19.235 On trouvera dans le tableau 19.65 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Les restrictions sur les voyages internationaux ayant été assouplies et les conditions habituelles d'entrée sur le territoire ayant été rétablies après que la pandémie de COVID-19 a été déclarée endémique, le nombre de demandes d'autorisation de voyage a augmenté de façon exponentielle, passant de 61 au premier trimestre 2021 à 854 à la même période de 2022. Les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion ont été mieux appliquées, le taux de respect des délais étant passé de 39 % en 2021 à 59,2 % en 2022. Si le taux de respect des délais était encourageant pour ce qui était des voyages du personnel (71,6 %), il était toujours difficile d'établir et de confirmer la liste des participants et participantes ne faisant pas partie du personnel, ce qui avait engendré un taux de respect des délais de 52,6 %. Bien que la CESAP continue de mettre en place des mesures visant à améliorer la situation (suivi de l'application par l'Organisation des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et communication de l'information à ce sujet, consultations bilatérales avec les divisions et bureaux concernés pour améliorer la planification des voyages et le respect des délais).

Tableau 19.65  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	93	93	89	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	49	39	59	100	100

- 19.236 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 979 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.66 et la figure 19.XIII.

Tableau 19.66  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

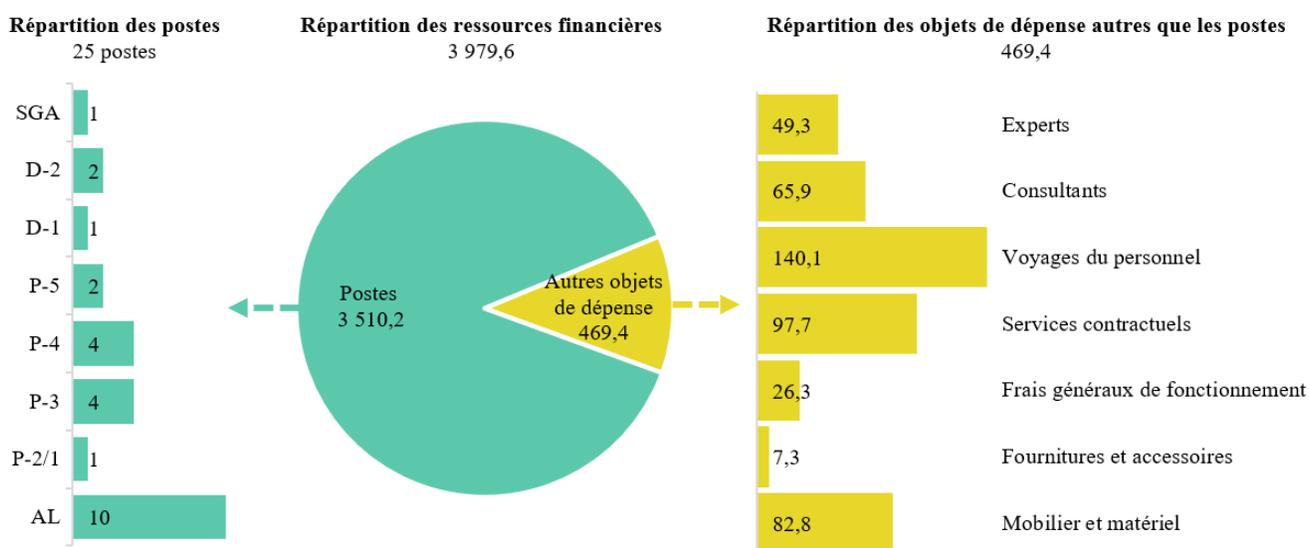
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	3 064,3	3 510,2	–	–	–	–	–	3 510,2
Autres objets de dépense	448,2	469,4	–	–	–	–	–	469,4
<b>Total</b>	<b>3 512,5</b>	<b>3 979,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 979,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10	
<b>Total</b>		<b>25</b>	–	–	–	–	–	<b>25</b>	

Figure 19.XIII  
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

19.237 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 181 500 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique ayant trait à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment un projet avec la Banque asiatique de développement et avec le PNUD. La diminution prévue de 193 600 dollars par rapport à 2023 tient principalement à l'achèvement de projets en 2023.

### Programme de travail

#### Sous-programme 1

#### Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

19.238 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 939 700 dollars et font apparaître une augmentation de 11 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.67 et la figure 19.XIV.

Tableau 19.67

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

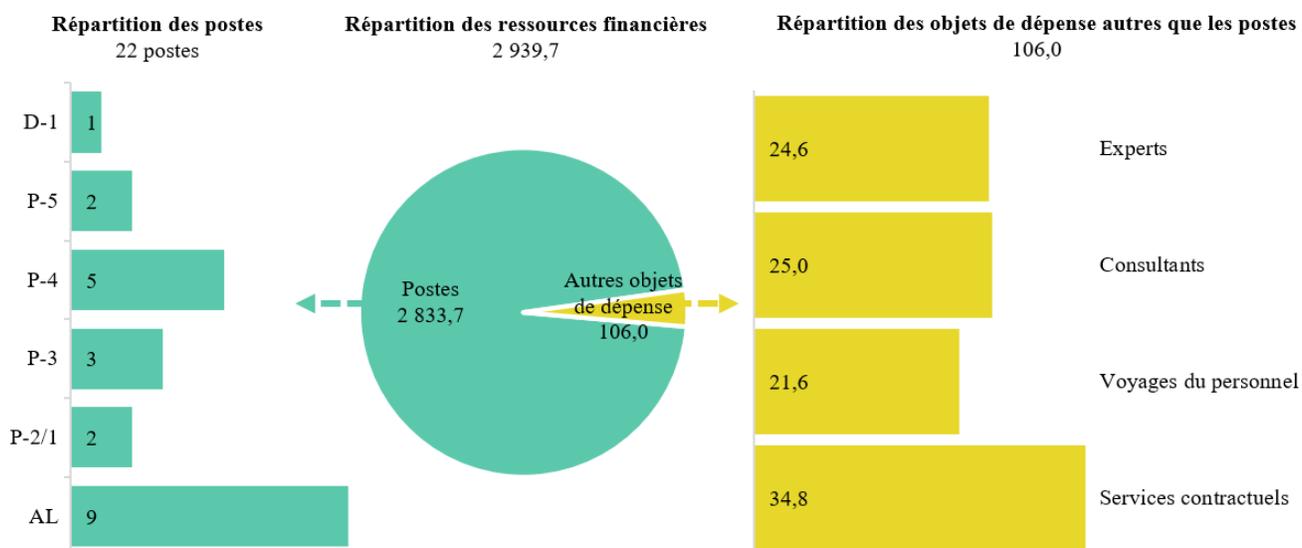
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	2 427,6	2 833,7	–	–	–	–	–	2 833,7
Autres objets de dépense	100,8	94,9	–	–	11,1	11,1	11,7	106,0
<b>Total</b>	<b>2 528,4</b>	<b>2 928,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11,1</b>	<b>11,1</b>	<b>0,4</b>	<b>2 939,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
<b>Total</b>		<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>

Figure 19.XIV

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

19.239 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 100 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer un projet de coopération technique visant à renforcer la capacité des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de financer l'action climatique. L'augmentation prévue de 53 300 dollars tient principalement aux contributions que l'on s'attend à recevoir pour le projet de coopération technique.

## Sous-programme 2 Commerce, investissement et innovation

19.240 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 277 100 dollars et font apparaître une diminution de 17 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.68 et la figure 19.XV.

Tableau 19.68

### Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

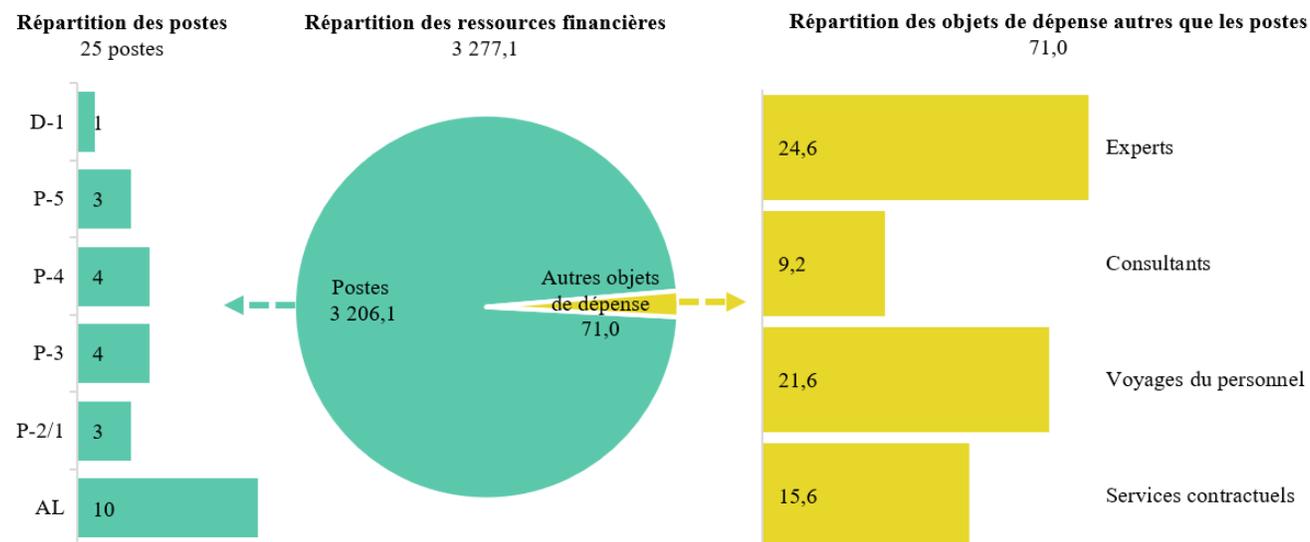
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	3 132,0	3 206,1	–	–	–	–	–	3 206,1
Autres objets de dépense	62,4	88,4	–	–	(17,4)	(17,4)	(19,7)	71,0
<b>Total</b>	<b>3 194,4</b>	<b>3 294,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(17,4)</b>	<b>(17,4)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>3 277,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>

Figure 19.XV

### Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

19.241 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 694 500 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique concernant l'entrepreneuriat féminin (volet sur le financement innovant), les politiques commerciales et la facilitation du commerce et l'investissement, l'entreprise et l'innovation, ainsi que les activités de coopération technique et les dépenses opérationnelles du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. La diminution prévue de 864 200 dollars tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique en 2023.

### Sous-programme 3 Transports

19.242 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 381 800 dollars et font apparaître une augmentation de 8 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 c) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.69 et la figure 19.XVI.

Tableau 19.69

#### Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

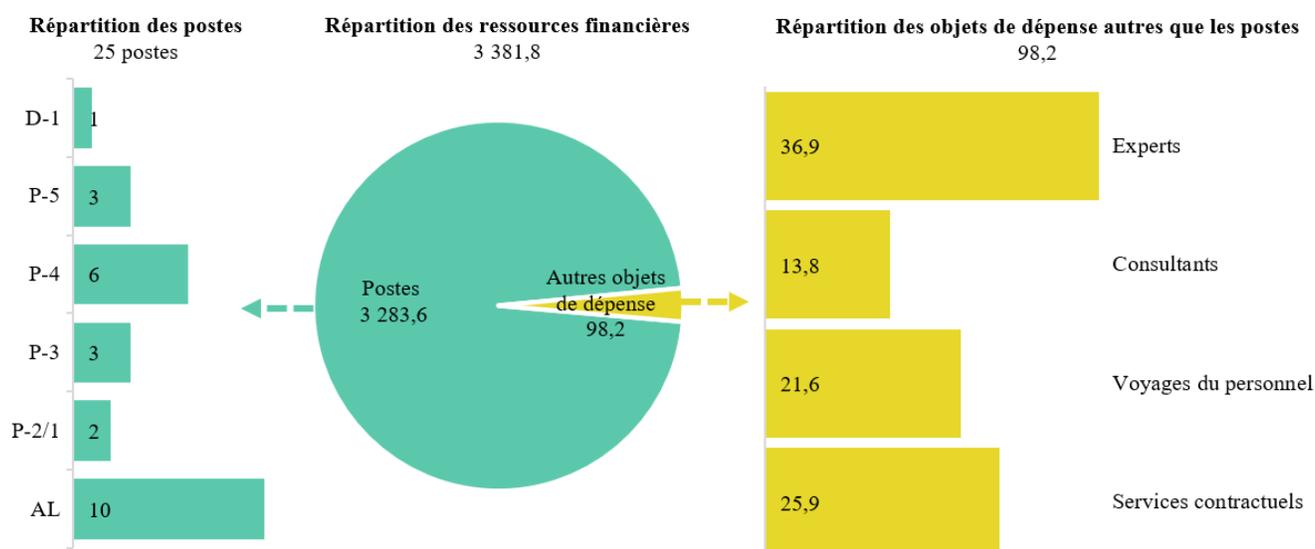
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	3 128,2	3 283,6	–	–	–	–	–	–	3 283,6
Autres objets de dépense	74,9	90,0	–	–	8,2	8,2	9,1	98,2	
<b>Total</b>	<b>3 203,1</b>	<b>3 373,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8,2</b>	<b>8,2</b>	<b>0,2</b>	<b>3 381,8</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	–	10
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>

Figure 19.XVI

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


**Ressources extrabudgétaires**

19.243 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 778 400 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique sur la connectivité durable des transports et la logistique durable et sur la mobilité durable dans la région Asie-Pacifique. L'augmentation prévue de 81 300 dollars tient principalement aux contributions que l'on s'attend à recevoir pour les projets de coopération technique sur le développement du transport durable dans la région.

**Sous-programme 4  
Environnement et développement**

19.244 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 927 500 dollars et font apparaître une diminution de 7 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 d) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.70 et la figure 19.XVII.

Tableau 19.70

**Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

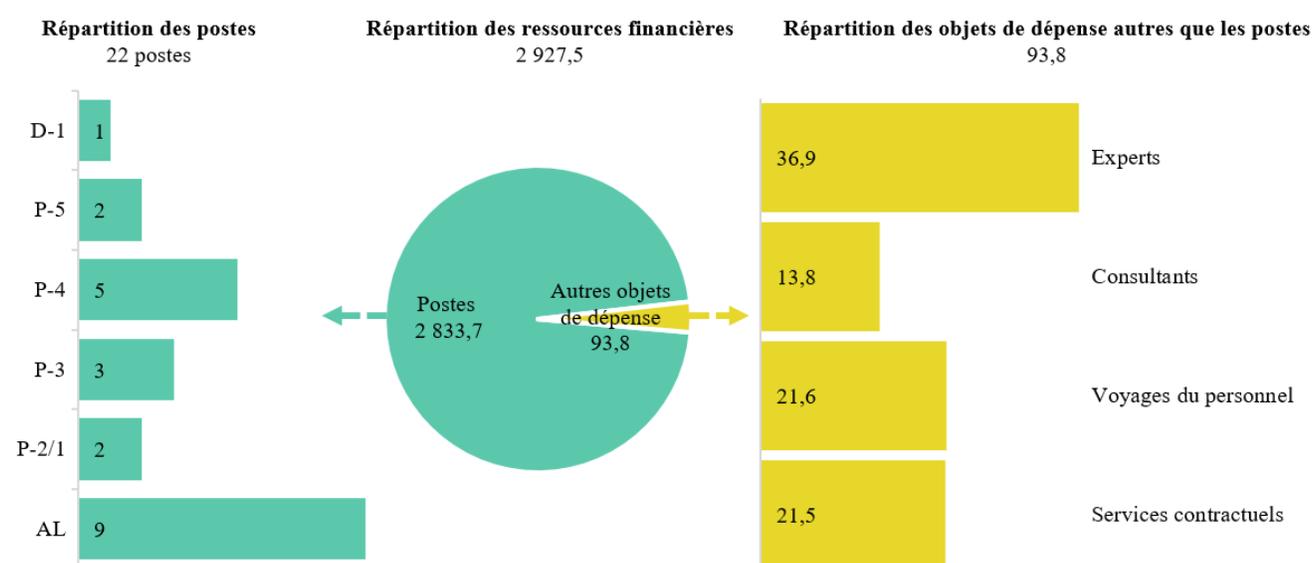
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	2 906,0	2 833,7	–	–	–	–	–	2 833,7	
Autres objets de dépense	81,2	101,7	–	–	(7,9)	(7,9)	(7,8)	93,8	
<b>Total</b>	<b>2 987,2</b>	<b>2 935,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>2 927,5</b>	

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	–	9
<b>Total</b>		<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>

Figure 19.XVII

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

19.245 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 870 600 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique ayant trait à la mise en œuvre du Programme 2030 au moyen de la promotion de la coopération régionale et de la mise en place de réseaux, de travaux de recherche et d'analyses et du renforcement des capacités en matière de développement urbain durable, ainsi que les activités de coopération technique et les dépenses opérationnelles du Centre pour la mécanisation agricole durable. La diminution d'un montant estimé à 206 500 dollars par rapport au montant estimé pour 2023 tient à l'achèvement de projets de coopération technique en 2023.

**Sous-programme 5  
Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe**

19.246 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 824 100 dollars et font apparaître une augmentation nette de 11 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 e) des explications sur l'augmentation qui est

proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.71 et la figure 19.XVIII.

Tableau 19.71

**Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

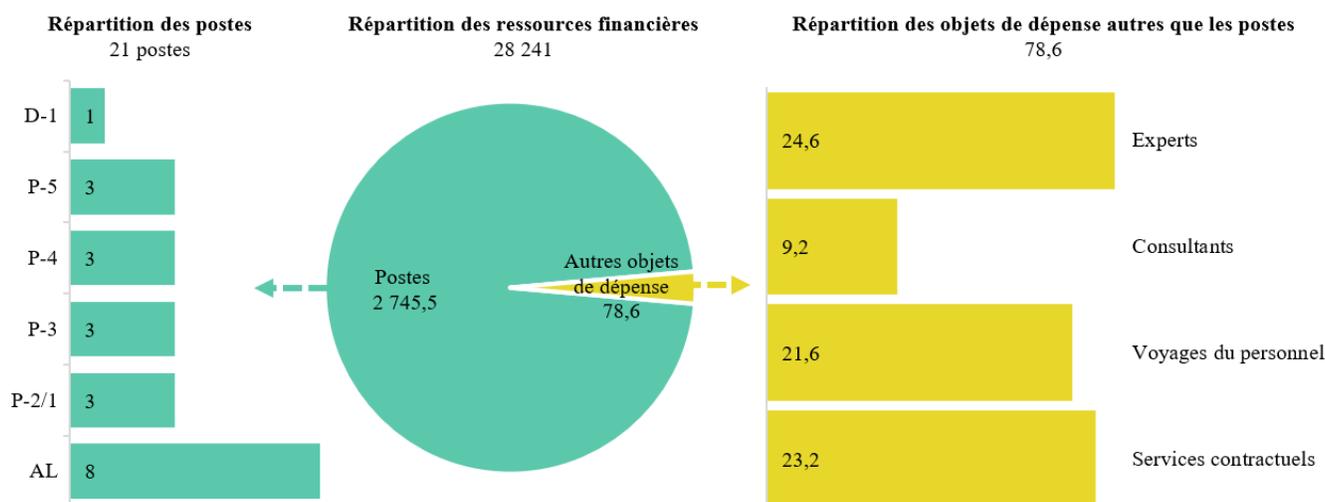
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	2 667,6	2 745,5	–	–	–	–	–	2 745,5	
Autres objets de dépense	64,3	67,0	–	–	11,6	11,6	17,3	78,6	
<b>Total</b>	<b>2 731,9</b>	<b>2 812,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11,6</b>	<b>11,6</b>	<b>0,4</b>	<b>2 824,1</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8	
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>21</b>	

Figure 19.XVIII

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

19.247 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 215 100 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique visant à réduire la fracture numérique et à faire progresser l'utilisation des technologies et des données géospatiales aux fins de l'accroissement de la résilience aux catastrophes et de l'exécution du Programme 2030 dans la région, compte tenu de questions sociales, économiques et environnementales. Elles permettront également de financer les

dépenses opérationnelles et les activités de coopération technique du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. L'augmentation prévue de 17 800 dollars tient principalement aux contributions que l'on s'attend à recevoir pour les projets de coopération technique.

**Sous-programme 6**  
**Développement social**

19.248 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 015 200 dollars et font apparaître une augmentation de 47 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 f) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.72 et la figure 19.XIX.

Tableau 19.72

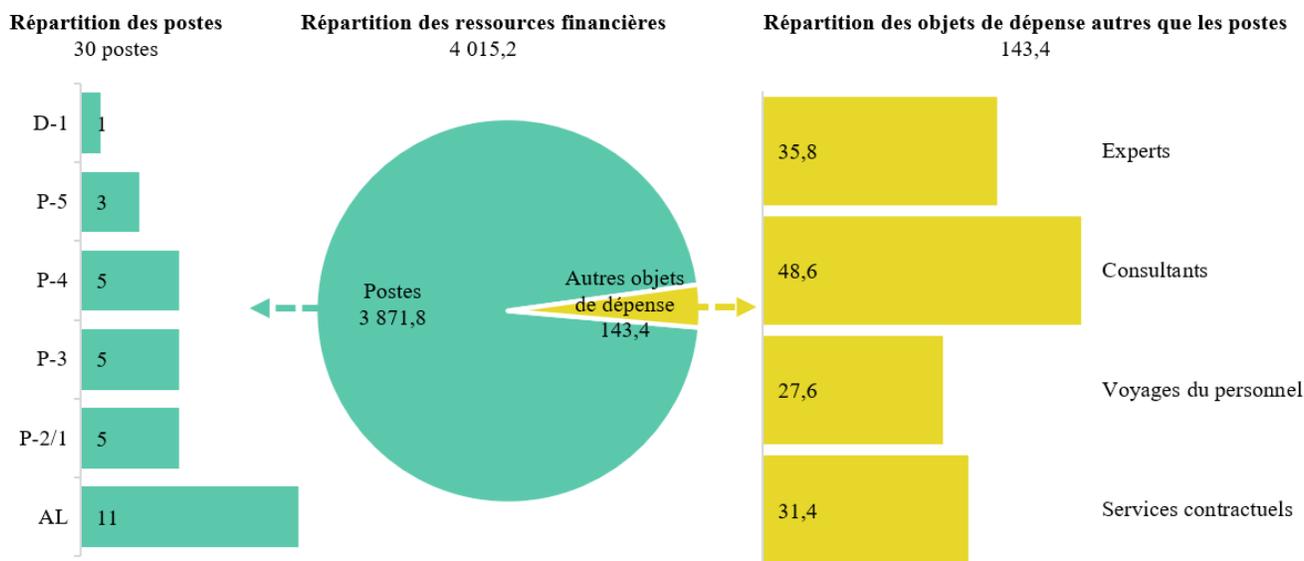
**Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	3 515,7	3 871,8	–	–	–	–	–	–	3 871,8
Autres objets de dépense	123,2	95,5	–	–	47,9	47,9	50,2	–	143,4
<b>Total</b>	<b>3 638,9</b>	<b>3 967,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>47,9</b>	<b>47,9</b>	<b>1,2</b>	<b>–</b>	<b>4 015,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	–	–	–	–	–	–	19
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	–	–	11
<b>Total</b>		<b>30</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>30</b>

Figure 19.XIX  
**Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

19.249 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 888 100 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique visant à aider les États membres à répondre aux besoins des personnes les plus défavorisées, à renforcer la protection sociale, à promouvoir les droits et l'inclusion des personnes handicapées, des personnes âgées et des migrants et à promouvoir l'égalité des genres et l'avancement économique des femmes. La diminution d'un montant estimé à 874 200 dollars tient à l'achèvement de projets de coopération technique en 2023.

### Sous-programme 7 Statistiques

19.250 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 077 500 dollars et font apparaître une diminution de 17 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 g) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.73 et la figure 19.XX.

Tableau 19.73

**Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes**

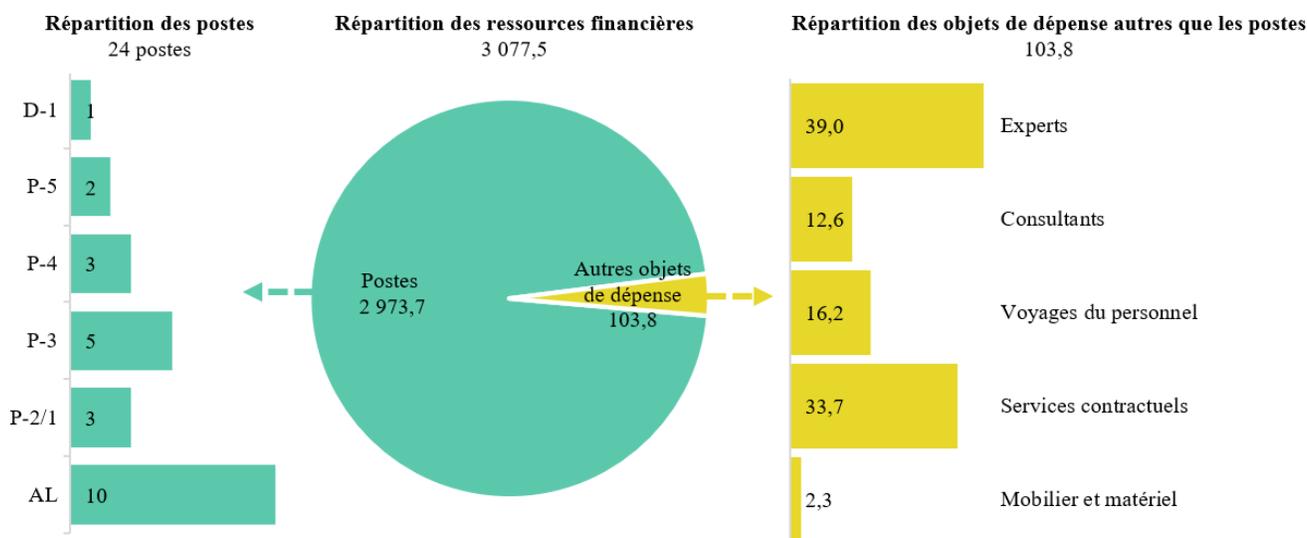
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	2 610,1	2 937,7	–	–	–	–	–	2 973,7	
Autres objets de dépense	72,9	157,3	–	–	(17,5)	(17,5)	(14,4)	103,8	
<b>Total</b>	<b>2 683,0</b>	<b>3 095,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(17,5)</b>	<b>(17,5)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>3 077,5</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	14	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10	
<b>Total</b>		<b>24</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	

Figure 19.XX

**Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

19.251 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 126 700 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à financer des activités de renforcement des capacités statistiques visant à améliorer les données et les statistiques liées au Programme 2030 et les systèmes de suivi nationaux en renforçant les liens entre les politiques et les données. Elles serviront aussi à financer les dépenses opérationnelles et les activités de coopération technique de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. La diminution d'un montant estimé à 1 088 400 dollars tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique en 2023.

## Sous-programme 8

### Activités sous-régionales de développement

19.252 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 569 600 dollars et font apparaître une augmentation de 31 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 pour les différentes composantes du sous-programme sont présentées ci-dessous.

## Composante 1

### Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

19.253 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 475 500 dollars et font apparaître une diminution de 1 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 h) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.74 et la figure 19.XXI.

Tableau 19.74

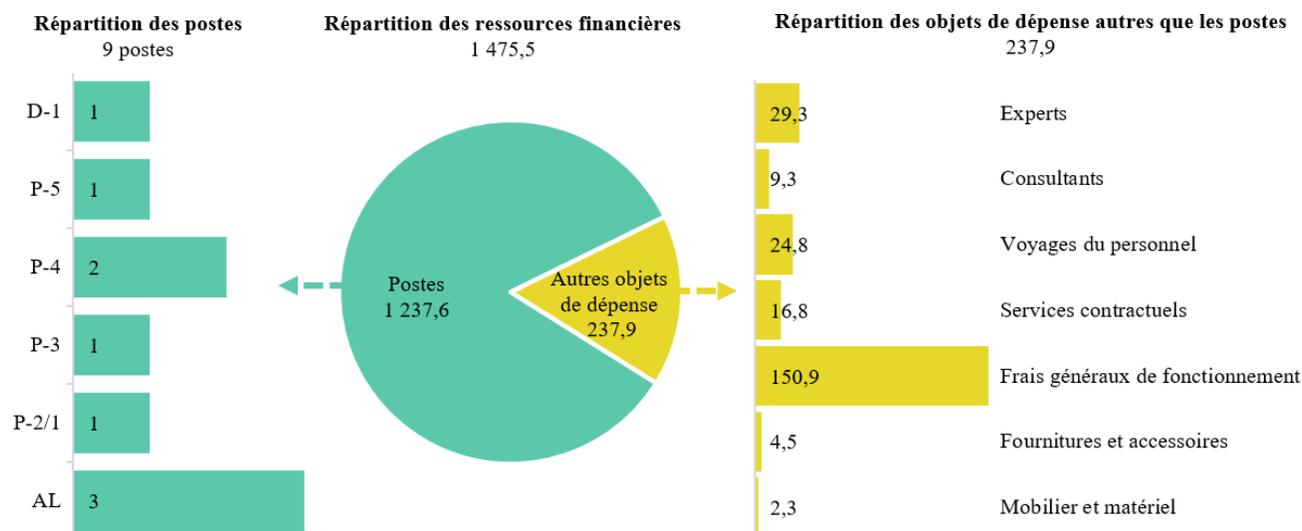
### Composante 1 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 175,1	1 237,6	–	–	–	–	–	1 237,6
Autres objets de dépense	177,5	239,0	–	–	(1,1)	(1,1)	(0,5)	237,9
<b>Total</b>	<b>1 352,6</b>	<b>1 476,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>1 475,5</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>

Figure 19.XXI  
**Composante 1 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

19.254 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 304 300 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique concernant la promotion de la coopération régionale et de la constitution de réseaux en faveur du développement durable dans la sous-région du Pacifique. La diminution d'un montant estimé à 407 600 dollars tient à l'achèvement de projets de coopération technique en 2023.

## Composante 2 Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

19.255 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 953 500 dollars et font apparaître une diminution de 4 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 i) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.75 et la figure 19.XXII.

Tableau 19.75

### Composante 2 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

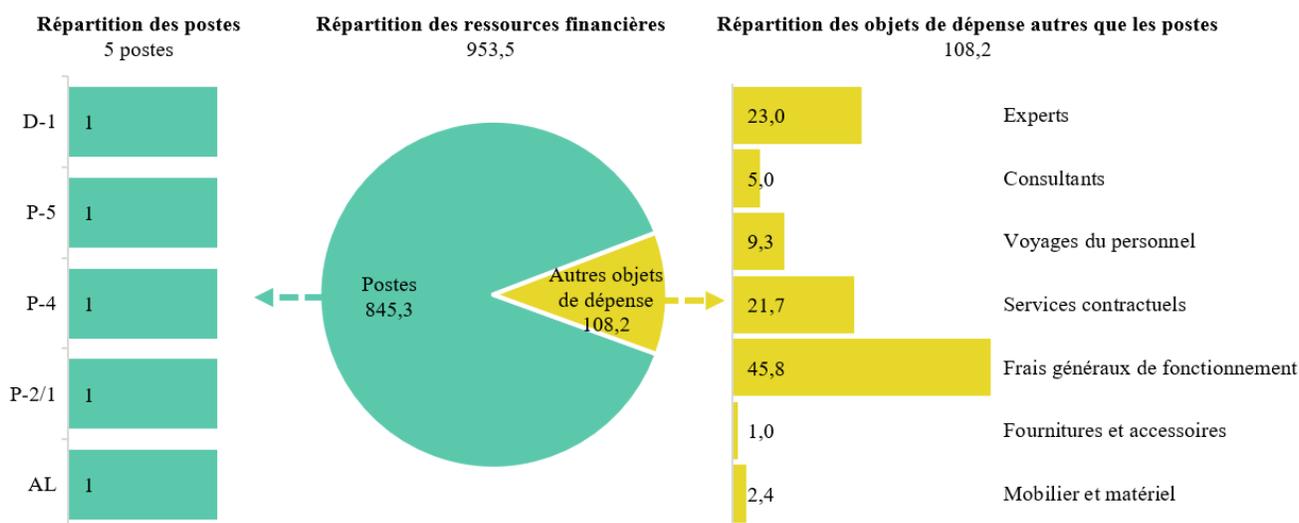
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	709,9	845,3	–	–	–	–	–	845,3
Autres objets de dépense	81,0	112,6	–	–	(4,4)	(4,4)	(3,9)	108,2
<b>Total</b>	<b>790,9</b>	<b>957,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(4,4)</b>	<b>(4,4)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>953,5</b>

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>

Figure 19.XXII

**Composante 2 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

19.256 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 1 911 700 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique visant à promouvoir et à renforcer la coordination des politiques relatives à la connectivité durable, à la durabilité environnementale et à l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes, ainsi qu'à couvrir les dépenses opérationnelles du Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est. La diminution d'un montant estimé à 36 200 dollars tient principalement à l'achèvement prévu de projets de coopération technique en 2023.

**Composante 3**

**Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale**

19.257 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 718 800 dollars et font apparaître une diminution de 1 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 j) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.76 et la figure 19.XXIII.

Tableau 19.76

**Composante 3 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes**

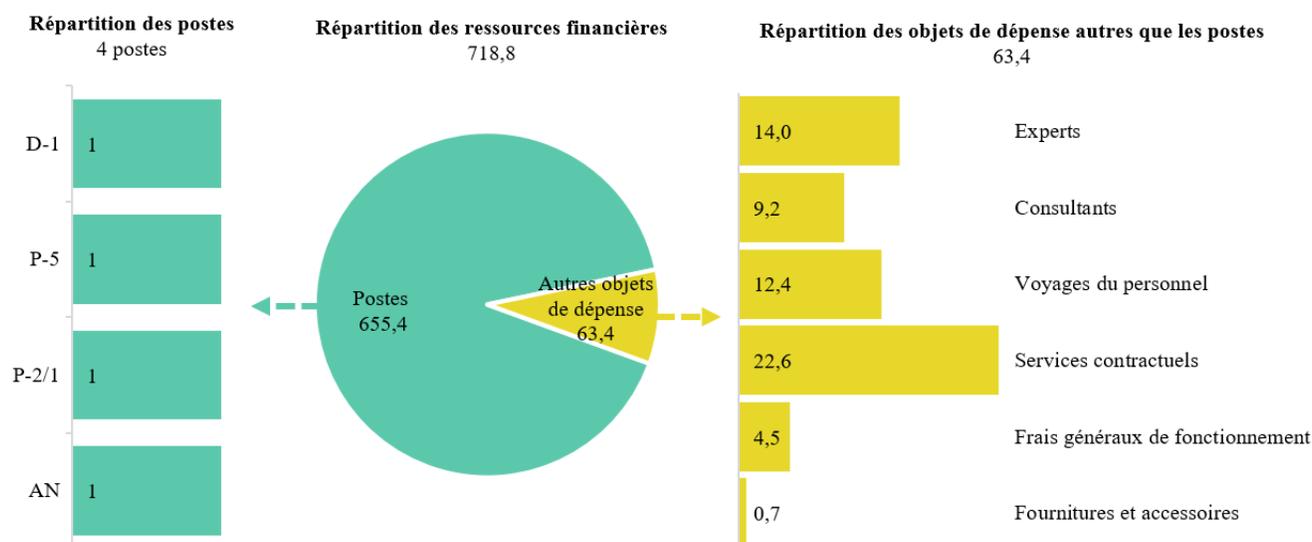
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	548,5	655,4	–	–	–	–	–	655,4	
Autres objets de dépense	78,1	64,4	–	–	(1,0)	(1,0)	(1,6)	63,4	
<b>Total</b>	<b>626,6</b>	<b>719,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>718,8</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3	
Agents des services généraux et des catégories apparentés		1	–	–	–	–	–	1	
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	

Figure 19.XXIII

**Composante 3 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

19.258 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 180 400 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique concernant des activités de renforcement des capacités ainsi que des travaux de recherche et d'analyse, à l'appui de la mise en œuvre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, qui facilite la coopération économique et l'intégration des pays participants dans l'économie mondiale et fournit un cadre pour la coopération transfrontière aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Elles serviront

également à couvrir les dépenses opérationnelles du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale. La diminution d'un montant estimé à 166 000 dollars tient principalement à l'achèvement prévu de projets de coopération technique en 2023.

#### Composante 4 Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

19.259 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 126 000 dollars et font apparaître une diminution de 18 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 k) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.77 et la figure 19.XXIV.

Tableau 19.77

#### Composante 4 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes

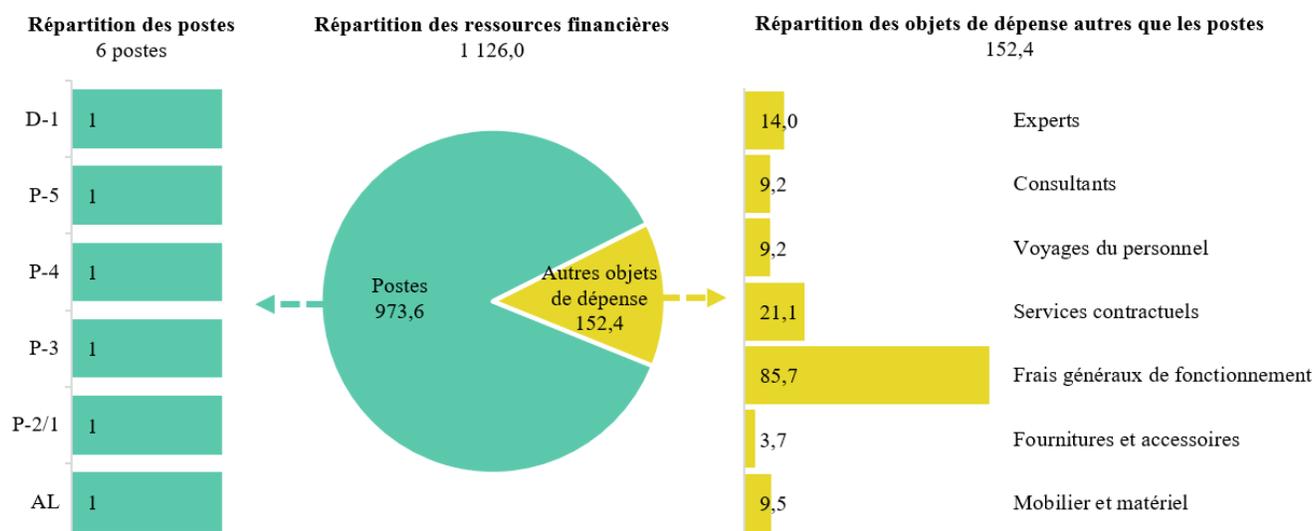
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	823,4	973,6	–	–	–	–	–	–	973,6
Autres objets de dépense	159,1	171,1	–	–	(18,7)	(18,7)	(10,9)	–	152,4
<b>Total</b>	<b>982,5</b>	<b>1 144,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(1,6)</b>	<b>–</b>	<b>1 126,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>

Figure 19.XXIV

**Composante 4 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

19.260 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 110 600 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire, contribueront à la mise en œuvre du Programme 2030 dans la sous-région et serviront à couvrir les dépenses opérationnelles du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. La diminution d'un montant estimé à 123 800 dollars tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique en 2023.

**Composante 5  
Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est**

19.261 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 295 800 dollars et font apparaître une augmentation de 56 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 1) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.78 et la figure 19.XXV.

Tableau 19.78

**Composante 5 (sous-programme 8) : évolution des ressources financières et des postes**

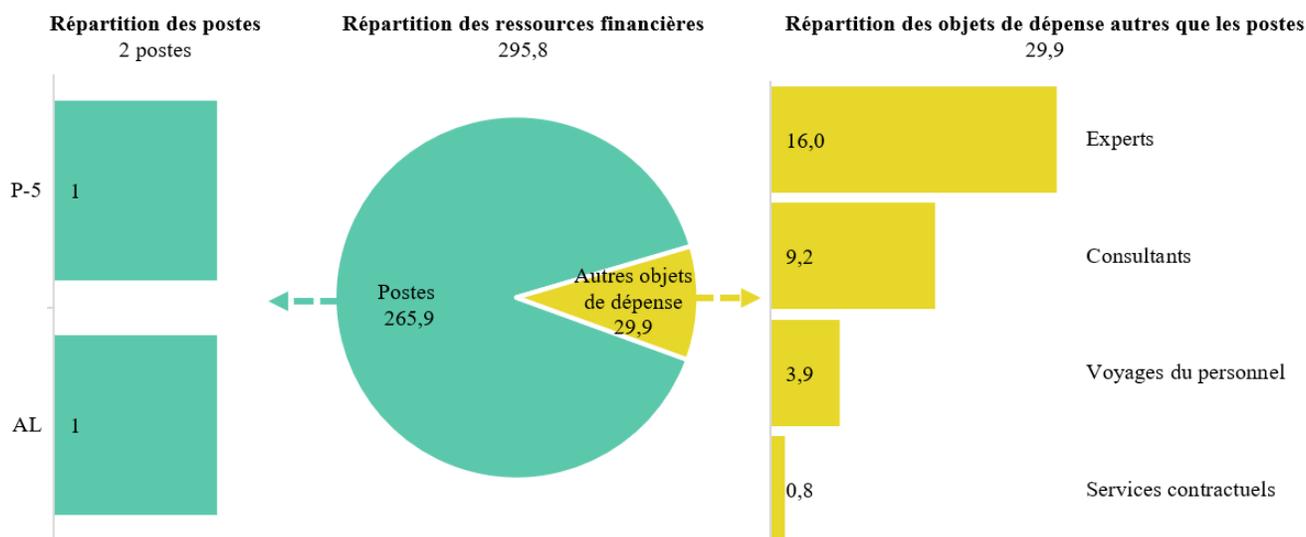
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	208,8	206,8	–	–	59,1	59,1	22,2	265,9	
Autres objets de dépense	9,5	32,6	–	–	(2,7)	(2,7)	(8,3)	29,9	
<b>Total</b>	<b>218,3</b>	<b>239,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>56,4</b>	<b>56,4</b>	<b>23,6</b>	<b>295,8</b>	

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	-	-	-	-	-	1	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		-	-	-	1	1	-	1	
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	

Figure 19.XXV  
**Composante 5 (sous-programme 8) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Sous-programme 9 Énergie

19.262 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 793 400 dollars et font apparaître une diminution de 8 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 m) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.79 et la figure 19.XXVI.

Tableau 19.79

**Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes**

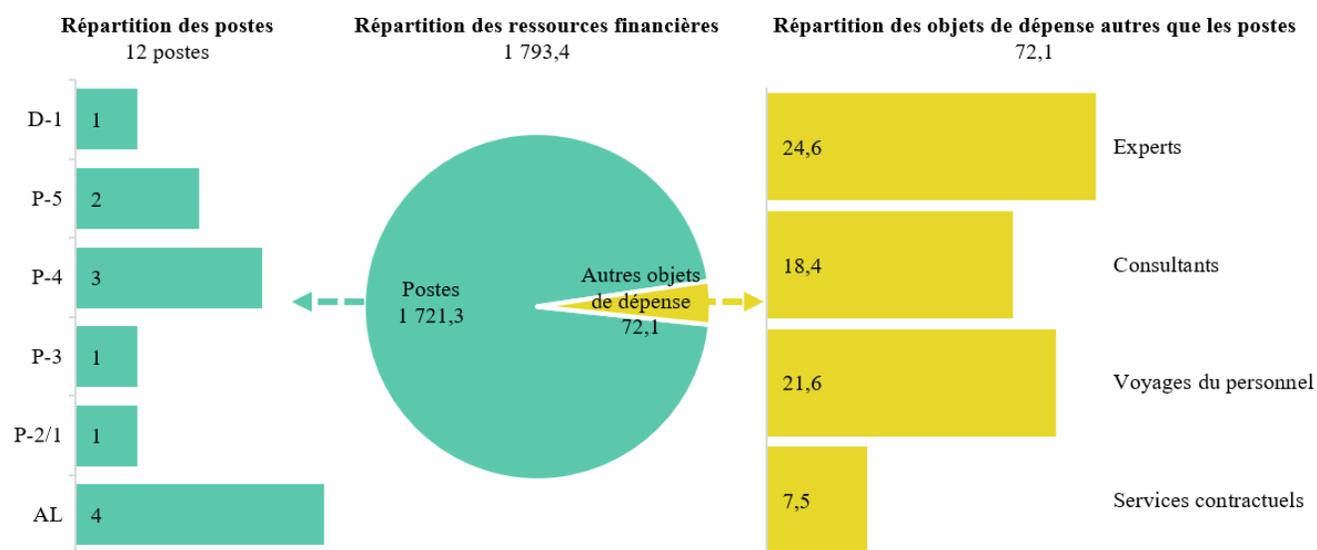
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 595,0	1 721,3	–	–	–	–	–	1 721,3
Autres objets de dépense	74,0	80,2	–	–	(8,1)	(8,1)	(10,1)	72,1
<b>Total</b>	<b>1 669,0</b>	<b>1 801,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>1 793,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>

Figure 19.XXVI

**Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

19.263 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 480 900 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets de coopération technique consacrés au renforcement des capacités des États membres en matière d'énergies propres, d'efficacité énergétique, d'accès à l'énergie et de connectivité énergétique. La diminution d'un montant estimé à 964 200 dollars tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique en 2023.

## Appui au programme

- 19.264 La composante Appui au programme concourt à l'exécution des activités de fond prévues dans le programme de travail de la CESAP au siège à Bangkok ainsi que dans les bureaux sous-régionaux. Elle est composée des entités suivantes :
- a) la Division de la stratégie et de la gestion des programmes, dont la priorité est d'améliorer la pertinence et l'impact de l'action de la CESAP et dont les fonctions ont trait aux domaines suivants : planification stratégique des programmes, gestion et budgétisation, coopération technique et mobilisation des ressources, suivi et évaluation, partenariats, en particulier collaboration avec les partenaires de développement ;
  - b) la Division de l'administration, dont la priorité est d'améliorer l'appui opérationnel, notamment de tirer parti de la réforme du développement en collaborant avec les entités des Nations Unies à l'échelle locale et dans la région, ainsi qu'en rationalisant les procédures administratives globales et en systématisant les mesures prises pendant la pandémie, et dont les fonctions ont trait aux domaines suivants : gestion financière, gestion des ressources humaines, gestion des technologies de l'information et des communications, services de courrier, voyages, gestion des conférences (y compris gestion des manifestations, en particulier au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok) et relations avec le pays hôte, achats, gestions des locaux, services commerciaux et généraux ;
  - c) la Section de la communication et de la gestion des connaissances, dont la priorité est de diffuser des supports d'information afin d'accroître l'accessibilité et la visibilité des analyses, des travaux normatifs et des activités de renforcement des capacités menés par la CESAP dans le cadre de ses services de communication, de gestion des connaissances, d'information et de bibliothèque (relations avec les médias, gestion des contenus sur les médias sociaux et sur le Web, expositions, supports promotionnels, gestion du programme de publication, achat et gestion d'abonnements à des ressources électroniques, bases de données et publications en ligne, préservation de la mémoire institutionnelle et numérisation des documents et publications) ;
  - d) la Section des services de conférence et de la documentation, qui facilite la communication multilingue entre les parties prenantes, les partenaires et les États membres dans le cadre de son mandat, qui consiste à fournir des services d'interprétation, de traduction, d'édition et de traitement de texte, y compris des services de gestion de la documentation, de reprographie et d'impression, ainsi qu'à mettre à profit les technologies informatiques liées aux langues et les outils de traduction assistée par ordinateur.
- 19.265 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 21 328 000 dollars et font apparaître une diminution de 615 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 19.223 n) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 19.80 et la figure 19.XXVII.

Tableau 19.80

**Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes**

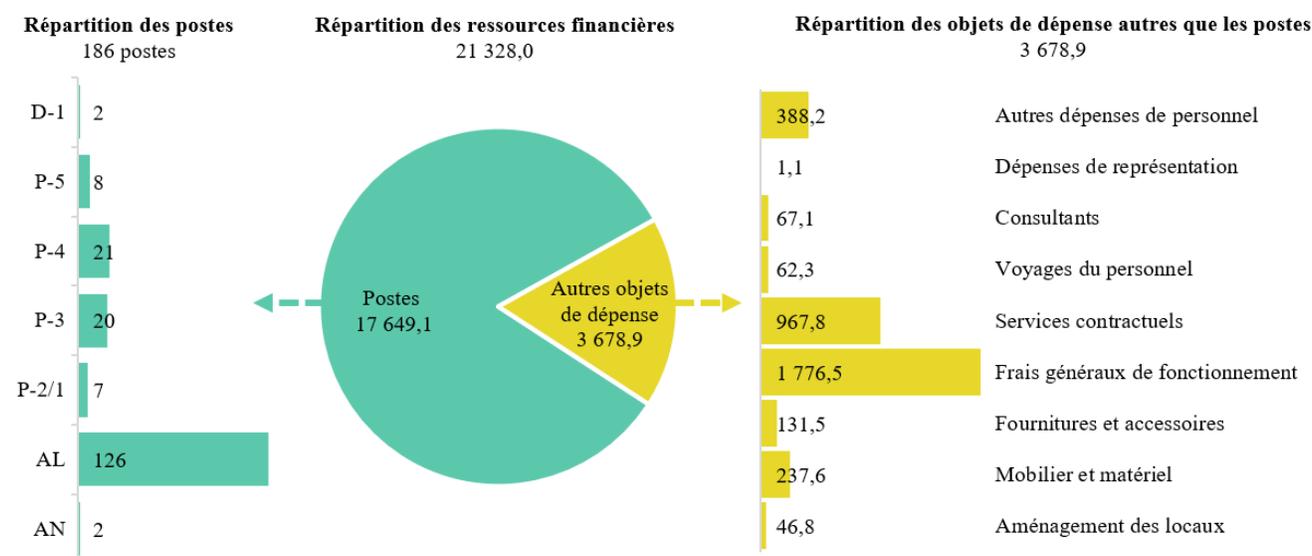
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	17 316,0	17 679,1	–	–	(30,0)	(30,0)	(0,2)	17 649,1
Autres objets de dépense	4 480,3	4 264,5	(556,5)		(29,1)	(585,6)	(13,7)	3 678,9
<b>Total</b>	<b>21 796,3</b>	<b>21 943,6</b>	<b>(556,5)</b>		<b>(59,1)</b>	<b>(615,6)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>21 328,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		57	–	–	1	1	1,8	58
Agents des services généraux et des catégories apparentées		130	–	–	(2)	(2)	(1,5)	128
<b>Total</b>		<b>187</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>186</b>

Figure 19.XXVII

**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

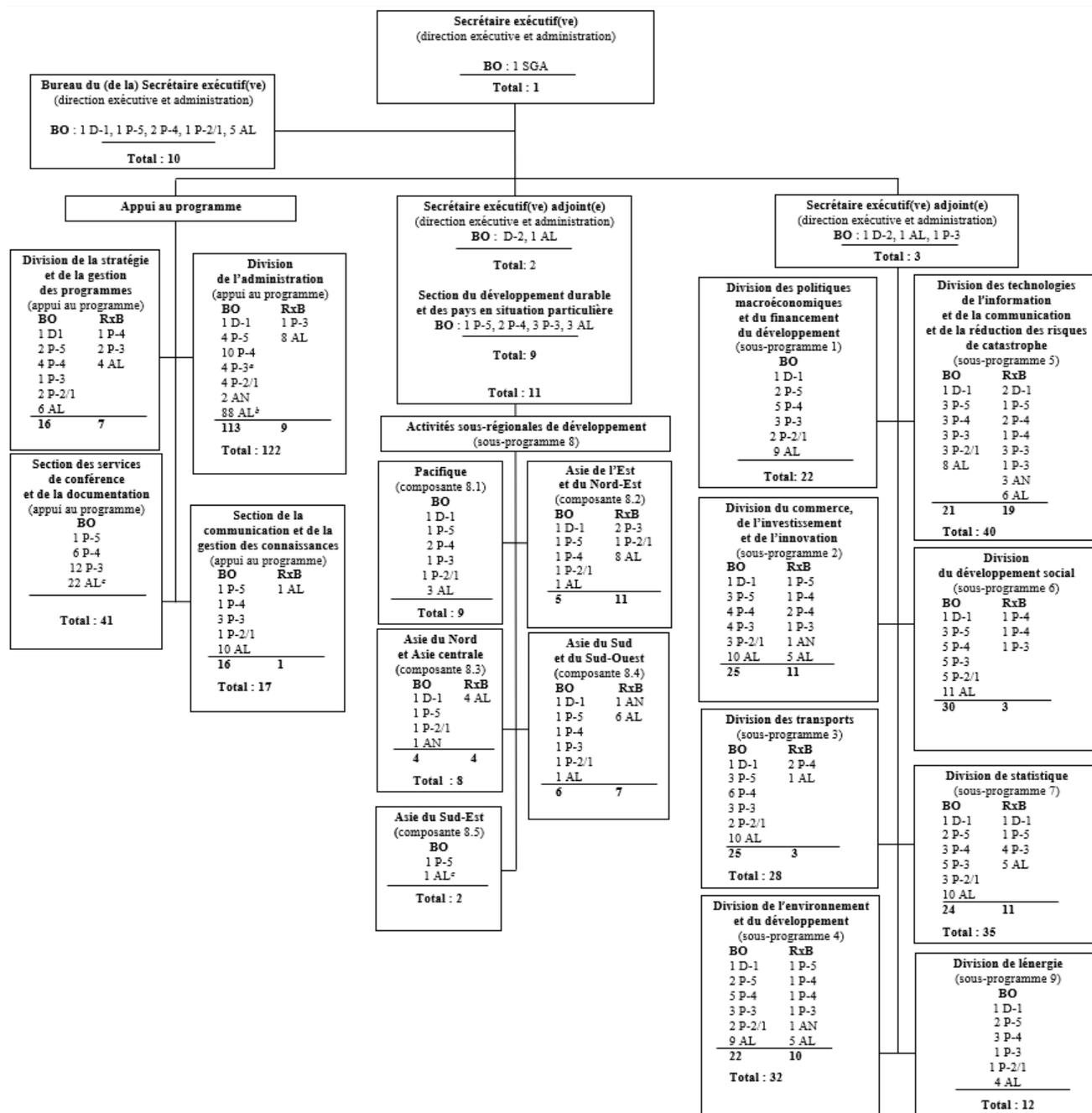


**Ressources extrabudgétaires**

19.266 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante Appui au programme devrait s'élever à 2 308 800 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à financer des services d'administration centrale et des services relevant du programme qui seront assurés à l'appui de projets financés par des contributions volontaires, ainsi que des initiatives de gestion des connaissances et de communication stratégique. Le montant prévu pour 2024 devrait rester inchangé par rapport aux estimations pour 2023.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024



*Abbreviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).  
<sup>a</sup> Création d'un poste de P-3.  
<sup>b</sup> Suppression d'un poste d'agent(e) local(e).  
<sup>c</sup> Transfert/reclassement d'un poste d'agent(e) local(e).

## Annexe II

## Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 8, composante 5	1	AL	<b>Transfert</b> de 1 poste d'assistant(e) d'édition (reclassé comme assistant(e) d'équipe) de la composante Appui au programme	<p>Étant donné que la composante 5 du sous-programme 8 gère un nombre croissant d'activités et d'initiatives, il est nécessaire de la doter d'un poste supplémentaire dont le (la) titulaire remplira des fonctions administratives, notamment la prestation de services de secrétariat et la fourniture d'un appui logistique aux réunions et aux conférences et le traitement des demandes et documents administratifs.</p> <p>Au sein de la composante Appui au programme, la Section des services de conférence et de la documentation a mis en place un certain nombre de mesures qui sont alignées sur les pratiques et les procédures du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Elle a notamment mis en service et adopté des technologies linguistiques dont elle se sert pleinement pour rationaliser ses processus et procédures de travail et simplifier son flux de travail, ce qui lui a permis de gagner en efficacité. Plus précisément, elle a rationalisé la correction d'épreuves et renforcé les tâches de référencement et de mise en forme. Partant, l'équipe éditoriale jouit d'une plus grande flexibilité dans ses activités. Le transfert de ce poste permettrait l'application du programme de travail avec une structure allégée.</p>
Appui au programme	1	P-3	<b>Création</b> de 1 poste de spécialiste des achats	<p>Le Groupe des achats a pour tâche de fournir un soutien consultatif stratégique aux entités demandeuses de la CESAP, depuis la planification de la demande (chaîne d'approvisionnement) jusqu'à la communication et l'analyse des données, afin de transformer et de moderniser les procédures, conformément à la stratégie de réforme du Secrétaire général concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement. À cet égard, la professionnalisation des fonctions consultatives permettra une gestion par catégorie plus rationnelle, plus innovante et à plus long terme, de sorte que la CESAP puisse chercher des partenaires de façon stratégique afin de réaliser les activités prescrites de manière plus efficace. Partant, la création d'un poste de P-3 au budget ordinaire contribuerait également à la réduction des lacunes en matière de conseil et de supervision.</p>
Appui au programme	(1)	AL	<b>Suppression</b> de 1 poste d'assistant(e) aux achats	<p>Sachant que, pour mettre en œuvre la stratégie de réforme du Secrétaire général concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement, il faut renforcer la capacité et les compétences de la CESAP en matière de consultation relative aux achats, de transformation numérique et d'amélioration des processus, il est nécessaire de disposer d'un poste de rang plus élevé.</p>

*Abréviation* : AL = agent(e) local(e).